

archives Sur Gant. Informatique sommaire
copie de l'entretien + le vol.

Chartreuse de Villeneuve.



Archives du Gard (à Nîmes.) - Inventaire sommaire par M. de Pamothé,
archiviste

1877.

Série H. - Préface, page 27. « Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, un des monastères les plus importants et les plus riches des trois diocèses dont est formé le département du Gard, fut fondée par le pape Innocent VI, sous le titre de St-Jean B^{te} (3 juin 1356), titre qu'elle changea deux ans plus tard, à la prière du chapitre de l'ordre et avec la permission du pape, pour celui de Vallée de Bénédiction (4 Août¹³⁵⁸). Les vœux d'Innocent VI, et en particulier le cardinal de Pampelune, auquel les chartreux décernèrent le titre de leur second fondateur, tinrent à honneur de contribuer par des donations considérables à l'œuvre de leur oncle et d'en continuer l'exécution. Ils ne furent pas les seuls bienfaiteurs de la nouvelle maison. Parmi les plus généreux, il faut citer le cardinal de Bologne, qui consacra l'église de la chartreuse (19 Août 1358); Raymond de Bona, seigneur de Bagnols; Étienne Hubert, évêque de Carcassonne, et plusieurs rois, princes et seigneurs. Après Innocent VI, premier fondateur, beaucoup d'autres papes accordèrent des bulles en faveur de la chartreuse: Grégoire XI (1373), Clément VII (1384⁸¹), Benoît XII^{XIII} (1397), Benoît XII (antipape) (1462), Martin V (1424), Pie II (1460), Grégoire XIII (1573), et plusieurs de leurs successeurs. Les rois de France donnaient également d'importants privilèges à la chartreuse, dans les riches archives de laquelle on conservait les lettres patentes des rois: Charles V (1394⁶¹), Charles VI (1390), Charles VII (1434), Louis XI (1461), Louis XII (1498), François I^{er} (1515), Henri II (1547), Henri III (1574), Louis XIII (1611), Louis XIV (1664). - La chartreuse, déjà enrichie par une foule de donations, vit encore augmenter considérablement ses revenus par le dessèchement de l'étang de Pujaut (1610) sur l'emplacement duquel les religieux créèrent les trois grands domaines de Saint Bruno, Saint Hugues et Saint Huthelme. Dans une déclaration faite en 1726, il est dit que le monastère se composait alors de 40 religieux de chœur, 30 frères convers et un oblat; il possédait des terres à Villeneuve, aux Angles, à Valergues, à Pujaut.

Villeneuve. — Archives du Gard. —

Pujant, à l'île d'Oiselet, au Fort St. André, à Bédarrides, à Cadrouse, des maisons à Avignon, et en capitaux un revenu fixe de 21'172 livres, 12 sous, 4 deniers, sans compter les revenus des prieurés de Cucuron, La Paillasse, Saint Maurice de Vénasque et Mesques, les péages d'Avignon et du Pont de Sorgues, des pécheries sur le Rhône, etc. — L'aut de richesses mises à la disposition des chanoines de Villeneuve leur permirent d'exercer largement les devoirs de l'hospitalité et de la charité chrétienne : outre d'abondantes aumônes faites aux portes du couvent, ils répandirent au loin leurs largesses. C'est ainsi qu'en 1633 il s'engagea à fonder, à leurs frais, une nouvelle chartreuse à Marseille, chartreuse dont l'église seule coûta, à Don Berger, prieur de Villeneuve, plus de 160'000 écus et sur la porte de laquelle il fit graver cette inscription : Carthusia Villanova hanc Massiliensem fundavit. De même, en 1709, à la suite d'une affreuse stérilité, le prieur, Don Philippe Boitout, fit distribuer plusieurs centaines de salmées de blé tirées des greniers de la maison. Si les chanoines de Villeneuve brillèrent par leur régularité, il faut ajouter qu'ils ne se distinguèrent pas moins par leur amour de la science et des arts. Il reste bien peu de traces de leur magnifique couvent, mais on voit encore le superbe tombeau, en style gothique, qu'ils avaient élevé à leur fondateur Innocent XI, le puits de Saint Jean, aujourd'hui enclavé entre des maisons, et la porte monumentale que Don Chrysante Paulin fit construire sur les dessins de l'illustre architecte de Royers de la Pallovière (1646 à 1646). — Leur bibliothèque, contenue dans cinq pièces, se composait de plus de 8'500 volumes, dont 188 de chroniques et 82 traitant des médailles, dont ils possédaient une belle collection. L'église, parée de marbre, et d'une rare magnificence, était ornée, ainsi que le couvent, d'un grand nombre de tableaux de maîtres, parmi lesquels on doit citer : la Visitation de Philippe de Champagne, l'Annonciation de Gemaro, Jésus au milieu des docteurs de Nicolas Mignard, des tableaux de Guide, de Simon de Châlons, de Parrocel, de Leveux et du Titien. — Les religieux étaient encore au nombre de 42, lorsque, le 7 janvier 1792, les commissaires du département se présentèrent pour dresser l'inventaire des titres, biens meubles et immeubles de la communauté, qui ne fut terminé que le 10 du même mois. Divisés en 17 lots, les bâtiments, jardins, église et autres dépendances de la

Villeneuve. - Archives du Gard. -

de la chartreuse furent vendus définitivement, devant le district de Beaucaire, le 1^{er} thermidor an 3 (19 juillet 1794). - En note à la page 27 on indique comme sources historiques : Vaillen, Histoire de Villeneuve-lez-Avignon. - Dom Vaissette, Histoire de Languedoc. - Germer-Durand, Dictionnaire topographique. - A. Coulondres, La chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. - Archives départementales (à Nîmes) séries G. 325-461 et H. - Archives municipales de Villeneuve-lez-Avignon. - - l'Introduction à la série H. -

Archives provenant de la Chartreuse. H. 325 - H. 461. -

H. 325. - (Registre). - In 4° 22 feuillets, papier. - 1767. - Inventaire sous le titre de : Recueil des privilèges royaux, tant de l'ordre en général que de cette chartreuse en particulier, dans lequel cahier se trouvent quelques pièces pour le franc salé et les titres de l'exemption du péage d'Orange. - Principales pièces mentionnées dans le présent inventaire : Recueil imprimé des privilèges royaux en faveur de tout l'ordre (1462 à 1672); - Lettres de sauvegarde du roi Charles V, en faveur dudit couvent de Villeneuve (1380); - de Charles VI (1390); - des rois Louis XII (1498), François 1^{er} (1524), Henri III (1578), Henri IV (1596), Louis XIII (1610), Louis XIV (1670) etc. - Pièces relatives à l'exemption des ports et péages, à la foraine de la tour du pont (1598); - au péage de Bourg (1598); - passeports donnés par le colonel d'Ornano (1588); - par les sieurs de Montréal, La Châtre etc. pour le passage du vin et l'établissement de chevaux de poste, en faveur d'édits religieux; - Déclaration des bois appartenant à la chartreuse; plan de la montagne des Fourcs (1593), etc. Inv. som. série H. p. 92.

H. 326. - (Registre). - In folio, 82 feuillets, papier. - 1790. - Inventaire des titres et documents renfermés dans les archives des RR. PP. Chartreux dudit Villeneuve, dressé en exécution du décret de l'Assemblée nationale (26 Avril 1790). -

Transactions et plantements de bornes au sujet des bois de Valboyaire, des ^{deux} dévôts de Bamarie ou Cavaléria, et de Valergues (1343-1541). - Achats, ventes et donations en faveur de ladite chartreuse. - Lettres patentes du roi Jean, autorisant les dits chartreux à fermer une rue à Villeneuve. - Ordonnances ^{des juges} prohibant

Villeneuve. - Archives du Gard. -

les jeux autour de la Chartreuse, - lettres concernant Villeneuve et les Angles, les créments du Rhône et l'île du Mouton. - lettres relatives: aux terroirs de Valergues et d'Oiselay; - à la montagne des fous; - à Roguesmaure et à la Rancière-Cleuse; - à Aramon, Vernède et Chéziars; à Vernède et Basbertane; - à Pujaut, - à l'étang dudit Pujaut. - Inv. 1. om. 8. v. 11. p. 93. -

H. 327. - (registre), - In-folio, 38 feuillets, papier. - 1791. - Inventaire des ornements, meubles, argenteries et effets de l'église des dits chartreux et de celle des Récollets et Bénédictins de St-André de Villeneuve, dressé le 3^e janvier 1791, par Guiraud et Claude Benoit Mercurin, membres du Directoire du district de Beaucaire, commis à cet effet. - Chartreuse: Archives, elles étaient situées dans la tour du clocher, dans une pièce fermée par une porte en fer à trois serrures et ajourée par une fenêtre grillée avec rolet en fer; - Trésor: 3 calices dont 2 en vermeil, 1 en argent, 1 aspersoir, 14 petits chandeliers de laiton, 2 missels, 1 bassin de cuivre, 6 grands chandeliers et 1 croix, le tout en cuivre. - (Par la suite des Récollets et des Bénédictins). -

À la chartreuse, il existait un arsenal ignoré de presque tous les religieux et contenant: 55 pierriers ou fusils très antiques, 2 chariots pour les dits pierriers, 15 portulanes, hallesbardes et spontons, 2 casques en fer, 6 calottes en fer, 2 cuirasses en fer, 2 petits canons l'un de 8, l'autre de 15 pouces, le tout hors des armes. Parmi les objets précieux du trésor: 2 croix processionnelles en vermeil fort anciennes, 1 autre en argent, 3 croix pour l'autel, 25 calices, dont 4 en or pur, 4 reliquaires dont 2 en forme de bras et 2 en pyramides, 5 bustes en vermeil sur piédestaux d'ébène; 12 chasubles en drap d'or ou d'argent, 48 autres en soie; - Le couvent possédait en outre un médaillon contenant 129 médailles en or, 935 en argent, 2188 en bronze; - la bibliothèque renfermait environ 8 1/2 000 volumes; - dans l'église, l'autel, le sanctuaire et le paré sont en marbre, les murs décorés de 34 tableaux, « dont 15 peints par des maîtres fameux »; 9 autres tableaux dans la chapelle du cloître sont également très beaux. - Des 2 tableaux du sanctuaire, l'un représentant la Visitation est de Philippe de Champagne. « M. Ver-net fameux peintre attribue l'autre, une Annonciation, à Guérin, disciple de Garache (sic) »; au milieu de l'église, le tombeau en marbre noir et blanc d'Armand de Bourbon, prince de Conti (il avait été transporté là, le 12 février 1666); 6 grands tableaux

Villeneuve. - Archives du Gard. -

tableaux de prix garnissent le chœur, trois: la Nativité, l'Adoration et la Résurrection, appartenant à l'école lombarde, les autres, du côté de l'épître, sont: Jésus enseignant, de Nicolas Mignard, la fuite en Egypte et la Compassion de la St Vierge, d'Imbert, de Marseille, frère chartreux de ladite maison. - Dans le chœur des frères, la communion de St Jérôme, très bonne copie d'après le Carrache, le Baptême et la Tentation de Jésus-Christ, par Blanchard, peintre de Lyon; au-dessus de la porte, un petit tableau de lobie, par Simon, de Salons et lui faisant vis à vis une copie de l'Annonciation de Guido, soit par Barrocel, soit par le Fr. Imbert. - Autres tableaux circulaires: le Couronnement de la Vierge attribué à René d'Anjou, St Bruno, peint par Colombet, le saint Squalchre peint par Simonde Chalons, St Michel foudroyant les Anges rebelles, par Mignard, une Annonciation, copie faite par Mignard, St Bruno, pour un inconnu, Jésus en croix, peint par Renaud le Vieux, St Catherine, par Mignard; - dans la chapelle du chapitre, cinq tableaux de la Vierge, St Charles, par un peintre d'Arignon, un Sauveur en croix, de Philippe de Champagne, un Christ au jardin des oliviers, d'un Fr. chartreux etc. In. rom. ben. H. p. 93 + 96.

H. 328. - (Registre). Grand in-folio, 369 feuillets, papier. 1084-1791. - Obituaire intitulé: Calendarium defunctorum, domus beatae Mariae Vallis Benedictionis seu Villanove, renovatum, anno restauratae salutis 1657, comprenant 18 parties:

1^{re} Partie. - Calendrier des défunts, dans lequel sont indiqués les messes du mois: 1^{er} janvier, pour les bienfaiteurs du monastère; - 17 pour le cardinal Calygrand de Périgord; - 1^{er} février pour tous les moines défunts et leurs familles; - 29, ^{Avril} pour messire Amblard, évêque de Massime; - 30 mai, pour messire Pierre Talpa, évêque de Pamplune, bienfaiteur de l'ordre; - 11 et 12 juin, pour messire Jean Gussy, prévôt d'Agg^{Agg}, et Jean Fillel, évêque d'Apt; - 23 août, pour Jean de Burgos, fondateur; - 12 sept., pour le pape Innocent VI, 1^{er} fondateur de la maison de Villeneuve; - dans ce calendrier est aussi réglé l'ordre des offices, particuliers à chaque ^(mois).

2^e Partie. - Fondation et privilèges du monastère: Bulle de fondation fulminée pour le pape Innocent VI; - associations faites entre ledit couvent et: la chartreuse de Bonpas (1367), la chartreuse de Valbonne (1409), la courant de de la Bienheureuse Vierge Marie de Bellayue, près Castes (1472). -

3^e Partie. - Nouveau calendrier de la chartreuse de Villeneuve contenant les noms de tous

Villeneuve. - Archives du Gard. -

de tous ceux qui ont droit à un anniversaire dans l'église du couvent: (l'inventaire cite ensuite un certain nombre de noms de papes, cardinaux, rois, princes et grands personnages) Gilbert chancelier, prieur de St-Croix... Marc Antoine de Pontarès, prieur de Villeneuve⁽¹⁶⁷¹⁾.

4^e Partie. - Privilèges accordés à l'ordre des chartreux par les papes: Lucius III. Urbain III, Clément III, Celestin III, Innocent III, Honorius III, Alexandre IV, Clément IV, Innocent IV, Nicolas IV, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Clément VII, etc...

5^e Partie. - Règlements pris au chapitre général de 1509 à 1789, suivis des ordonnances spéciales pour ledit couvent rendues par les visiteurs de 1567 à 1660. -

6^e Partie. - Liste chronologique des abbés (sic) de la Grande Chartreuse depuis St-Bruno, de 1084 jusqu'à 1791. -

7^e Partie. - Liste des prieurs de la chartreuse de Villeneuve de 1358 à 1769.

8^e Partie. - Liste chronologique des moines dudit couvent, -

9^e Partie. - Liste des FF. Convers et des ^{dommés?} donateurs dudit couvent de 1579 à 1779.

10^e Partie. - Liste des provinces et des maisons de l'ordre des chartreux: les plus anciennes maisons de la province de Provence sont: Darbois (1115), Monticci (1115), Vallonne, diocèse d'Agès, date de 1203; celle de Bonpas ou Malpas, de 1318, et celle de Villeneuve de 1358. -

11^e Partie. - Extraits tirés d'anciens obituaires, mais ne contenant aucune date.

12^e Partie. - Miracles et visions qui ont eu lieu dans ledit couvent. -

Intr. rom. Serie H. pag. 94 et 95. -

H. 329. - (Liasse). - 15 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 13 caen. - 1144 - 1362.

Bulles et copies de bulles fulminées par les souverains pontifes, en faveur des divers chartreux et de celle de Villeneuve en particulier. - Bulle de Lucius II, prenant la Grande Chartreuse sous sa protection (1144). - Vidimus de la bulle du pape Celestin III, en faveur de la Grande Chartreuse, dont elle détermine les limites et qu'elle met sous la protection du St-siège (1192). - Bulles des papes: Innocent III, accordant divers privilèges parmi lesquels celui de ne pas payer de dîmes (1202); - Alexandre IV, en faveur de la même chartreuse (1260); - Jean XXII, accordant le même privilège à toutes les chartreuses (1318); - Clément VI (1350); - Innocent VI, portant union du prieuré de St-Maurice de Venasque à la chartreuse de St-Jean Bte de Villeneuve (1356); - ^{spéciale} particulière

Villeneuve. — Archives du Gard. —

— faisant que les dons et privilèges accordés à la chartreuse de St-Jean, lui demeurent accordés, quoique le nom primitif ait été changé pour celui de chartreuse du Val de Bénédiction (1362); — accordant la permission aux dits chartreux d'arrenter ou même de vendre les bois et propriétés de l'abbaye pour le plus grand intérêt de la maison (1362); — autorisant la création d'un cimetière et réglant l'ordre des sépultures; — permettant de construire des églises, oratoires ou chapelles en dehors de la clôture (1362). —

In v. rom. série H. pag. 95. —

H. 330. — (Liasse). — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 2 bulles de plomb; 2 sceaux. — 1371-1397. — Bulles fulminées par les papes en faveur de ladite chartreuse. — Bulles des papes: Grégoire XI, accordant à la chartreuse de Villeneuve les mêmes privilèges qu'à la maison mère (1371); — permettant d'aliéner les biens de ladite chartreuse (1372); — exemptant des droits une maison que les religieux de Villeneuve avaient achetée à Avignon dans la rue de la Curaterie (Coyrassoria) (1373); — Clément VII, exemptant la chartreuse de Villeneuve de la juridiction des métropolitains et de l'ordinaire (1384); — exemptant la chartreuse de Ste-Croix du paiement des décimes (1390); autorisant les dits chartreux à accepter le legs, qui leur avait été fait, d'une maison sise à Avignon dans la rue de la Fusterie (1394). — Vidimus par Raymond d'Albigeois, camérier du pape Benoît XIII, de la bulle d'Innocent VI, à l'occasion du cimetière des dits chartreux (1397). — In v. rom. série H. page 95. —

H. 331. — (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier, dont 16 imprimées; 1 sceau. — 1402-1747. — Bulles fulminées par les papes en faveur de ladite chartreuse. — Bulles des papes: Benoît XIII (antipape), exemptant ladite chartreuse de payer les décimes (1402); — accordant au supérieur de la Grande Chartreuse le pouvoir de réconcilier les schismatiques avec l'église (1402); — Martin V, exemptant la chartreuse de payer tailles ou décimes (1424); — Pie II, réglant la forme des chapitres généraux (1460); — Grégoire XIII, confirmant les privilèges de la chartreuse de Villeneuve (1575); Sixte V, confirmant les privilèges de l'ordre (1589); — Grégoire XIV, pour le même objet (1591); — Grégoire XV (1623); — Urbain VIII (1643); — Benoît XIV, permettant aux apostats de rentrer dans leur ordre 3 ans après pénitence ou même d'entrer dans un ordre moins sévère, pourvu qu'ils le fasse dans l'année (1740). — Lettre du pape Innocent XII, écrite en faveur du moine Jean, expulsé pour des motifs légers de la chartreuse d'Orléans

Villeneuve - Archives du Gard. —

D'Orléans (1695). — Inv. rom. Serie H. pag. 95. —

H. 332. — (Liasse). 20 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux. — 1390-1497.

Privileges et exemptions. — Vidimus des lettres patentes par lesquelles le roi Charles V accorde (1391) aux religieux de ladite chartreuse la permission de prélever, sur chaque barque chargée de sel, trois mesures dites « pougnadières, dont les ⁸/₁₁ sont la mine », dudit sel pour l'usage de leur maison (1414); — Lettres patentes du roi Charles VI exemptant de tout droit de péage lesdits religieux pour le transport de leur blé, de leur vin, de leurs légumes, des fruits, du pain, de la paille, du foin etc., soit par terre, soit par eau (1390). — Publication desdits privilèges faite par ordre du vigier de Villeneuve, à Villeneuve, Roquemare et Aramon (1392). — Permission donnée auxdits religieux, au nom du pape Jean XXI^{II}, de faire transcrire les privilèges que leur avaient accordés les souverains pontifes et qu'ils craignaient de perdre (1410). — Lettres patentes: du roi Charles VII, accordant aux chartreux de Villeneuve 20 quintaux de sel pour leur usage (1434); — de Louis XI, confirmant le droit de franc-salé, qui leur avait été accordé sur le grenier à sel d'Aramon (1461); — les exemptant des droits de taille, dîmes, aides et gabelles (1465); — de Louis XII, confirmant les précédents privilèges (1498). — Inv. rom. Serie H. pag. 96. —

H. 333. — (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier. — 1390-1590. — Privileges et exemptions. — Lettres de sauvegarde données par le roi Charles VI (1390) en faveur desdits chartreux, avec les lettres d'attache de Jacques de Crussols, seigneur de Florensac (1505). — Confirmation, par François I^{er}, des privilèges de la chartreuse (1515). — Lettres de sauvegarde dudit roi François I^{er} en faveur dudit couvent (1524). — Vidimus par Jean de Sanection des privilèges accordés par le roi Henry II (1527). — Lettres de sauvegarde concédées par le roi Henry III (1574). — Passeports délivrés au prieur de la chartreuse par les sieurs: de Montréal, d'Ornano, colonel des bandes italiennes; Montmaury, cométable, d'Odéguieres (sic), lieutenant général en Dauphiné et en Provence; de la Chartre; le roi Henry III (1589) etc. — Inv. rom. Serie H. page 96. —

H. 334. — (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau. — 1618-1731. — Privileges et exemptions. — Supplique adressée au prince de Condé par les religieux lui demandant la permission d'entretenir des gens de guerre chez eux, pour la défendre contre les

Villeneuve. - Archives du Gard. -

contre les entreprises du duc de Rohan (1618). - Arrêt de la cour des Aides enjoignant de respecter les privilèges de ladite chartreuse (1666). - Arrêt du parlement de Toulouse portant enregistrement des lettres patentes accordées par le roi Louis XIV à la chartreuse, et rendant exécutoires en leur faveur les bulles des papes Luc III, Célestin III, Innocent III, Innocent VI, Grégoire XI, Clément VII, Boniface IX, Martin V, Pie II, Sixte IV, Pie V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XV, Urbain VIII (1667). - Extraits des privilèges accordés aux chartreux par lettres patentes du roi Louis XIV (1666), confirmées par autres lettres ou arrêts de 1669, 1696, 1696 et 1714. Lettres de grâces accordées au sieur Jacques Plan, déserteur du régiment d'Auvergne, qui, se croyant couvert par l'amnistie, était entré audit couvent des chartreux de Villeneuve (1730) pour y servir en qualité de maréchal-ferrant, mais qui y ayant été arrêté, avait été condamné à avoir la tête cassée (1731). -

In. rom. Serie H. pag. 96. -

H. 335. - (Liasse). - 12 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau. - 1321-1494². - Privilèges du Franc-salé. - Vente faite par noble Pierre de Mirandole, seigneur d'Aramon, à noble Raymond d'Aramon, citoyen d'Arignon, de ses droits sur le péage dudit Aramon, péage consistant en 5 sétiers de sel, par bateau chargé, sur lesquels ledit vendeur prélevait soit 5 pognadières de sel, soit 6 deniers d'argent (1321). - Hommage fait, en présence du sénéchal de Beaucaire, par le procureur de la chartreuse, pour les pognadières de sel dont ledit couvent avait hérité sur les droits de péage d'Arignon par testament de dame Vésiane de Mirandole (1392). - Vidimus par Jean de Folleville des lettres patentes par lesquelles le roi Charles VI (1391) accorde audit religieux le privilège d'exiger 5 mesures de sel sur chaque barque passant devant Aramon. - Lettres: du roi Charles VII, réduisant ledit droit à 26 quintaux de sel, chaque année (1634); - du roi Louis XI, confirmant ledit échange (1661). - Extrait d'une ordonnance transférant à Beaucaire le grenier à sel et le péage d'Aramon (1464); - du roi Charles VIII, confirmant les privilèges octroyés par les rois Louis XI et Charles VII (1484). -

In. rom. Serie H. pag. 96 et 97. -

H. 336. - (Cahier). - In-8°, 34 feuillets, papier. - 1509-1511. - Privilèges du Franc-salé. - Cahier commençant par ces mots: « Je soustient la récepte sur le péage d'Aramon de cette

Villeneuve. Archives du Gard. —

de ceste année commencée le premier jour de septembre. — A ce cahier se trouve joint: l'état des déchargements de sel pour la fourniture de Beaucaire (1509), l'ordonnance qui établit qu'à l'avenir le péage d'Aramon se paiera à Beaucaire et le tableau de ces droits qui sont de 10 émines pour 80 muids de sel, 5 pour 40, 1 émine^{1/2} pour 20 et 10 muids, pour 8 muids, 1/2 demière, etc.

Im. rom. série H. pag. 97. —

H. 337. — (Liasse). — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier; 53 ceaux, dont 3 plaqués, 1516-1599. — Privilèges du Franc-salé. — Copie des lettres patentes accordées (1516) par François 1^{er} audit monastère. — Procès-verbal de l'enquête faite pour vérifier l'antiquité du péage d'Aramon (1538). — Confirmation des droits de dits religieux sur le péage d'Aramon par lettres patentes du roi François 1^{er} (1561). — Lettres patentes des rois Henry II (1558) et Henry III (1574), confirmant les privilèges dudit couvent. — Procuration donnée par le supérieur de la grande chartreuse au syndic de la chartreuse de Villeneuve pour retirer le sel dû à la maison mère (1575). — Vidimus pour Jean de Fayn, seigneur de Pérault, des lettres patentes accordées en faveur dudit couvent par le roi Henry IV (1599). Arrêt de la cour des Aides de Montpellier en exécution des lettres patentes accordées à la Grande chartreuse (1598). — Im. rom. série H. pag. 97. —

H. 338. — (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 1 ceau. — 1600-1640. Privilèges du Franc-salé. — Sentences rendues par Pierre Antoine Guibert, auditeur général, et Louis Bellos, proto-notaire apostolique, en faveur des religieux de Villeneuve, contre les consuls et habitants d'Arignon qui, après s'être engagés à ne les astreindre à aucune charge, voulaient leur faire payer des droits de passage et de gabelle (1600). — Confirmation par Emmanuel de Creissols, duc d'Uzès, pair de France, des exemptions de péage pour la chartreuse en ce qui regarde son propre péage de charmes (1600). — Lettres patentes du roi Louis XIII, confirmant les privilèges de ladite chartreuse de Villeneuve, touchant l'exemption des droits de péage (1611). — Arrêt de la cour des aides enregistrant les dites lettres (1612); — du conseil d'état établissant une nouvelle crue de 3 livres sur chaque muid de sel (1622); — de la cour des Aides, exemptant les chartreux de ladite augmentation dont ils avaient été déchargés par lettres patentes du roi Louis XIII (1624). —

Copie des

Villeneuve. — Archives du Gard. —

Copie des lettres patentes établissant la cence de trois livres; requête des chartreux et décharge donnée en leur faveur par les trésoriers généraux de France (1628). — Extraits de lettres prouvant que, de tout temps, la chartreuse de Villeneuve avait eu le droit de fournir à ses fermiers le sel provenant de son Franc-salé. —

Inv. rom. série H. pag. 97. —

H. 339. — (Liassé). — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier. — 1454 — 1725. — Privileges divers relatifs à plusieurs maisons de l'ordre. — Ordre des trésoriers à tous et chacun pour exempter les chartreux de payer les droits de taille et de 20^{ème} (1454). — Lettres patentes: du roi Louis XII, confirmant les privilèges de la chartreuse de Villeneuve (1498); — du roi Charles IX pour le même sujet (1564); du roi Henry III, confirmant les privilèges de la Grande chartreuse (1574); — sentence rendue par messire Marcellus Lantes, proto-notaire apostolique, en faveur de la chartreuse de Bonpas (1604). — Lettres royales du roi Henry IV, autorisant les religieux de Villeneuve à faire couper, dans les bois de la chartreuse du Val-S^{te} Marie, en Dauphiné, et conduire par eau, sans payer aucuns droits, deux radeaux de bois qui leur étaient nécessaires pour la reconstruction de leur église (1607). — Arrêt de la cour des Aides demandant vérification des titres de la chartreuse de Valbonne (1625). — Copie de lettres de sauvegarde octroyées aux chartreux de Villeneuve par le prince de Condé (1627). — Lettres patentes du roi Louis XIV en faveur de ladite chartreuse (1664). — Privilèges de la chartreuse d'Aix (1654). — sentence rendue en faveur de la chartreuse de Bonpas par messire Flavius, cardinal du titre de S^{te} Marie du peuple, contre les habitants de Caumont, au sujet de l'exemption des tailles (1658). — Privilèges de la chartreuse de Trèves (1694). — Brevet d'affiliation aux prières de la grande chartreuse, délivré par le prieur de ladite chartreuse (1725). —

Inv. rom. série H. pag. 97 et 98. —

H. 340. — (Liassé). — 3 pièces, parchemin; 20 pièces, papier. — 1577 — 1610. — Privilèges relatifs à l'aliénation du temporel. — Lettres des cardinaux de Bourbon, de Guise et de l'évêque de saint-Papoul, ordonnant à l'évêque d'Uzès de faire vendre, sans s'arrêter à aucune réclamation, pour une somme de 334 écus de rente des biens temporels dudit évêché (1577). — Rôle du temporel dudit diocèse (1579) dans lequel le diocèse d'Arignon se trouve par erreur confondu avec le languedoc. — Lettres patentes

Villeneuve. - Archives du Gard. -

patentes du roi Henry III, déclarant que les bénéfices dépendant dudit Arignon ne doivent pas être compris dans l'aliénation pour le temporel du Languedoc (1582). -

Nouvelles instructions données pour l'aliénation du temporel. - Arrêt du parlement de Toulouse, cassant le département fait par l'évêque d'Uzès, qui comprenait plusieurs bénéfices dépendant du diocèse d'Arignon (1591). - Quitteance donnée par les trésoriers de France à la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, pour la somme de 100 écus, à laquelle lesdits religieux avoient été taxés (1591). - Arrêt du conseil chargé de régler ladite vente, faisant savoir que les bénéfices d'entre Rhône, dépendant du diocèse d'Arignon, ne doivent pas être compris dans ladite vente (1610). - ^{Inv. som. série H. p. 98.}

H. 341. - (Liasse). - 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier. - 1598-1762. - Privilèges pour les péages. - Confirmation faite en faveur des chartreux de Villeneuve de leurs privilèges en exemption de péage le long du Rhône (1598). - Protestation desdits chartreux contre les commis de la Foraine du Pont-Saint-Espirit (1609). - Arrêt rendu en faveur desdits religieux contre les péagers du Pont-S-Espirit (1623). - Protestation des chartreux contre les commis de la Foraine de Valence (1643). - Lettre au syndic des chartreux dans laquelle il est dit que le prince de Monaco jouissait des péages de Vienna et de Valence par cession du roi Louis XIV (1646). - Acte signifié aux commis de la Foraine par lesdits religieux au sujet de planches venant de leur ferme du Jas (1700). - Lettre du vicar de Guymont, informant les commis que, par édit du 5 août 1717, le roi a supprimé toutes les exemptions de péages (1717). - Arrêt du conseil d'Etat ordonnant à tous les privilégiés d'avoir à justifier de leurs titres (1723). - Nouvelle confirmation de ces droits par lettres royales (1724). - Tarif des droits exigés d'abord au péage de l'Estoile et ensuite à celui de Valence, où il fut transporté en 1612, traduit, par ordre du parlement de Toulouse, sur le document primitif enregistré au registre Arrestorum, ab anno MVLX. Le prix se payait en monnaie Valentinoise « valant un tierçon d'argent 16 deniers ». - ^{Inv. som. série H. pag. 98.}

H. 342. - (Registre). - In-folio, 48 feuillets, papier. - 1726. - Déclaration faite à l'assemblée générale du clergé de France, par le prieur de la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, pour les biens et revenus de ladite chartreuse. Ledit monastère fut fondé par Innocent VI (1356) pour 15 religieux et 6 frères; - Pierre, cardinal de Ste Anastasie, dit cardinal de Pampluna, neveu d'Innocent VI, ajouta une fondation pour 15 autres religieux

Villeneuve. - Archives du Gard. -

religieux et 6 frères (1372). - Noble Raymond de Bona, seigneur de Bagnols, avait fait une fondation pour 6 frères en 1362; - En 1726 la chartreuse se composait de 6 religieux de chœur, 30 frères couvres et un oblat; - elle possédait des terres à Villeneuve, aux Angles, à Valergues et à Pujaut, rapportant 1315 livres 10 sous; dans l'étang desséché de Pujaut, 3 granges dites: de St-Bruno, de St-Anthelme et de St-Hugues; - dans le territoire de Valergues: la prieuré de Fours et les trois granges de: La Grande Bastide, la Bastide neuve et la grange de Limas; ledit prieuré de Fours, 1 teulerie, 1 four, 1 grange dans l'île d'oïset appelée la Petit Dragonet, et la terre dite d'Ubay, à Villeneuve, 1 petit jardin, 1 moulin à huile, 1 petite maison; - au fort St-André une autre maison, et hors de Villeneuve la ferme de la Vernide. Les capitans donnaient en rentes fixes 21172 livres, 12 sous, 6 deniers, les dépenses montant à 15382 livres 6 sous. - Im. num. série H. pag. 98. -

H. 343. - (Liassé). - 13 pièces, papier. - 1664-1727. - Revenus. - Etat des biens et revenus de ladite chartreuse en 1664: Le prieuré de Cucuron en Vivarais rapporte 2600 livres; la Paillassé près le Pont-St-Espirit 1700; St-Maurice de Pénasque au Comtat Venaissin 1200; Le prieuré de La Roque, au diocèse d'Uzès 800; le péage d'Aragnos 550, du pont de Sorgues 34, etc. - Dépenses en œufs, pour 900 douzaines et 4 œufs, 315 livres; en chapons, 54 livres; en fromage, 60 livres. - Total des revenus 39460 livres, 8 sous; - des dépenses 21802 livres. - En 1725, la maison comptait 45 religieux de chœur, 35 frères couvres, 20 domestiques et 60 valets. - Mémoire sur les revenus des chartreux, où il est dit que, dans leurs déclarations, ils ne s'expliquaient clairement que sur ce qui est porté sur les contrats; mais pour le reste « ce sont des gouffres impénétrables », où l'on voit cependant assez clair « qu'on a peu (peu) se régler sur le pied de 40000 livres de rente à commune année, les RR. PP. en ayant certainement plus de 75000 annuellement » (1727). - Im. num. série H. pag. 98 et 99. -

H. 344. - (Liassé). - 43 pièces, papier. - 1687-1720. - Revenus. - Etats des grains et des légumes récoltés par les dits religieux et des pensions qui leur sont dues, présentés en forme de notes explicatives pour aider les commissaires dans leur travail de répartition. - En 1690, la grande Bastide a donné 84 salmées de blé, la grange des Fours 34, la Bastide neuve 54, saur terre 3. - Etat des pensions dues par les chartreux (1692). - Le troupeau nourri à la grange de St-Bruno, compr en ait 586 bêtes à laine en 1720, et celui

Villeneuve. — Archives du Gard. —

et celui de la grange de St. Hugues, 270 têtes. — Inv. som. série H. pag. 99. —

H. 345. — (Portfeuille). — 2 plans. — 1688-1693. — Plan du jardin acquis pour les religieux de Villeneuve du marquis des Achauds, jardin sis à Arignon près la porte saint Michel, quartier du Bourget^{quart} (1688). — Plan du tènement de la Vernède près la terre des Bards et appartenant auxdits chartreux. — Inv. som. série H. pag. 99. —

H. 346. — (Portfeuille). — 2 plans. — 1644. — Propriétés. — Projet de façade pour la chartreuse à construire et plan dédié « à R. P. Crizante Paulin (sic), domprieur de la vénérable maison, chartreux de Villeneuve par François Des Roys de la Valfenières » (Arignon, 25 Août 1644). — Plan et dessin fait par le même, du puits saint-Jean dans la cour de ladite chartreuse. — Inv. som. série H. pag. 99. —

H. 347. — (Diassa). — 6 pièces, parchemin; 42 pièces, papier. — 1619-1698. — Fontaine dite de l'Ermitage. — Pièces relatives à la conduite des eaux de cette fontaine à la chartreuse. — Achat fait par dom Chrysante Paulin, à Claude Bernarde, veuve de Jean Alison, de la permission de faire chercher une source dans l'Hermas appelé Gante-Perdrin, et de faire conduire les eaux à travers le dit hermas ou rigne (1642). — Délibération des consuls de Villeneuve autorisant les dits chartreux à faire creuser leurs conduits le long du grand chemin et sous la porte de la ville (1691). — Achat de droits de passage pour les eaux dans la plaine de Belle-Croix, faits, par lesdits chartreux, aux dames Marcelle Andéole et Sabau Mourguières, et aux sieurs: Pierre et Antoine Bernard, Esprit Courtin, Jean Bourmier etc. (1696 à 1698). — Procédure juridique pour la conduite de l'eau trouvée dans une rigne acquise en 1691 par lesdits chartreux au quartier de la montagne (1697). — Lettre adressée au prieur de la chartreuse de Lou-louse, exposant que les chartreux de Villeneuve, qui n'avaient que des puits creusés très profondément dans le roc et d'une eau si crue que « la moitié de la communauté était sur le grabat », avaient fait rechercher diverses sources et en avaient découvert une près de Montaux appartenant aux Bénédictins; mais que ceux-ci, après avoir d'abord laissé creuser, s'opposaient à la continuation des travaux, parce que cela faisait baisser leurs puits de Montaux (1698). — Permission donnée par la chambre des finances de Montpellier aux religieux de creuser sous le chemin de Nîmes (1698). — Mémoire produit par le prieur des Bénédictins de St. André, seigneur de Montaux, au sujet des travaux entrepris plus bas par les chartreux. — Consultation d'avo-

Villeneuve. - Archives du Gard. -

- cat disant que ledits chartreux ont à la rigueur le droit de continuer, mais que, n'ayant l'équité, ils ne devraient pas occasionner ce dommage aux habitants dudit Montaux. - Lettres d'où il résulte que, pour trouver de l'eau, les religieux ont employé le sieur de Lopoix, religieux de l'abbaye de St-Michel (diocèse de Luçon) retiré à Arignon, et souvent employé comme très expert dans l'art de faire tourner la bague. - Inv. rom. série H. pag. 99. -

H. 348. - (liasse). - 52 pièces, papier; 4 plans. - 1699-1716. - Fontaine dite de l'Ermitage. - Mémoire relatif à la discussion élevée entre les RR. PP. Bénédictins et les RR. PP. Chartreux, au sujet des creusements faits au-dessous de Montaux (1699). Accord passé entre ledits religieux, qui se font de mutuelles concessions (1699). Devis des ouvrages à faire pour la conduite des eaux. - Extrait du mémoire rédigé, en 1698, par Bon Antoine Lournas ^{us?} (sic), dans lequel est inséré un rapport détaillé sur les opérations faites par le sieur Jacques Aimard, « insigne professeur de la bague de direction du pays de Dauphiné », au domaine de la Paillasse, quartier de la Vignasse, en présence dudit Lournas, pour chercher de l'eau (1718). - Acte signifié aux RR. PP. Bénédictins au nom des consuls de Pujaut en 1700, au sujet de la fontaine de Saint-Vérimine ou Vérédime. - Projet, légèrement modifié depuis, fait pour amener l'eau de la fontaine de l'Ermitage dans la maison, « où elle a coulé la première fois, le 15 juillet 1716. » Inv. rom. série H. p. 99 (et 100).

H. 349. - (liasse). - 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier. - 1551 - 1688. - Pêcheries du Rhône. - Avenement de toutes les pêcheries du Rhône, dans toute l'étendue de la juridiction de Villeneuve, consenti au nom du roi, en faveur de noble Antoine François Scarphy, maître des ports, ponts et passages pour le roi en la sénéchaussée de Beaucaire, capitaine de la grosse tour du bout du pont de Villeneuve, pour la somme de 132 livres tournois (1551), somme portée à 460 livres en 1557. - Cession faite au prix de 500 livres en faveur du R. P. Jacques de Sansavoir, prieur de la chartreuse, des dites pêcheries par le sieur Paris Sica, qui en avait obtenu, le 16 avril 1680 (sic est 1580), la cession du sieur Scarphy (le même jour 1580). - Lettres patentes du roi Henri III, réunissant le domaine royal à la couronne, et assignation donnée par les bailliés de Montpellier au syndic de la chartreuse, d'avoir à présenter ses titres sur les pêcheries de Rhône, s'aidés au nom de la couronne (1581). Nouvelle

Villefranche. - Archives du Gard. -

Nouvelle vente du droit de pêche consenti en faveur du prieur et des religieux dudit couvent pour le prix de 250 écus, outre le prix déjà payé par le sieur Scarphy (1599). - Nouveau rachat du domaine royal (1611). - Liquidation générale des sommes payées par les PP. Chartreux pour la possession des dites pêcheries, s'élevant à 1135 livres dont quittance finale délivrée par les commissaires députés à Montpellier, en exécution de l'arrêt de réintégration (1688). - Inv. rom. série H. pag. 100. -

H. 350. - (Registre). - In 4^e, 127 feuillets, papier. - 1681. - Propriétés à Avignon. - Etat des directes possédées par lesdits religieux à Avignon sur des maisons situées dans les rues : Calade, de Conti (lieux), du Bourguet de Mazan, des Pâtisseries, de la Grande Place, Biperie, Lancerie, du Bon-Porty, le Bourguet de Fanson, Portail-Magnanen, du Corps-Saint, du Gat, de la place Saint-Didier, des Etudes, Saint-Marc, Collège de la Croix, Bométarie, de la Masse, Carrosse de l'olivier, Carrosse Saint-Christophe, des Fons, du Cheval blanc, de la Laraspue, du Bourgneuf ou Pont-Granguat, du Limas, de la Fusterie, des Crottes, Puits des Bouffes, de la Reille, de l'Escu de Bourbon, de la Bancasse, du Puits de la Rappel, de la Chaussoterie ou Ferretterie, Carrière, Carrosse Saint-Joseph ou du Casan, le Bourguet des Pignes, des Allemans, Sauerie, de l'Epicerie ou Pollasserie, de la Pascherie, Carrière des Juifs, Carrosse des Bertrands, de la Croix, Portail Matharon et de Saluce. (Inv. rom. série H. pag. 100. -

H. 351. - (Liasse). - 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier. - 1321-1779. - Propriétés à Avignon. - Transaction passée entre le chapitre St-Pierre d'Avignon et les Chartreux, au sujet de la maison du cardinal de Pamplune (1321)^{1321?} sic. - Echange de directes entre les Chartreux et le chapitre St-Didier (1570). - Reconnaissances faites à Avignon et reçues par maître Grolier, notaire, en faveur desdits religieux. - Mémoire relatif aux dites reconnaissances de 1714 à 1717. - Vente d'un pré consenti^{ie} pour les Chartreux en faveur de noble Charles de Cambis, marquis de Ragnas, seigneur d'Orsan, au prix de 540 livres (1681). - Etat des emphytéotes de la chartreuse à Avignon (1691). - Parmi ces emphytéotes, sont nommés le sieur des Royers de Palferrières, rue Bourguet de Milles, noble Joachim de Simon, l'Hôpital Saint-Sixte, nobles : de Brillon, de Montméran, et de Zanobis etc. - Reconnaissances passées en faveur desdits Chartreux par les sieurs : Giroud, Isnard, Tourdan, le comte de Luse, le chapitre St-Pierre, etc. - Echange de directe entre les Chartreux et la congrégation des Pauvres-Femmes (1774). - Transaction passée entre le chapitre

Villeneuve. — Archives du Gard. —

le chapitre de St Pierre et les dits religieux (1778). — Invent. som. série H. pag. 100. —
H. 352. — (liasse). — 33 pièces, papier. — 1656-1737. — Propriétés et revenus. — Pièces
relatives à un procès intenté par les dits religieux à l'Assemblée du clergé d'Arignon, au
sujet des taxes mises par ladite assemblée sur des revenus de la chartreuse non suscep-
tibles d'impositions. — Sentence rendue par l'Assemblée générale du clergé de France
sur les différents entre le clergé du diocèse d'Uzès et celui d'Arignon (1656). — Procès-
verbaux des opérations de l'Assemblée du clergé d'Arignon pour la répartition de la
taxe (1729), et de l'Assemblée générale du clergé (1730). — Mémoire des chartreux
contre l'évaluation de leurs revenus faite par le clergé d'Arignon. — Requête adres-
sée par le syndic des chartreux à l'archevêque d'Arignon (1732). — Actes de somma-
tions, exploits, assignations etc. — Injonction faite par le bureau diocésain aux
PP. chartreux, d'avoir à faire connaître le revenu du prieuré de Notre-Dame des Fours. —
État d'évaluation des grains, fait par ledit bureau diocésain. — Parmi les redevances
en nature, dues à la chartreuse, ses tenanciers de l'étang de Pujaut devaient livrer
1600 œufs, 160 fromages, 100 mesures de lait et un poulain tous les 4 ans; ceux de
St Hugues, 800 œufs, 2 1/2 serviettes, 2 quintaux de fruits; — de St Anthoine, 1200 œufs,
50 fromages, 2 1/2 serviettes, 2 quintaux de fruits; — de la Grande Bastide, 800 œufs, 60
livres de cire, 2 1/2 serviettes; — de la Bastide neuve, 600 œufs, 30 livres de cire; — de la
Grange des Fours, 300 œufs; — de la Simonette, 600 œufs; le moine des Fours,
400 œufs. — Compromis contenant les concessions réciproques des deux parties pour
arriver à un accommodement (1737). — Assemblée générale du bureau diocésain
présidée par Mgr l'archevêque d'Arignon et portant ratification de l'accommodement
passé entre le clergé d'Arignon et les RR. PP. chartreux du couvent de Villeneuve
(26 août 1737). — Invent. som. série H. pag. 100 et 101. —

H. 353. — (liasse). — 50 pièces, papier. — 1597-1708. — Baux et arrentements
de propriétés. — Rubrique des reconnaissances de 1597. — Arrentements de la terre de
Crog, au terroir de Cadrousse, pour la redevance de 32 salmées de blé et 3 de petite
avoine (1666); — du prieuré de St Maurice de Vénasque, au prix de 1100 livres
(1668), de 950 livres (1673) et de 1000 livres (1678); — de la ferme du Dragou et
pourt 625 livres (1696); — des fruits de Palargues pour 135 livres (1698). — Inventaire
des ornements de l'église de Saint-Maurice de Vénasque (1699). — Arrentements de
prieuré.

Villeneuve.- Archives du Gard.-

précure de la Paillasse au prix de 2300 livres (1703); - du précure de Vénasque pour 1000 livres (1704); - des terres de Bédarrides à mi-fruits; de 30 salmées de terres, dans l'étang de Pujaut, aux mêmes conditions (1708). - Invent. som. série H. (p. 101).

H. 354. - (Liasse). - 50 pièces, papier. - 1708-1723. - Baux et arrentements de propriétés. - Arrentements: de la terre du Croq au sieur Aubert pour 50 salmées de blé et 10 de seigle (1708); - du précure de Besques, au sieur Augier pour 1000 livres; - de la grange du Tas, au sieur Abrien, de Roquemare, à mi-fruits (1712); - des terres de Bédarrides, en faveur de Jacques Charrel, aux mêmes conditions (1713); - des terres du Trou de Castagnes, près Oisclat, aux sieurs Teas, Lafage, Jean Mouries et Blaise Huguet pour 365 livres (1718); - de la terre de Saint Veras, au sieur Sébastien Pitoire pour 356 livres (1718); - du précure de Besques, au sieur Joseph Roland, pour 1050 livres (1720); - du domaine du Tas, au lieu de Monteux, pour 1500 livres (1722); - du moulin à huile et de la terre du Mouton aux Angles à mi-fruits (1722). - Invent. som. série H. pag. 101. -

H. 355. - (Liasse). - 53 pièces, papier. - 1724-1729. - Baux et arrentements de propriétés. - Arrentements: des terres du Tas, en faveur de Claude Mouries; - du précure de Vénasque à Maurice Silhan, au prix de 4000 livres; - de la métairie de St Anthelme à mi-fruits (1725); - des terres dépendant de Cadrousse, aux mêmes conditions; - de la métairie de St Bruno, au sieur Antoine Berguis (1727); - de jardins de la Vernède à Jean Guin, jardinier, à la condition d'en partager tous les fruits (1728); - de la grange du Dragonnet à Jean Joseph, au prix de 630 livres; - du précure de Besques au sieur Joseph Roland (1729). - Invent. som. série H. pag. 101. -

H. 356. - (Liasse). - 57 pièces, papier. - 1730-1739. - Baux et arrentements de propriétés. - Arrentements: de la terre dite Trou des Castagnes, au terroir de Valergues, en faveur de Jean Carier, pour 256 livres (1730); - de la grange du Tas, au lieu de Monteux, en faveur de François Rigot; - de la grange du Croq pour Jacques Bouchier (1731). - Estimation des bestiaux de la grange de St Anthelme, s'élevant à 2047 livres 8 sous. - Arrangement passé avec le sieur Hugues qui, pour la somme de 60 livres, s'engage à couper les saules de la grange de St Hugues (1732). - Etat des ustensiles du moulin à huile (1737). - Arrentement

Villeneuve. - Archives du Gard. -

-ement dudit moulin pour 75 livres, consenti en faveur des sieurs Claude et Pierre Vailhen; - du moulin de St-Anthelme, dont le fermier Dormera, chaque année, 2 quintaux de fruits, la moitié du miel, 50 fromages, 1200 oeufs, 6 chapons, 12 jeunes poules, la moitié du blé, 200 livres, 2 douzaines de serviettes et de vaisselle 8 journées de charrette (1737). - Invent. som. série H. pag. 101 et 102. -

H. 357. - (Liasse). - 53 pièces, papier. - 1739-1747. - Baux et arrentements de propriétés. - Arpentement: des 67 s almes de terre affermées au sieur Jacques Bressy; - des chaumes et grèrets du domaine du château de la Paillasse, fait par Paul Vincent, géomètre de la ville du Pont-St-Espirit. - Bail de la dime des terres de Valergues, fait en faveur de Michel Varchier, pour le prix de 205 livres (1739); - du jardin de la Vernède, en faveur de Claude Comil, jardinier (1741) - de 30 s almes de terres à Pierre Vidal au prix de 186 livres (1742); - La chartreuse de Villeneuve, en 1742, comptait 33 religieux de choeur, 15 frères convers, 16 donnés, 1 novice et 63 domestiques, dont 13 dans les fermes; elle possédait: 5 chevaux de selle, 2 de campagne, 10 mules pour les charrettes, 2600 bêtes à laine, 36 mules ou chevaux pour le labourage, et 1 âne; elle vendait par an pour 2000 livres de laine, 1200 livres de bois, 800 livres de serres à soie; elle recevait 12162 livres en argent, 5200 livres de ses revenus, 13680 de la vente du blé. - Arrentement du jardin de la Vernède au sieur Jean Rey, jardinier, à raison de 20 livres par mois (1744); - d'un moulin à blé, au lieu des Fours, à Jean Bouchet, au prix de 15 s almes de blé (1747). - Invent. som. série H. pag. 102. -

H. 358. - (Liasse). - 55 pièces, papier. - 1748-1754. - Baux à ferme et arrentements de propriétés. - Arrentement du pré curé de Guaron, consenti en faveur du sieur Augustin Roué, pour le prix de 2950 livres (1748). - Achat par le sieur Claude Gonnat, au prix de 450 livres, de la coupe des saules et des peupliers dans l'islot du Mouton. - Arrentement en faveur du sieur Antoine Combe de la terre dite la Terrasse au prix de 163 livres 10 sous (1750). - Bail à mi-fruits de la métairie de St-Bruno en faveur de Blaise Guillaumont (1754); - de la terre de Bardot en faveur de plusieurs fermiers pour le prix de 120 livres; - de 30 s almes de terres dans l'étang de Pujaut pour 735 livres (1754). - Invent. som. série H. pag. 102. -

H. 359. - (Liasse). - 60 pièces, papier. - 1755-1760. - Baux et arrentements de propriétés.

Villeneuve. - Archives du Gard. -

propriétés. - Arrentement d'une maison sise rue Limas à Avignon, consenti en faveur du sieur Louis Crillon, au prix de 140 livres (1755). - Etat des rentes produites par la ferme des terres de l'étang de Pujaut et s'élevant à la somme de 1360 livres 17 sous, 6 deniers. - Bail d'une écurie et d'une remise à la livrée du Griffon (à Villeneuve), consenti en faveur de Martial Briole pour le prix de 33 livres (1756). - Arrentement de la petite dime de Valergues au prix de 150 livres (1758); - de la terre de la Paillasse pour 800 livres. - Rapport sur les pertes causées à la chartreuse de Villeneuve par l'inondation du Rhône (1755). - Arrentement de la métairie de Saint Bruno, en faveur de Blaise Guillaumont (1760). - Invent. som. serie H. pag. 102. -

H. 360. - (Liasse). - 50 pièces, papier. - 1761-1772. - Baux et arrentements de propriétés. - Bail à ferme de prieuré de Brasques, consenti en faveur de Jean Serre au prix de 1780 livres (1761). - Vente la coupe du bois taillis de la Vermère, au sieur Noël Tournan, pour le prix de 350 livres (1763). - Arrentement des terres sises dans l'ancien étang de Pujaut, consenti en faveur du sieur Laurent Gournet, au prix de 456 livres (1765); - du prieuré de Brasques, en faveur de Jean Serre au prix de 1780 livres (1767); - d'une pièce de terre sise à Pujaut, en faveur de Bertrand Lermite, au prix de 200 livres (1768); - d'une maison à la livrée du Griffon, en faveur de Charles Deysson, pour 39 livres; - du domaine du Tas, consenti en faveur d'André Roux, de Bédarrides, au prix de 400 livres (1769); - d'un grenier à foin sis à Villeneuve, à la livrée du Griffon, en faveur de Charles Deysson, pour 39 livres; - du domaine du Tas, consenti en faveur d'André Roux de Bédarrides, au prix de 400 livres (1769); - d'un grenier à foin, sis à Villeneuve, à la livrée du Griffon, pour le prix de 38 livres; - de la terre de Irmène, en faveur de Louis Raffier, pour 100 livres (1770). - Invent. som. serie H. pag. 102 et 103. -

H. 361. - (Liasse). - 34 pièces, papier. - 1773-1788. - Baux et arrentements des propriétés. - Bail de la ferme de la Terrasse, consenti en faveur de Pierre Barthélemy, au prix de 250 livres (1773); - d'une maison à la livrée du Griffon, en faveur de Bertrand Lermite, au prix de 50 livres; de la coupe des saules à l'islon de Mouralon, terrain de la Vermère, pour le prix de 216 livres (1775); - de 305 almées de terre à Pujaut en faveur de Pierre et Jean Coulomb, au prix de 990 livres (1776). - Arrentement de la métairie de St-Hugues, consenti en faveur de Jean Touffret, qui, en outre de la moitié des fruits, paiera chaque année 250 livres (1788); - de la métairie de St-Bruno, en faveur

Villeneuve. - Archives du Gard. -

en faveur du même, qui, outre la moitié des fruits, donnera 500 livres par an (1788). -

Invent. som. série H. pag. 103. -

H. 362. - (Liassé). - 57 pièces, papier. - 1682-1774. - Baux et arrentements de propriétés. - Arrentements au sieur Charles de la Tour, de la terre de Saint-Véran (1682); - de 30 salmies de terres à l'étang de Pujaut à Rostand Bertron (ii), pour la moitié des fruits et 50 écus (1701); - de la terre de Saint-Véran, au sieur Pitot pour 350 livres (1702); - de la Simonette pour 322 livres, la moitié des noix, 400 œufs frais, 6 poeles, 2 chapous et 30 fromages (1713); - d'écuries dans la rue du Limas, à Avignon, en faveur de « messieurs les intéressés des cochers d'eau d'Avignon à Lyon », au prix de 120 livres (1727); - d'une maison dans la rue du Limas à Avignon au prix de 114 livres (1729); - d'une broatière nouvellement défrichée, en faveur de Louis Blanc, pour 46 livres (1732); - de la terre de Saint-Véran, au prix de 450 livres (1738); - de la Simonette, en faveur de Jean Étienne Roux, au prix de 412 livres, 600 œufs, 8 poeles, 6 paires de chapous et 1 cog à Noël (1750); - d'une maison à la livrée du Griffon, en faveur de Joseph Correnson, pour le prix de 33 livres (1766). - Invent. som. série H. pag. 103. -

H. 363. - (Liassé). - 31 pièces, papier. - 1540-1716. - Propriétés à Bédarrides. - Acte de mariage du sieur François Cabasoles, avec Antoine Anastay, veuve Charabon (1540). - Testament dudit Cabasoles en faveur de sa femme (1566). - Cession de capitaine par le sieur Vauchier, en faveur de la chartreuse de Villeneuve (1705). - Comptes arrêtés entre ladite chartreuse et le sieur Vauchier, qui se trouve devoir 1200 livres (1706). - État des propriétés du sieur Vauchier à Bédarrides et dans le Comtat (1708). - Actes de la procédure intentée par les chartreux contre ledit Vauchier. - Consentement donné par les sieurs Vauchier à la vente de leurs biens (1715). - Vente par autorité de justice des terres et biens dedit Vauchier. - Invent. som. série H. pag. 103. -

H. 364. - (Registre). - In-4°, 178 feuillets, papier. - 1609. - Propriétés à Bédarrides. Copie des procès-verbal d'enquête dont manquent les 25 premiers feuillets, relatifs au tènement du Tas, sis audit Bédarrides et appartenant aux chartreux, touchant divers droits dudit tènement et en particulier la faculté d'arrobage avec les cours de la rivière de l'Anson, tant dans le territoire de Bédarrides que dans celui de Montoux (1609). - Invent. som. série H. pag. 103. -

H. 365. - (Registre). - Petit in-folio, 65 feuillets, parchemin. - 1473-1550. - Propriétés à Cadarsane

Villeneuve. - Archives du Gard. -

- tés à Caderousse. - Reconnaissances féodales pour diverses pièces de terres faites en faveur des chartreux de Villeneuve par: Mathieu Duclap, André Valentin, François Carmentran, Jean Berlet, Laurette Américaine, Ponce Ranchat, Gillette Monachi, Antoine Giraud, Simon Bellon, Driette Gastrielle, etc... du lieu de Caderousse (Cadarossica). - Quartiers où sont situés ces pièces de terres: l'étang dit Goule-d'Enfer, las Moulieres, la Palu. - Une seule de ces reconnaissances, celle de Claude Bertier, en ^{1556?} 1750 (sic), est écrite en français. - Invent. son. série H. p. 103.

H. 366. - (Registre). - Grand in-folio, 66 feuillets, papier. - 1515-1554. - Propriétés à Caderousse. - Registre intitulé: Reconnaissances des censés et directes que discretz hommes, Guillaume de Vise et Pierre Moyren, de la ville de Bagnols, ont à la ville de Caderousse, es-diocèse d'Aurange. - Reconnaissances des censés dues à noble Guillaume d'Ancezone (de Ancezona), seigneur de Codolat et coseigneur de Caderousse, par François Monachi; Jean et Antoine Célérier; Jean et Etienne Célérier; Guillaume Dussol; Pierre Basile; Isnard Barbiquier; Bonet Bellon; Jean Milon; Pierre Bizot; Pous de Montaren, etc. - Invent. son. série H. p. 103 et 104.

H. 367. - (Registre). - Grand in-folio, 119 feuillets, papier. - 1555-1602. - Propriétés à Caderousse. - Livre terrier des 14 reconnaissances reconnues par indivis à haut et puissant seigneur Rostaing d'Ancezone et d'ameyselles Françoise, Anne et Loyse d'Ancezone, coseigneur et dames respectivement du lieu de Caderousse, et à Guillaume Davèze et Pierre Moyrene, marchants de la ville de Bagnols ayant droit des hoirs de feu Gaspar du Chaylas. - Les terres pour lesquelles ayent été faites ces reconnaissances ayant passé à la chartreuse de Villeneuve, de même que d'autres terres ayant appartenu aux sieurs Ducros et Bellon, beaucoup de titres établissant les droits de ces familles, et en particulier de celle de Bellon, sont partie des archives de la chartreuse de Villeneuve. - Invent. son. série H. p. 106.

H. 368. - (Registre). - Petit in-folio, 60 feuillets, papier. - 1674-1698. - Propriétés à Caderousse. - Reconnaissances passées en faveur du sieur Gabriel Ducros, seigneur de Chateaumal, jusqu'en 1674 et, depuis 1696, en faveur de la chartreuse de Villeneuve, pour des terres situées soit à Caderousse soit dans la principauté d'Orange. - Reconnaissance passée en faveur de l'adite chartreuse par: Claude Langier, pour une terre sise au quartier de Sainte-Cardille, dans la principauté d'Orange (1696); - Jean Millet, pour une.

Villeneuve. - Archives du Gard. -

pour une vigne au quartier de Chateaumat, au terroir de Cadrousse (1697); - Pierre Pécol, pour une grange à Sainte-Cardille; - Jean Peyrier, pour une vigne sise au même quartier (1698) etc... Invent. tom. Série H. pag. 104. -

H. 369. - (liasse). - 5 cahiers, comprenant 116 feuillets, papier; 8 pièces, papier. - 1655-1683. - Propriétés à Cadrousse. - Extrait du livre du cadastre de la ville d'Orange concernant les biens meubles et immeubles de noble Louis-Antoine Ducros, sieur de Chateaumat, advenus par cession à ladite chartreuse de Villeneuve. - Inventaire du mobilier. - Mobilier: 6 chaises garnies de tapisserie à queue de paon de soie, 6 chaises tapisserie de soie à ondes, 1 chaise tapisserie de soie à point croisé; 7 pièces de tapisserie de Bergame, pour la tenture d'une salle; un moussquet avec sa fourchette, un tableau à l'huile représentant ^{la ville} de Bevers, 1 baquet de velours bleu contenant 4 bagues en or, une ceinture d'argent avec sa gaine à ciseaux, un jouet d'argent pour enfant, un « petit cullier argent pour rader la langue », - 1 poinçon d'argent « à coiffer les femmes », six pistoles d'Italie, valant 10 livres 4 sous pièce, 2 pistoles d'Espagne, valant 10 livres 12 sous, 4 écus d'or sol, valant 5 livres 9 sous, 5 écus blancs, valant 3 livres 2 sous, 1 croiset de Gênes, valant 4 livres 5 sous, 6 quarts d'écus, valant 2 sous 6 deniers, un cotillon de damas amaranthe, « une paire de psalumes dorés à 2 crochets d'argent, une petite boîte ronde d'argent per cée pour tenir des senteurs », plusieurs Bibles, les commentaires de Calvin sur la Bible, les Institutions de Calvin en latin, plusieurs ouvrages de médecine, parmi lesquels: 1 orier, de modis recte purgandi, les Institutions de Calvin en français, D'aplanis Mornay, de l'Eucharistie; Homère, Polybe, Hippocrate etc., - Vente publique dudit mobilier. - Facture de noble Gabriel Ducros, pour établir ses droits sur les biens délaissés par noble Louis Ducros. - Inventaire et estimation d'édits biens. - Extrait du jugement ordonnant la vente d'édits propriétés. - Invent. tom. Série H. pag. 104.

H. 370. - (liasse). - 10 pièces, parchemin; 2 bulles de plomb. - 1335-1381. - Propriétés à Cadrousse. - Papiers Bellon. - Vente consentie: par Guillaume Baudilhac, en faveur de Raymond Bellon, pour une vigne sise à Cadrousse, mais soumise à une rente en faveur du couvent de la bienheureuse Vierge du Puy (1355³⁵); - par Pierre Fraysac, seigneur de Cadrousse, en faveur de Jean, fils de Raymond Bellon, d'un jardin sis au lieu appelé l'Aubarède (Albarda), au prix de 4 florins de Florence (1352); - par Guillaume Raymond, en faveur du même, d'une terre sise à Cadrousse et devant une rente

Villeneuve. - Archives du Gard. -

merente de 7 émines de blé à l'hôpital des pauvres dudit lieu (1365); - par Pons Mathon, en faveur d'Hugues Garcin, d'une maison avec sa cour, sise au lieu de Cadarouze pour le prix de 30 florins (1365); - par Raymond Bouiface, en faveur de Rostang Lagier, de Cadarouze, d'une salmèe de terre sise au quartier de la lardière, au prix de 10 florins (1376). - Echange passé entre Poul et Rostang Bellon, de la terre sise au quartier de Pomayrol et d'une maison à Cadarouze (1381). - Invent. som. Serie H. p. 104 et 105.

H. 371. - (Liasse). - 9 pièces, parchemin. - 1385-1399. - Propriétés à Cadarouze. - Papiers Bellon. - Vente consentie: par David Bouet, juif de Villomagne, en faveur de Rostang Lagier de Cadarouze, d'une vigne sise audit lieu, pour le prix de 4 florins (1387); par Guillaumette Martine en faveur de Raymond et Antoine Bellon, d'une terre sise à Cadarouze, au quartier appelé le Croq, pour le prix de 9 florins d'or (1388); - Partage fait entre Citienne Gausson, sa femme et ses frères, de lieu de Cadarouze, de certaines prairies et autres terres sises audit lieu, au quartier appelé Pont-des-Fayssas (1398). - obligation de 60 florins d'or, passée par Raymond Bellon et sa femme Guillelma, en faveur de maître Léon de Cadarouze (1399). - Invent. som. Serie H. p. 105.

H. 372. - (Liasse). - 10 pièces, parchemin. - 1409-1429. - Propriétés à Cadarouze. - Papiers Bellon. - Testament de Georges Bellon, frère de messire Ponce Bellon, prêtre, et de Louis Bellon (1415). - Reconnaissance de 8 écus d'or passée par messire Ponce Bellon, prêtre à Cadarouze, en faveur de vénérable Jean de Garrigues, religieux de l'ordre de Cluny (1417). - Contrat de mariage de Louis Bellon, de Cadarouze, et de demoiselle Dalceline, fille de Pons Fayssas (1418). - obligation de 10 florins, souscrite par Louis Bellon, en faveur de Catherine Benchière (1424). - Vente faite par Guillaume Ardet à Ponce Bellon et à Louis, son frère, d'un pré sise au territoire de Cadarouze, au prix de 18 gros (1428). - Invent. som. Serie H. p. 105. -

H. 373. - (Liasse). - 12 pièces, parchemin; 2 bulles en plomb. - 1430-1446. - Propriétés à Cadarouze. - Papiers Bellon. - Vente faite par Gillette Garas, en faveur de messire Pierre Bellon, des pré sises à Cadarouze (1430). - Acquisition faite par Louis Bellon, au prix de 5 florins, d'un pré sise à Cadarouze, quartier dit le Condamine (1433). - Acte d'échange de terres et de maison passé entre messire Ponce Bellon, Louis Bellon, son frère, et Guillaume Bellon, fille de feu Guignes Bellon, tous du lieu de Cadarouze (1436). - Vente faite par Jacques Carenhac à Sylphide Genson, d'une

Villeneuve. - Archives du Gard. -

D'une terre nise à Caderousse, au prix de 8 florins (1438). - obligation de 14 florins faite par Etienne Cayelle, en faveur de messire Ponce Bellon (1446). - Invent. som. série H. pag. 105.

H. 374. - (Liasse). - 6 pièces, parchemin. - 1450-1458. - Propriétés à Caderousse.
Papiers Bellon. - Acte dans lequel messire Ponce Bellon figure comme tuteur de noble Antoine d'Ancegne (1450). - Vente consentie par Pierre Poyson, en faveur de Raymond et Georges Bellon, fils de feu Louis Bellon, de ses possessions consistant en vignes, terres, prés, jardins, pruitiers, hermes, bois, cens et autres droits, au prix de 40 florins d'or, monnaie de pape (1451). - quittance de 32 florins, consentie par Raymond Bellon, en faveur de Martin Vardelin, père de demoiselle Jeanette, épouse dudit Raymond Bellon (1456). - Vente d'une vigne de 4 émines, consentie au prix de 6 florins, par Marie Albe, femme de Bertrand Du-Port, en faveur de Raymond et Georges Bellon (1458). - Invent. som. série H. pag. 105. -

H. 375. - (Liasse). - 14 pièces, parchemin. - 1460-1468. - Propriétés à Caderousse.
Papiers Bellon. - Achat fait par Raymond et Georges Bellon de 2 émines de terre dans le tenement dit de la Bancasse, au prix de 10 florins d'or (1460). - Quittance de 20 florins d'or, délivrée par Delphine Bellon, en faveur de Louis Bellon, son père, et de Raymond et Georges Bellon, ses frères (1463). - Bail à emphytéose perpétuelle de 18 salmées et 3 émines de terres, nises à Caderousse au lieu appelé le Paluy ou la Goule d'Enfer, consentie par messire Claude Monier, au nom de la chartreuse de Villeneuve, en faveur de Robin Lambert, de Caderousse, sous la cense annuelle de 2 gros par salmée, tous droits seigneuriaux réservés (1466)⁶⁶ nise. - Vente consentie par noble Gilibert de Ultra en faveur de Raymond et Georges Bellon, d'une terre nise à Caderousse, au lieu dit Champ-de-Martin, pour la somme de 7 florins (1468). - Invent. som. série H. pag. 105. -

H. 376. - (Liasse). - 11 pièces, parchemin, 1 bulle en plomb. - 1471-1477. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Vente consentie par Gilibert de Ultra, en faveur de Raymond et Georges Bellon, d'un pré nise au Pont-des-Faysses (1471); - par Guillaume Rossillon, en faveur de Raymond Bellon, d'une terre herme, nise au lieu de Caderousse, au prix de 15 florins (1472); - par noble Gilibert de Ultra, coseigneur de Caderousse, de 6 salmées de terres nises à Caderousse, au lieu appelé Les Moulrières, en faveur de Raymond Bellon (1473); - par le même, en faveur dudit Bellon

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Bellon, de 4 salmées de terre, sises au même lieu, pour le prix de 15 florins de 26 sous (1475). - Vente faite par dame Philippe Alamona, seigneuresse de Montfort, en faveur dudit Bellon, d'une terre sise à Caderousse, au prix de 4 florins (1476). - obligation de 60 florins, souscrite par François Gallet en faveur de Raymond Bellon (1477).

Invent. som. Série H. page 105 et 106. -

H. 377. - (liasse). - 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier. - 1481-1492. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Achat fait par Raymond Bellon de 4 salmées de terres pour une rente de 9 salmées de blé (1481). - Vente consentie par Pierre Bertrand en faveur de Pierre Milon d'une terre sise au lieu appelé le Bayard (1488). - Reconnaissance passée par Catherine Tore, en faveur de noble Guillaume d'Ancezyne, pour une vigne close (truilham) sise à Caderousse et devant 5 sous de rente (1489). - Vente de 10 éminées de pré, consentie par le sieur Guillard en faveur d'Antoine Bellon, de Caderousse (1491). - Acte d'émancipation de Pierre Bellon (1492). - Acte de partage de propriétés fait entre Raymond de Bellon, oncle, et Antoine, fils de Georges Bellon, posthumes dans lequel est comprise la grande maison qu'ils habitaient à Caderousse, dans la rue Droite (1492). - Invent. som. Série H. pag. 106. -

H. 378. - (registre). - In-4e, 283 feuillets, papier. - 1498. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Lettres de noble Humbert Maréchal, seigneur de Montfort, régent de la principauté d'orange, nommant Lyon Bellon en qualité de juge en ladite principauté pour l'année 1499. - Enquête relative aux biens de Clouette Durand, fille et héritière universelle d'Henri Durand. - Comptes rendus par Honoré Borrihon, autrefois tuteur de ladite Clouette. - Inventaire de l'argent et du mobilier trouvé en la maison de ladite pupille. Pris retiré de la vente du corail et des habits dudit Durand; argent retiré des rentiers inscrits sur les livres; argent dépensé pour les affaires de ladite Clouette par son tuteur, telles que: pour avoir acheté de velours pour garnir une calotte pour ladite Clouette 2 gros et 1/2; pour trois hommes qui allèrent lever la vache qui estoit tombée en un vallon, 1 sou; à un autre homme qui coucha auprès de ladite vache, afin que les loups ne la mangéassent, 2 gros; item pour es courchier ladite vache, 3 gros. - Dans ce compte on trouve encore: 2 opous de drap noir, pour manteau et 12 pans pour son chaperon, 6 gros; pour la façon du manteau, 4 gros; pour la façon de la robe, 4 gros; pour le chaperon, 1 gros; pour la garde des vignes, 8 sous, etc. - Inventaire des biens de feu

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Biens de feu Henri Durand, dressé par Honorat Bordeillon et Claude Gobert. - Dans cet inventaire sont compris les meubles, le linge et les bijoux. - Liste des objets portés dans l'inventaire et qui ne se retrouvent plus. - Dépositions faites par plusieurs témoins contre ledit tuteur. - Inventaire des meubles de la maison habitée par ladite Claudette. -

Invent. som. série H. page 106. -

H. 379. - (Liasse). - 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier. - 1502-1539. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Quittance de 10 florins donnée par le prieur de Caderousse à Ymbert Bellon, fils d'André Bellon (1502). - Acte de partage fait entre Antoine et André Bellon de la terre des Glons, ou Launes, à Caderousse (1519). - Contrat de mariage d'Ymbert Bellon, fils d'André, avec demoiselle Alix de Borri, fille de maître Pierre Borri, notaire à St Laurent des Arbres (1535). - Reconnaissance passée par Jean Sargent, hôte du logis de l'Ange à Orange, en faveur de noble Ayméric d'Ancey une, pour une rigne payant 1 denier de cens (1538). - Vente consentie par Jean Berbiguier à Pierre Charreton d'une sèmeterre sise à Caderousse, au quartier de l'Aube, pour le prix de 30 florins (1539). - Invent. som. série H. pag. 106. -

H. 380. - (Liasse). - 11 pièces, parchemin; 9 pièces, papier. - 1540-1549. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Role d'estimation des biens d'Ymbert Bellon après le partage (1540). - Contrat de mariage de noble Madeleine Bellon, fille d'Antoine Bellon, avec Pierre Ribaud, d'Avignon (1546). - Testament d'André Bellon (22 février 1545). - Ouverture du testament fait par noble Madeleine Bellon, épouse de Pierre Ribaud, morte de la peste (1545). - Vente d'une terre sise à Caderousse, au quartier d'Agotals ou des Noulières, consentie par Antoine Budel, en faveur de noble Ymbert Bellon (1547). - Echange de terres passé entre Ymbert et Nicolas Bellon, fils d'André Bellon (1548). - Procès intenté par Nicolas Bellon contre les enfants et héritiers d'Ymbert Bellon, auxquels il réclame une pension alimentaire (1548). - Partage entre les enfants d'Ymbert Bellon de l'héritage de Drivette Bellon (1549). - Invent. som. série H. pag. 106 et 107. -

H. 381. - (Registre). - In-8°, 86 feuillets, papier. - 1552-1553. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Comptes de tutelle de Jean Bellon, tuteur des enfants d'Ymbert Bellon intitulé: Livre de l'arrentement des terres à feu Ymbert de Bellon. - Arrentement d'une terre de 40 salmées de terres labourables et de 80 salmées en tout, consentie par Jean Bellon en faveur d'Antoine Bellon, à raison d'une salmée de blé par salmée de terres (1552). - Bail à cheptel.

Villeneuve. — Archives du Gard. —

Bail de 4 salmées et 5 émines de terres consenti par Jean Bellon en faveur de Pierre Poncet, pour 8 salmées de blé (1553). — Arrentement d'un grenier à foin et d'une étable consenti en faveur de Nicolas Bellon, par ledit tuteur, pour le prix de 15 florins. — Prix fait passé avec des moissonneurs ou des ouvriers pour récolter la moisson ou réparer les granges, etc... Invent. tom. série H. pag. 107. —

H. 382. — (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier. — 1552-1584. — Propriétés à Caderousse. — Papiers Bellon. — Testament d'Imbert Bellon (1552). — Contrat de mariage entre le sieur Monet, de Caderousse, et demoiselle de Gastineau (1556). — Vente d'une terre au prix de 50 florins consentie par Jean de Saint-Jean, d'Orange, en faveur de nobles Philippe et Jacques Bellon (1573); — par Antoine Bellon dit Besson, fils d'Antoine Bellon, d'une grange et terre de 12 salmées, en faveur de Jean de La Croix, au prix de 1250 florins (1579). — Inventaire des meubles, argenterie et espèces en or ou en argent de feu noble Laurent de Gastineau (1580). — Assignations significées au nom de nobles André, Philippe et Jacques Bellon de Caderousse, au sieur François Barrière, d'Orange, leur débiteur (1581). — Cession de terres faite par Pierre de Lussignan, de Caderousse, aux frères André, Philippe et Jacques Bellon, auxquels il devait 80 florins (1581), etc... Invent. tom. série H. pag. 107. —

H. 383. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier. — 1585-1598. — Propriétés à Caderousse. — Papiers Bellon. — Contrat de mariage passé entre noble Jacques de Bellon et demoiselle Anne de Missilier; de lequel mariage sont sortis nobles François, André et Monet de Bellon et demoiselle Catherine et Geneviève de Bellon (1586). — Testament de Monet de Missilier, de Caderousse (1590). — Comptes du sieur André Bellon, consul de Caderousse pour l'année 1589. — Quittance de supplément de légitime, délivrée en faveur des sieurs Bellon, par demoiselle Geneviève de Lacroix, fille de demoiselle Laurence de Bellon et veuve du sieur Claude Gérard (1598). — Testament de noble Jacques Bellon (1598). — Invent. tom. série H. pag. 107. —

H. 384. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier. — 1595-1695. — Propriétés à Caderousse. — Papiers Bellon. — Transaction passée entre les sieurs André, Philippe et Jacques Bellon d'une part, et le sieur François Barrière, ou de Borri, leur débiteur, d'une somme de 300 livres (1595); — entre demoiselle Anne de Missilier, veuve de Jacques de Bellon, et le sieur Guillaume de Borri, son débiteur, pour 130 livres 16 sous ¹⁶⁰⁵ sic. — Inventaire des biens

Villeneuve. - Archives du Gard. -

des biens immeubles de feu Laurent Gastineau, ou acquis par Catherine de Gastineau, sa fille, et Monet Missilier, son gendre. - Transaction et accord passés entre noble Philippe Bellon, héritier de feu Jacques Bellon, son frère, et demoiselle Anne de Missilier, veuve dudit Jacques Bellon (1606). - Obligation de 16 florins consentie par Monet Barrière, en faveur de nobles André et Philippe Bellon (1609). - Transaction passée entre les consuls de Caderousse et les co-seigneurs dudit lieu, Rostang d'Ancezone, Loys d'Ancezone et Giles de Fortia (1619). - Transaction passée entre nobles André et Philippe Bellon, frères, de Caderousse, au sujet de leurs propriétés (1619). -

Invent. nom. 1^{er} vic. H. pag. 107. -

H. 385. - (liasse). - 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 plan informe. - 1620-1628. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Mémoire produit par demoiselle Jeanne de Missilier contre Anne de Missilier, veuve de Jacques Bellon, au sujet de l'héritage de Monet Missilier (1620). - Consultations d'avocats, rapports etc. 2 clats sur le même sujet. - Vente consentie par le sieur Charreton, en faveur des sieurs Philippe et André Bellon, de 2 terres sises aux quartiers du Brou et de St Pierre, pour la somme de 49 $\frac{1}{2}$ écus, 22 sous, 6 deniers (1621). - Testament de noble André Bellon (1622). - Sentence rendue par la cour d'Orange, donnant droit à demoiselle Anne de Missilier, veuve de Jacques Bellon, contre demoiselle Jeanne de Missilier, épouse du sieur Brimond Faudrier, de Bolène (1623). - Acte de partage entre les héritiers des biens de feu noble André de Bellon (1624). - Transaction passée entre les demoiselles Anne et Jeanne de Missilier (1624). - Vente d'une terre sise au quartier de St Martin, consentie par Jérôme Audigère et Catherine Rigaud, sa femme, en faveur de noble Philippe de Bellon (1624). - Quittance de 1000 livres faite par Simon et Guillaume d'Alméras et demoiselle Rabreau de Bellon, femme dudit Guillaume, en faveur de noble Philippe de Bellon (1625). - Testament dudit Philippe de Bellon (1626). - Plan informe de la terre du Causse. - ^{Invent. nom. vic. H. pag. 107 et 108.}

H. 386. - (liasse). - 6 pièces, parchemin, 36 pièces, papier. - 1630-1683. - Propriétés à Caderousse. - Papiers Bellon. - Achat de pension annuelle et perpétuelle d'une pension de 59 florins, sur la terre de la Cabanelle, au terroir de Caderousse, fait par nobles François André et Monet de Bellon, aux sieurs Guillaume et Prophime Barbiquier (1630). - Quittance délivrée par demoiselle Anne de Missilier, en faveur de ses fils André et Monet de Bellon, de tout ce qu'elle pourait prétendre sur l'héritage de leur père (1635). - Diplôme de docteur

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Docteur en droit, accordé par messire Charles de Leberon, évêque de Valence, à noble André Bellon (1639). - Lettres patentes de Frédéric Henri, comte de Nassau et prince d'Orange, nommant André de Bellon conseiller au parlement d'Orange (1639). - Testament de François, fils de Jacques de Bellon (1660). - Reconnaissance de pension perpétuelle de 87 écus, faite en faveur des hoirs de noble Philippe de Bellon, par noble Antoine de St Jean, duc de Piolenc, près Orange (1642). - Procédure faite contre le sieur Védille, apothicaire de Cadrouse, qui avait fait placer un banc sur la sépulture possédée par la famille Bellon dans l'église de Cadrouse, et condamnation dudit apothicaire en 50 écus d'amende (1658). - Testament de noble Monet de Bellon (1666). - Acte de partage des biens du sieur André de Bellon, décédé en 1622, fait entre ses filles Madeline et Sabasse (1667). - Contrat d'achat, fait pour la
+ châtellenie de Villeneuve à la dame Louise de la Croix, de la maison et des propri-
- étés qu'elle possédait à Cadrouse, pour le prix de 4200 livres (1683). - Correspondance relative à cet achat (1695 sic). - Invent. som. Serie H. pag. 108. -

H. 387. - (liasse). 102 pièces, papier. - 1606-1676. - Propriétés à Cadrouse. - Papiers Bellon. - Requêtes, mémoires, exploits d'assignations, rôle de comptes et autres pièces relatives à un procès entre les hoirs de nobles Philippe et André Bellon d'une part, et la communauté de Bédéron (Drôme), Charles Bonnafoy, Louis Roland et autres dudit lieu, débiteurs pour une somme de 3000 livres, empruntée par la communauté auxdits sieurs Bellon. - Acte de partage passé entre les sieurs de Bellon, Restaurant et d'Almèras, pour les biens qu'ils possèdent à Bédéron (1660). - Arpentement des terres possédées audit lieu par le sieur de Bellon (1665) et... Invent. som. Serie H. pag. 108. -

H. 388. - 10 pièces, parchemin, 8 pièces, papier. - 1423-1559. - Chapellenie de la Ste Vierge, dans l'église paroissiale de Cadrouse. - Papiers Bellon. - Instrument de démission de la chapellenie fondée par Raymond Amblard en l'église St-Martin hors Cadrouse, fait par Guillaume Grimati, en faveur de Jacques Bellon, jus-patron (1423). - Noxe au bail de 4 salmées 1/2 de terres sises à Cadrouse, au lieu appelé la Palud, fait par messire André Foissac, prêtre et jus-patron de ladite chapellenie (1479). - Acte de fondation par Raymond et Antoine Bellon, de la chapellenie Notre-Dame, au grand autel de Cadrouse (1490). - Acte de partage de terres, dans lequel il est parlé du jus-patronat

Villeneuve. - Archives du Gard. -

jus-patronat de ladite chapelle (1493). - Lettres de provision de ladite chapelle, données par la Cour de Rome, en faveur de messire Bellon (1536). - Rôle des biens légués par le fondateur de la chapellenie de Notre-Dame de consolation en l'église de Caderousse à ladite chapellenie. - Invent. som. Série H. pag. 108. -

H. 389. - (Registre). In-4°, 825 feuillets, papiers. - 1542-1633. - Chapellenie de Notre-Dame de Consolation dans l'église de Caderousse. - Papiers Bellon. - Procédure intentée, devant la cour de l'officialité de l'évêché d'Orange par les sieurs Bellon frères, contre les sieurs de Fortia d'Urban, au sujet de la chapellenie de Notre-Dame, fondée par lesdits Bellon au maître autel de l'église paroissiale de Caderousse. - Testaments: de noble André Bellon (1620); - de noble Jacques Bellon (1598). - Acte de mise en possession de ladite chapelle en faveur de messire Pierre Taquin, prêtre du diocèse d'Avignon (1616). - transaction passée entre les sieurs André et Antoine Bellon (1562), au sujet de l'héritage de leur père. - Donations, testaments, collations et autres actes, démontrant les droits des sieurs Bellon sur ladite chapellenie. - Invent. som. Série H. page 108 et 109. -

H. 390. - (Registre). In-4°, 258 feuillets, papiers. - 1493-1658. - Chapellenie de Notre-Dame de Caderousse. - Papiers Bellon. - continuation de ladite procédure, contenant la transcription des actes suivants: rôle des actes produits par le sieur de Fortia; - transaction passée entre les sieurs Raymond et Antoine Bellon (1493); - entre Louis Bellon et Louis Rivasse (1597); - contrat de mariage entre Jean Bellon et Peyronne Ride (1594); - testament du sieur Louis Rivasse (1615); - contrat de mariage entre Jean Bellon et demoiselle Lacusselle (1623); - entre Blaise Bellon et Jeanne Rouvielle (1638); - entre Armand Bellon et Catherine Chassigne (1644); - extrait de baptême de Georges de Fortia (1658); - arrentement des terres de la chapellenie de Notre-Dame consenti par le sieur de Fortia (1633) etc. -

Invent. som. Série H. pag. 109. -

H. 391. - (Liasse). - 3 pièces, parchemin; 64 pièces, papier; 1 sceau. - 1601-1694. - Papiers Bellon. - Pièces à l'appui de la précédente procédure. - Sentence rendue par Charles de Bare, auditeur du vice-légat d'Avignon, déclarant que le jus-patronat de ladite chapellenie de Notre-Dame de Caderousse appartient à André et Philippe Bellon, et non à Eyrès Bellon (1601). - Prise de possession de ladite chapellenie par messire Jean Ours (1602). -

Nomination

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Nomination faite de la personne de messire Guillaume Cairanna, de Cadrousse, par lesdits sieurs Bellon, pour prendre possession de la chapellenie de Notre-Dame de Consolation ou de Margareth (1616). - Vidimus par le grand-vicaire de l'évêché d'Orange d'une sentence de la Rote de Rome, reconnaissant aux sieurs Bellon le droit de nomination à la chapellenie Notre-Dame de Cadrousse (1617). - Nomination à ladite chapellenie faite par noble Monet de Bellon, en faveur de messire Antoine Garin (1665). - Mémoire relatif aux droits des chartreux de Villeneuve sur ladite chapellenie, en qualité d'héritiers des sieurs de Bellon (1678). - Collation de ladite chapellenie, faite par la chartreuse de Villeneuve en faveur de messire Louis Castion (1686). - Lettre du sieur Rixasse, élevant des prétentions sur le droit de jus-patronat (1694). - Invent. som. Série H. pag. 109. -

H. 392. - (Registre). - In-4°, 49 feuillets, papier. - 1733-1735. - Chapellenie de Cadrousse. - Actes de procédure intentée par lesdits chartreux contre les prétendus jus-patrons de ladite chapellenie devant l'officialité de l'évêché d'Orange, à laquelle ceux dits religieux demandaient « la manutention en possession du P. prieur et religieux de la vénérable chartreuse de Villeneuve-lez-Arignon, jus-patrons, par droit d'hoirie, de ladite chapellenie. » - Invent. som. Série H. pag. 109. -

H. 393. - (Liasse). - 69 pièces, papier. - 1704-1766. - Chapellenie de Notre-Dame de Cadrousse. - Pièces à l'appui dudit procès. - Mémoire relatif à la fondation de ladite chapellenie. - Consultation du sieur Salvador, avocat de Rote, au sujet de l'obligation de résidence du chapelain (1704[?]). - Renonciation par le sieur Charles de Fortis à ses prétentions sur la chapellenie de Notre-Dame (1714). - Collation de ladite chapellenie en faveur de messire Esprit Castion (1718). - Ratification par le vicaire apostolique de la collation faite en faveur de messire de Soissans par les chartreux de Villeneuve (1728). - Acte de nomination et de présentation de messire Raphaël de Soissans en qualité de chapelain (1728). - Veris par écrit des chartreux de Villeneuve contre les prétentions des soi-disant jus-patrons de ladite chapellenie (1733). - Prise de possession de la chapellenie par messire Louis Joseph de Beaumont (1735); - par messire Pierre Froment, de Cadrousse (1737); - par messire François Joseph Castion (1766). - Invent. som. Série H. pag. 109. -

H. 394. - (Liasse). - 19 pièces, papier. - 1690-1766. - Chapellenie de Notre-Dame de Cadrousse

Villeneuve. - Archives du Gard. -

de Caderousse. - Mémoire au sujet de ladite chapellenie. - Généalogie de la famille de Bellon (1499 à 1666). - Notes sur la descendance de Raymond Bellon, « qu'il est à propos de tenir secrètes ». - Tableau généalogique desdits Bellon. - Manifeste des demoiselles Isabeau et Madeleine Bellon (1626). - Lettre de messire Gastion adressée au R. P. prieur de la chartreuse de Villeneuve (1766). - Invent. som. série H. pag. 109 et 110.

H. 395. - (Chiassé). - 1 pièce parchemin. - 1476. - Propriétés à Caderousse. - Reconnaissance passée en faveur dudit monastère par Jean Robin, pour le trézin et le lods d'une terre qu'il possède à Caderousse (1476). - Vente consentie par ledit religieux en faveur de Jean Chaumier, laboureur, d'une salmée de terres sises à la Goule d'Esper, terroir de Caderousse, au prix de deux gros de rente; - par les mêmes à Jean de Valat d'une égale quantité de terre au même quartier, pour 3 gros; - à Pierre de Campomarie, même contenance, même quartier, même prix; - à Guillaume Vital, même contenance, au prix de 4 gros; - à Claude Garin, laboureur, 1 salmée de terre, au même lieu et au même prix, avec réserve des droits de lods et de trézin, comme pour toutes les autres ventes consignées dans cet acte (1476). - Invent. som. série H. pag. 110. -

H. 396. - (Registre). - In-folio, 35 feuillets, papier. - 1705. - Propriétés à Caderousse. - Livre contenant les directes et censés, rentes foncières et pensions que la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, possède tant dans le territoire de Caderousse que dans celui d'Orange, ainsi que de l'état des pensions qui doivent être payées à ladite communauté de Caderousse, tant par la chartreuse que par divers particuliers, pour raison des échanges faits entre les PP. chartreux et lesdits particuliers. - Les pensions dues par la chartreuse s'élevaient à 29 florins, 9 sous, 17 deniers et celles dues par les particuliers à 54 florins, 10 sous, 23 deniers. - Les particuliers qui payent à la chartreuse les plus fortes censés sont: André Bastide, 12 livres; Jean Bourtholon, 16 livres; - Claude Langier, 57 livres; - Pierre Péroul 123 livres; aucun des autres ne doit plus de 10 livres. - Invent. som. série H. pag. 110. -

H. 397. - (Registre). - In-4^e, 129 feuillets, papier. - 1690-1743. - Propriétés à Caderousse. - Livre des pensions et censés que la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, s'est acquises dans le terroir de Caderousse, par les échanges faits par elle depuis 1690 jusqu'à 1742, et contenant aussi les pensions qu'elle en retire, de même que du terroir d'Orange, au quartier de Châteaumat. - Invent. som. série H. pag. 110. -

Villeneuve. - Archives du Gard. -

H. 398. - (Registre). In-folio, 316 feuillets, papier. - 1691-1692. - Propriétés à Caderousse. - Recueil des nouveaux baux à ferme et des directes créées par ladite chartreuse, lors des échanges faits par elle pendant les années 1691 et 1692, dans les quartiers: du Brout, des Vignes-hermes, de la Cabanelle, de la Moynes, de la Figueyrole et des Aubardes, au terroir dudit Caderousse. - Echanges passés entre la chartreuse et les sieurs Bourtholon, Lucrèce Garine, Claude Millet, Les députés du chapitre d'Orange etc... pour des terres d'une égale valeur, mais sises dans différents quartiers. -

Invent. som. Serie H. pag. 110. -

H. 399. - (Liasse). - 108 pièces, papier. - 1678-1749. - Propriétés à Caderousse. Reconnaissances passées en faveur de ladite chartreuse par: Esprit Appais (1678); - André Bastède, Tougeas Mourier, Jean Chalamon (1697); François Ricou (1727); Jean Ferragus, Mathieu Deschamps, Mathieu Combe, Esprit Noguier, Marguerite Clapigande, Mathieu Vaton (1728); André Coussance, Marie Surle (1729); Pierre Roche, Guillaume Colombier, Etienne Bertrand (1730); Guillaume Causan, prêtre, Daniel Chapet, avocat, noble Gerôme Védille, Pierre Bonamour, Michel Brogue, Elzéar Pécoul (1734); Joseph Roche (1744); Blaise Pécoul (1749) etc. ^{Invent. som.} _{Serie H. p. 110.}

H. 400. - (Liasse). - 2 pièces, papier. - 1538-1666. - Propriétés à Caderousse. - Actes d'une procédure civile entre André Bellon, du lieu de Caderousse, d'une part, et de l'autre Jean et Antoine Bellon, suivis d'une transaction passée entre les chartreux de Villeneuve et Angélique Magette, prenant parti pour Jeanne Rivasse, au sujet du testament par lequel, après s'être institués réciproquement leurs seuls légataires, les deux frères André et Monet de Bellon étaient convenus que l'edit héritage reviendrait à la chartreuse, à la mort du dernier survivant. - Monet, le dernier survivant, ayant ensuite, contrairement à cette clause, institué Angélique Magette son héritière universelle, les religieux attaquèrent ce dernier testament et les deux parties convinrent de partager la succession. - Invent. som. Serie H. pag. 110 et 111.

H. 401. - (Liasse). - 49 pièces, papier; 4 plans. - 1505-1733. - Propriétés à Caderousse. - Echange de directe entre ladite chartreuse et le duc de Caderousse. - Extraits de reconnaissances faites par les chartreux en faveur de noble d'Ancezyne, duc de Caderousse, pour les terres provenant de la succession d'André et de Monet de Bellon. - Mémoires, propositions, estimations des terres et autres actes relatifs audit échange. Plan

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Plan géométral des terres de Moulèzes etc. Invent. tom. série H. p. III. -

H. 402. - (Liasse). 2 plans. - 1709. - Propriétés à Caderousse. - Plan où sont figurées les terres indivises entre André et Antoine Bellon et dont les chartreux ont hérité. - Plan de la terre de Saint-Véran, d'une contenance de 5 s aumées et appartenant à ladite chartreuse, sur le chemin allant d'Arignon à Saint-Savournin, Invent. tom. série H. pag. 111. -

H. 403. - (Liasse). - 1 pièce parchemin; 27 pièces papier. - 1628-1699. - Propriétés à Caderousse. - Lettres et mémoires relatifs à la dime de Caderousse, au sujet de laquelle une contestation s'était élevée entre lesdits chartreux et les PP. Jésuites. - Consultation du signor Philipochi, avocat, en faveur des Jésuites. - Production de la bulle du pape Grégoire XIII (1578), exemptant lesdits Jésuites de payer la dime. - Décision du tribunal de la Rote (1643). - Transaction passée au sujet de ce procès entre les chartreux et les Jésuites et approuvée par l'évêque d'Orange (1698). - Invent. tom. série H. pag. 111. -

H. 404. - (Registre). - In-folio, 167 feuillets, papier. - 1693-1700. - Propriétés à Caderousse. - Titres concernant la propriété de la terre dite de la Bellone et autres biens, possédés par la chartreuse au terroir dudit Caderousse. - Echange passé avec le sieur Louis Roche d'une terre de 2 o éminées par lui possédée au quartier des Vignes. - Hermines, contre une terre de 38 éminées au quartier du Crocq (1694). - Achat de 2 terres fait par le sieur de Maclas au sieur Guénin, pour le prix de 194 écus, sur laquelle somme la chartreuse a payé une somme de 800 livres (1693). - Echange d'une terre sise au quartier de Négades, contre une autre terre appartenant au sieur de la Cépède, au quartier de la Maure (1695). - Achat d'une terre de la contenance d'une éminée, au quartier de Bayard, fait par la chartreuse au sieur Jean Rouviel, pour le prix de 60 livres (1698), etc... Invent. tom. série H. pag. 111. -

H. 405. - (Liasse). - 6 plans, papier. - 1709-1717. - Propriétés à Caderousse. - Plan de la terre du Crocq, au terroir de Caderousse, dressé à l'échelle de 100 cannes (1709). - Autre plan à l'échelle de 200 cannes, et montrant les acquisitions successives faites par la chartreuse. - Plan géométral des terres de la chartreuse et des autres particuliers, tant au quartier du Crocq qu'au quartier de la Maure (1717). - Ibidem p. III.

H. 406. - (Liasse). - 74 pièces, papier. - 1516-1733. - Propriétés à Caderousse. - contrats de

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Contrats d'échanges passés avec les sieurs Louis de Fortia, seigneur d'Urban, Esprit Chassent, et autres particuliers de Cadrouse; - Notes, comptes, mémoires etc. relatifs à l'administration des terres de la chartreuse à Cadrouse. - Mémoire relatant les acquisitions faites par la chartreuse dans le comitat Venaissin, depuis 1605 jusqu'à 1678. - La première acquisition à Arignon est celle de directes sur plusieurs maisons, dans la rue de la Carrière à Arignon faite à noble Guy Bauca-relle, pour le prix de 1300 florins (1466); elle avait déjà acheté, à Vénasques, un clos, au prix de 7 florins d'or (1437) et un pré à Montaud (1405). - Reconnaissance pour une terre sise au Pont de Sorgues, faite en faveur de la chartreuse par R. P. Rodey, économé du collège des PP. Jésuites à Arignon (1662). - Quittance de 250 livres déli-vrée par le P. Gérard, recteur du collège des Jésuites à Arignon, en faveur des chartreux de Villeneuve, pour les droits dus audits Jésuites sur la Cabanelle et autres terres provenant des sieurs Bellon (1682). - Estimation de ladite terre (1686). - Etat des dépenses faites pour les terres de la Bellone depuis 1691 jusqu'à 1693. - Echange de terres entre ladite chartreuse et noble Louis de Fortia, seigneur d'Urban (1703). Quittance de lods délivrés par les PP. Jésuites audits chartreux de Villeneuve (1719). etc..

Invent. som. Archa H. pag. 111 et 112. -

H. 407. - (Liasse). - 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier. - 1571-1690. - Propriétés à Cadrouse. - Pièces relatives à un procès entre Louis Ducros, de Châteaumont, et Jacques Pascal, marchand, d'Orange, au sujet d'un legs inscrit dans le testament de noble Antoine Ducros. - Cession de 58 écus et 20 faite aux héritiers du sieur Pourty par Jean Ducros (1601). - Extrait du testament de Marie Chevallière (1616). - Vente faite par la demoiselle de Châteaumont, d'une ânesse, en faveur du sieur François Bernas-son, pour le prix de 12 livres (1639). - Testament de noble Antoine Ducros, sei-gneur de Châteaumont (1655). - Quittance de 208 livres délivrée par noble Jean de Payen à noble Gabriel Ducros, seigneur de Châteaumont (1657). - Poursuites intentées par le sieur Ducros, contre le sieur Pascal, en paiement d'un legs de 600 li-vres. - Exploits, sommations, enquêtes etc. (1666). - Consultation d'arocat pour noble Gabriel Ducros de Châteaumont, contre l'héritier du sieur Louis Ducros (1674). - Sentence du tribunal d'Orange portant acceptation d'héritage par le sieur Gabriel Ducros, sous bénéfice d'inventaire (1678). - Quittances délivrées par le sieur Gabriel Ducros, pour les sommes

Villeneuve. - Archives du Gard. -

- tion de la même affaire. - Attestation d'échange contre les sieurs François Aubert et Louis Roche, pour des terres sises à Caderousse (1704). - Consultation d'avocats. - Écrit du sieur de Pays, avocat d'Avignon, touchant la reconnaissance réclamée à la chartreuse de Villeneuve par la chambre Apostolique de Carpentras (1708). - Consultation de maître Alexon sur le même sujet (1708). - Mémoire pour prouver, par la discussion du plan géométral de la terre du Crosq, à la chambre de Carpentras, que ses prétentions sont mal fondées (1709). - Correspondance d'avocats sur le même sujet. - Copie de la réponse faite par la chartreuse aux demandes de la chambre de Carpentras (1717). - Règlement de ce procès par le vice-légat d'Avignon, qui fixe à 40 livres par an la cense que les chartreux d'exront payer pour ces 301 almées à la chambre apostolique (1726). - Quittance délivrée par ladite chambre aux chartreux de Villeneuve (1737). - Invent. som. série H. pag. 112 et 113. -

H. 411. - (Liasse). - 3 pièces, papier; 9 plans dont 1 gravé. - 1717. - Propriétés à Caderousse. - Plans de la terre du Crosq et de la pièce de 301 almées en litige. Explication des dits plans. - Invent. som. série H. pag. 113. -

H. 412. - (Liasse). - 13 pièces, papier; 1 plan. - 1531-1697. - Propriétés à Caderousse. Terre de la Rodigonne. - Pièces relatives à ladite terre, que les chartreux voulaient acheter au duc de Caderousse. - Extrait de partage entre noble Aymard d'Ancez une d'une part, et les demoiselles Françoise, Anne et Louise d'Ancez une de l'autre (1531). - Correspondance entre le duc de Caderousse et les chartreux, au sujet de ladite terre. - Estimation de la métairie de la Rodigonne, s'élevant à la somme de 18'687 livres, 10 sous. - Plan informe de ladite terre. - Invent. som. série H. pag. 113. * Voir H. 413 après H. 414.

2. H. 414. - (Liasse). - ^{62 pièces papier} ~~In-4-39 feuillets, papier.~~ - 1618-1686. - Propriétés à Caderousse. Procès intenté par les chartreux au sieur Jean Castion, leur débiteur, pour une grange provenant de l'héritage du sieur André Bellon. Pièces à l'appui. - Obligation de 300 livres, souscrite par Anne de Missilier, héritière dudit Bellon, en faveur d'Etienne Arnaud (1618). - Contrat de mariage de Jérôme ^{né} Castion et de demoiselle Marguerite Saunier (1636). - Réclamation des sieurs Bellon contre le sieur Castion, leur débiteur (1667). - Transaction passée à ce sujet entre les sieurs de Bellon et la demoiselle Saunier petite fille d'Anne de Missilier et femme de Jérôme Castion (1657). - Nouvelle transaction faite entre les dites parties (18 sept. 1657) après la mort dudit Castion. - Inventaire des meubles

Villeneuve. - Archives du Gard.

meubles de la demoiselle de Missillac. - Inventaire des meubles de feu Jérôme Castion, - Quittance de 974 livres délivrée à la demoiselle Marguerite de Saunier par la communauté de Caderousse (1667). - Cession faite pour Louis Ours aux chartreux de Villeneuve d'une somme de 1800 livres, par les hoirs de Jérôme Castion (1668). - Somme faite par lesdits chartreux aux sieurs Castion frères et sœurs, de payer pour eux 200 écus à la confrérie St-Joseph de Caderousse (1670). - Mémoire de Louis Castion et de demoiselle Lucrèce, sa sœur, contre les chartreux de Villeneuve. - Transaction passée entre lesdits chartreux et le sieur Gabriel Castion, qui s'engage à payer 600 livres à ladite confrérie (1670). - Vente de plusieurs pièces de terres faite par la demoiselle Saunier à divers particuliers (1672). - Répudiation de l'héritage de ladite demoiselle Saunier par Jean-Louis et Lucrèce Castion (1683). - Transaction passée entre les chartreux de Villeneuve et le sieur Jean Castion (1686). -

Invent. som. Série H. pag. 113. -

H. 413. - (Cahier). - In-4°, 39 feuillets, papier. - 1690-1700. - Propriétés à Caderousse. Terre de la Bellonne. - Description sommaire des actes passés pour raison des biens de Caderousse, contenant divers échanges de terres pour faire le tenement de la Bellonne dans le terroir dudit Caderousse, depuis 1690 jusqu'à 1700. - Ces actes ont été analysés plus haut. - Invent. som. Série H. pag. 113. -

H. 415. - (Liasse). - 76 pièces, papier. - 1694-1796. - Propriétés à Caderousse. - Continuation dudit procès (de H. 414). - Mémoires et consultations d'avocats; discussion de la valeur des biens des hoirs de Jérôme Castion. - Etat des aliénations faites par la demoiselle Saunier, après la mort de son mari. - Actes produits par Lucrèce Castion (1695). - Droits de Jean Castion. - Mémoire complet sur ce procès présenté par les chartreux. - Supplique adressée au prieur de la chartreuse par Jean Castion, pour le prier d'arrêter le procès. « Le suppliant, se soumettant entièrement à ce que votre Révérence ordonnera, ne voulant d'autre jugement que celui qu'elle jugera à propos et ledit suppliant, avec toute sa famille, priera Dieu pour la prospérité de votre Révérence. » -

Invent. som. Série H. pag. 113 et 114. -

H. 416. - (Registre). - In-4°, 478 feuillets, papier. - 1681-1688. - Propriétés à Caderousse. Procès Castion. - Actes de la procédure relative à la discussion des biens de demoiselle Marguerite de Saunier, veuve de Jérôme Castion, représentée par Louis, Jean et Lucrèce

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Lucrèce Castion, frères et sœur, tous enfants dudit Jérôme. - Invent. som. série H. pag. 116. -

H. 417. - (Registre). - In-4°, 178 feuillets, papier. - 1633-1681. - Propriétés à Caderousse.

Procès Castion. - Procédure intitulée : « Instrument de la délivrance de deux terres de la générale discussion de Gabriel Castion, de Caderousse, situées audit terroir, l'une au quartier de la Meyne et l'autre au quartier de Brout, fait à l'incant public pour la vénérable chartreuse de Villeneuve-lez-Arignon, le 19^e de septembre » (1681). - La seconde partie de ce registre contient une partie de procédure entre les sieurs de Bellon et de Fortia d'Urban, au sujet du jus-patronat de la chapellenie fondée au grand autel de l'église paroissiale de Caderousse sous le nom de chapellenie de Nazareth, ou de Notre-Dame de Consolation (1633). - Invent. som. série H. pag. 114. -

H. 418. - (Portefeuille). - In-4°, 633 feuillets, papier. - 1690-1693. - Propriétés à Caderousse. - Procès Castion. - Nouvelle cause d'intimation et commandement en intimation des chartreux de Villeneuve, contre le sieur Jean Castion, docteur en droit, de Caderousse (1690). - Nouvelle cause d'appel de noble Jean Castion contre lesdits chartreux (1693). - Rôle des biens de feu Marguerite Saumier. - Rapport des experts chargés d'estimer lesdits biens. - Acte de baptême de Louis Castion. - Actes de vente ou d'achat par ledit Castion etc... Invent. som. série H. pag. 116. -

H. 419. - (Dossier). - 40 pièces, papier. - 1734-1786. - Propriétés à Caderousse. - Défense des terres contre le Rhône. - Rapport du R. P. Jésuite Sarrabas, chargé par le vice-Légat d'examiner le projet de défense des chartreux (1^{er} janvier 1734). - Ordonnance rendue à ce sujet par Ngr le vice-Légat, autorisant lesdits travaux (18 février 1734). - Supplique adressée au vice-Légat par les chartreux, pour le prier de contraindre les habitants de Caderousse de travailler aux digues et aux chaussées (1734). - Convention faite par lesdits religieux avec le sieur Lantier, de Saint-Etienne, pour le transport des pierres jusqu'au canal de la Quyronette. - Journal de la dépense faite auxdits travaux (1735). - Rapport du P. Sarrabas, chargé de recevoir les travaux des chartreux et demandant qu'ils soient dispensés de contribuer davantage auxdites réparations. - Lettre du vice-Légat au prieur des chartreux, le priant de lui envoyer le ch. fr. Anthelme Brugnot pour faire vérifier les ouvrages faits par les gens de Caderousse; « car il est très-entendu en pareils travaux » (1743). - Saisie faite contre un fermier des chartreux qui n'avait pas voulu payer, entre les mains des consuls de Caderousse, la somme imposée pour repartition.

Villeneuve. - Archives du Gard. -

1 a portion d'imposition (1786). - Invent. som. série H. p. 114. -

H. 420. - (Registre). - In-4^e, 29 feuillets, papier. - 1391-1406. - Propriétés dans Valergues, au lieu autrefois appelé l'île du Crémat. - Copies d'anciens actes. - Vente consentie par les deux frères Jean et Jacques Hecot, en faveur de don, Giraud, prieur de la chartreuse de Villeneuve et de F. Jean Lerrisse, procureur de la même maison, d'une terre sise dans l'île appelée du Crémat, pour le prix de 100 francs en bon or (1394); - par Dominique de Capdeville, autrement dit Domenjon et Bertrande des Ports, sa femme, des terres qu'ils possédaient au même lieu, en faveur de don, Jean Lerrisse, procureur général de ladite chartreuse, pour le prix de 32 florins (1391); - en faveur du même, et pour la somme de 126 florins, par Guillaume Fabresse, et qui a été longtemps et est encore excommunié par suite de ses rapports avec un juif d'Arignon nommé Mardochee » (1398). - Invent. som. série H. pag. 114. -

H. 421. - (Liasse). - 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier. - 1351-1787. - Prieuré de saint Martin de Cucuron. - Copie de transaction passée entre le prieur dudit lieu et les habitants de Cucuron (de Cocorono), au diocèse de Viviers, touchant la dîme (1351). - Lettres royales du roi François 1^{er}, ordonnant que les prêtres de Cucuron s'enront tenus à défrayer les moines de la chartreuse, à certains jours de l'année, quand ils vont audit lieu de Cucuron (1541). - Union faite au prieur de Cucuron de la chapelle bâtie dans le cimetière dudit lieu aux frais de don, François de Caseneuve, prieur de la chartreuse-lez-Arignon (1558). - Arrêt du conseil d'état qui ordonne que le vicaire de Cucuron, lequel s'était emparé d'un logement appartenant à la chartreuse, sera tenu de vider les lieux à peine de voir enlever ses meubles (1765). - Déclaration du curé de Cucuron, par laquelle il s'oblige à payer les frais du procès intenté par les chartreux au sujet de l'appartement susdit (1773). - Certificat délivré par le 1^{er} consul de Cucuron, en faveur de messire Jean Chauvet, 2^e vicaire (1787). - Mémoire au sujet de la chapelle de St-Jean de Montlon et saint-Clair, fondée à Cucuron par les chartreux et cédée par eux au curé de Cucuron en 1751. - (Invent. som. série H. pag. 114 et 115.)

H. 422. - (Liasse). - 11 pièces, papier. - 1728-1764. - Prieuré de St. Martin de Cucuron. - Déclaration des biens et des revenus que ladite chartreuse possède dans le diocèse de Viviers (1728), et qui consistent dans le prieuré de Cucuron, rapportant 2375 livres. - Réclamation adressée par le syndic des chartreux à messieurs les députés

Villeneuve. - Archives du Gard. -

députés au bureau des décimes, comme ayant été trop imposé (1751). - Déclaration de revenus de 3'617 livres, 9 sous, 8 deniers de revenus pour ledit prieuré (1755). - Nouvelle requête du syndic des chartreux au bureau des décimes (1769). - 1^{er} mémoire présenté par les dits chartreux à messieurs les commissaires (1762). - 2^e mémoire (1763). - 3^e mémoire (1764). - Invent. som., série H, pag. 115. -

H. 423. - (liasse). - 2 pièces, parchemin; 125 pièces, papier; 2 sceaux. - 1640-1717. - Propriétés à Fournès. - Procès Malérargues et pièces à l'appui. - Testament de noble Jean de Perrotet (1640). - Achât fait par le sieur de Malérargues de la terre de Mons, au prix de 30'500 livres, dont il se reconnaît débiteur aux sieurs Guillaumont et de Roussas (1650). - Testament de dame Louise de Calvet de Meyrières, femme de René de la Tour-Gouvernet, seigneur de Malérargues (1654). - obligation de 25'000 livres faite par le sieur de Malérargues au sieur de Roussas (1657). - Contrat de mariage de François de Malérargues avec demoiselle François de Montcalm (1662). - Quittance de 25'000 (livres?) consentie par le sieur de Roussas. - Collocation faite par le sieur de Malérargues, débiteur de la chartreuse de Villeneuve, des biens qu'il possédait à Fournès (1677). - Engagement de la terre de Mons par ledit sieur de Malérargues au sieur de Guillaumont, pour une somme de 10'200 livres (1679). - transaction, passée entre le sieur de Malérargues et les chartreux, qui réduisent à 4 % la pension perpétuelle de 500 livres qu'il leur devait (1688). - Saisie faite, au nom de la chartreuse, sur la terre de Fournès (1690). - Convention passée entre les sieurs de la Tour-Gouvernet, baron de Malérargues, et noble Louis de Perrotet de Bois-Dauphin (1692). - Testament de noble François de Malérargues (1696). - Mémoire relatif à une ~~cession~~ cession de dette sur le sieur de Bois-Dauphin, faite par le sieur de Malérargues, au profit de la chartreuse de Villeneuve (1700). - Convention passée entre la chartreuse de Villeneuve et le sieur de saint-Laurent, de Bagnols, au sujet de l'affaire du sieur de Malérargues (1706). - Autre convention entre les sieurs de Malérargues et de saint-Laurent; ce dernier paye à la chartreuse, 2'500 livres, pour arrérages de pension (1707). - Mémoire touchant ce procès. - Généalogie de la famille de Malérargues depuis 1633. - Quittance délivrée audit sieur de Malérargues par le procureur de la chartreuse pour 4 années de pension échue (1717). - Invent. som., série H, pag. 115. -

H. 424. - (liasse). - 6 pièces, parchemin; 11 pièces, papier. - 1088-1589. - Propriétés à Pujaut -

Villeneuve. - Archives du Gard. -

à Pujaut. - Extraits de procès-verbaux de plantement de bornes, entre l'abbé de St André (Bénédictin) de Villeneuve, l'abbesse des Fours et les chartreux à Pujaut ^{aut} en 1285, 1313, 1323 et 1465. - A ces copies sont jointes celles de 2 donations de 1088 et de 1133, faites par les comtes de Toulouse, en faveur des Bénédictins. - Trans action passée entre l'abbé de St André de Villeneuve et les syndics de la communauté de Pujaut, au sujet du bornage de leurs terres (1277). - Échange passé entre les chartreux de Villeneuve et Pierre Chabot, de Villeneuve, qui cède un hermas de 7 éminées sis près des Fours et pour lequel les religieux lui abandonnent 8 éminées de terres sur lesquelles sont réservés le droit de directe et une cense de 15 deniers (1459). - Achat fait par les chartreux, en faveur de Louis Ruffi, d'une terre dite le Fouquier et sise à Pujaut (1507). - Achat fait par les mêmes, au prix de 12 florins, d'une terre sise à Pujaut au lieu appelé la Forniguière (1509). - Estimation faite par Jean Barracan, Philippe de Gardie etc. de la valeur des biens, étang et pêche de Pujaut (1551). - Extraits d'hommages faits au Roi par les consuls de la communauté de Pujaut (1556). - Hommage fait au roi par la communauté de Pujaut pour l'étang et les garrigues dudit lieu (1586). - Trans action passée entre les chartreux et la communauté de Pujaut, par laquelle celle-ci abandonne à ladite chartreuse 100 salmées de terre de l'étang de Pujaut en dédommagement du droit de pêche et du tort causé audit monastère par le creusement de ^{de} 2 roubines dans le fonds lui appartenant (1589). - Invent. som. Série H. pag. 115 et 116. -

H. 425. - (Liane). - 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier. - 1603-1609. - Terres et étang de Pujaut. - Convention passée entre les consuls de Pujaut et le sieur de Montconis, entrepreneur de dessèchement de l'étang de Pujaut (1603). - Achat fait par Nicolas Leau, prieur de Villeneuve, aux consuls et habitants de Pujaut d'une pension annuelle de 562 livres, 10 sous, en faveur de son couvent (1606) au capital de 9'000 livres. - quittance des dites 9'000 livres délivrée aux chartreux par lesdits consuls. - Vente d'une seconde pension de 288 livres, 8 sous, 6 deniers, faite par lesdits consuls auxdits chartreux pour le capital de 4'614 livres (1607). - Ratification dudit contrat et quittances délivrées par les consuls. - Lettres patentes du roi Henri IV, approuvant l'acte par lequel les habitants de Pujaut concèdent à la chartreuse de Villeneuve 100 salmées de terres desséchées pour l'indemniser de la perte

Villeneuve. - Archives du Gard. -

de la perte de ses pêcheries et de tout que lui avaient causé les travaux de dessèchement (1609). - Invent. dom. série H. pag. 116. -

H. 426. - (Liasse). - 8 pièces, parchemin; 33 pièces, papier. - 1611-1629. - Terres et étang de Pujaut. - Arrêt du présidial condamnant les habitants de Pujaut à payer aux chartreux une pension de 6 livres, remboursable à 100 livres ou à les autoriser à faire paître leur bétail dans les terres de l'étang (1611). - Arrêt du conseil d'Etat qui, vu les lettres patentes de 1591, autorisant les habitants de Pujaut à dessécher leur lac, à condition d'arrenter la portion des terres revenant au domaine royal, ordonne que lesdits habitants paieront une albergue de 3 sous, pour chacune des 639 salmées reconnues appartenir au roi (1612). - Acte de partage des terres desséchées fait par les consuls et syndics de Pujaut (1612). - Transaction passée entre les chartreux de Villeneuve et les consuls de Pujaut, à la suite de laquelle ces derniers en exécution des contrats, précédemment passés, abandonnent auxdits chartreux 100 salmées de terres desséchées, à prendre en un bloc, avec pouvoir d'y bâtir une ferme, d'y planter des arbres et de posséder le tout en noblesse (1612). - Emprunt de 2200 livres fait à la dame Bellon par la communauté de Pujaut (1614). - Quittance de 134 livres, 3 sous, 15 deniers, faite à ladite chartreuse par les consuls de Pujaut, pour le quart des fruits de 100 salmées de terres que le courant possédait dans l'étang de Pujaut (1616). - Arrêt du parlement de Toulouse, ordonnant aux consuls de Pujaut de payer la pension due à la chartreuse de Villeneuve (1620). - Transaction passée entre les chartreux et les habitants de Pujaut, par laquelle ces derniers s'obligent à payer aux chartreux 1000 livres, pour les indemniser des dépenses par eux faites pour le creusement des roubines, les constructions de ponts et autres ouvrages faits pour le dessèchement de l'étang de Pujaut (1624). - Assignation donnée par la cour des Aides de Montpellier aux chartreux, au sujet d'un transport de juridiction sur les terres royales (1626). - Requête adressée au roi à ce sujet par les religieux (1627). - Procès-verbal d'exportation des biens délaissés par noble Claude de Montcomis dans l'étang desséché, et ordonnance de distribution desdits biens entre ses créanciers (1628). - Etat des pensions possédées par la chartreuse de Villeneuve en 1629. - Invent. dom. série H. pag. 116. -

H. 427. - (Liasse). - 67 pièces, papier. - 1630-1659. - Terres et étang de Pujaut.

Arrêt du

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Arrêt du parlement de Toulouse qui maintient les chartreux dans la propriété de 95 salmées faisant partie de l'étang de Pujaut, et condamne le sieur de Montconis à l'entretien de la roubine ou conduite des eaux jusqu'au Rhône (1631). - Transaction passée entre les chartreux et Charles de Montconis, fils de Claude, qui leur cède 18 salmées de terres pour les indemniser des frais faits par eux pour le dessèchement de l'étang (1632). - Compte final entre la communauté de Pujaut et les chartreux (1636). - Transaction passée entre les consuls de Pujaut et Charles de Montconis, au sujet de leurs prétentions réciproques, résultant des contrats passés antérieurement, relativement au dessèchement de l'étang de Pujaut (1637). - Ordonnance de noble Henri de Flaret, seigneur de Saint-Privat, enjoignant à tous les contenanciers de l'étang de Pujaut de remettre, dans un délai de trois jours, le dénombrement des terres desséchées qu'ils possèdent (1639). - Dénombrement des terres dudit étang (1639). - Ordonnance de noble Henri de Flaret, sénéchal de Beaucaire, Hâtin, qu'en raison de l'appel fait par le roi, du ban et de l'arrière ban, les possesseurs des terres desséchées auront à fournir « 13 hommes $\frac{1}{2}$ armés, équipés et soldés pour deux monstres, à raison de 12 livres la monstre » (1639). - Déclaration de roi Louis XIII, portant décharge aux possédant fiefs et terres sujettes au ban de payer ce droit à l'avenir (1641). - Nouvelle ordonnance de dénombrement (1645). - Ordonnance de noble Balthazar de Malherbe, intendant de Languedoc, portant modération de la taxe pour l'arrière-ban sur l'étang de Pujaut (1645); - des commissaires généraux portant décharge des taxes de 6701 livres et de 2350 livres exigées des tenanciers des terres desséchées à cause de l'albergue qu'ils devaient au roi (1646). - Quittances d'albergue. - Pièces relatives à un procès intenté par le sieur de Montpezat contre les tenanciers de l'étang de Pujaut (1655). - Transaction passée entre les habitants de Pujaut et noble Gaspard de Roux, au sujet des terres desséchées (1659). - Invent. tom. série H. pag. 116 et 117. -

H. 428. - (liasse). - 4 pièces, parchemin; 99 pièces, papier. - 1660-1697. - Terres et étang de Pujaut. - Délibération des consuls de Pujaut portant permission de liquider la somme due à la chartreuse (1660)^{1660?} ni. - Accord passé entre les chartreux de Villeneuve et de Bompar d'une part, et les sieurs: Deprassés, Gardon, Novaille et Vidal, principaux habitants de Pujaut (1667). - Dénombrement des terres desséchées de l'étang.

Villeneuve. - Archives du Gard. -

L'étang de Pujaut (1672). - Hommage fait par la chartreuse de Villeneuve par devant messieurs les trésoriers généraux de France, pour les terres qu'elle possède à Pujaut (1679). - Aveu et dénombrement des terres de l'étang de Pujaut (1690). - Arrêt de la Cour des Aides, confirmatif dudit aveu (1690). - Arrêtement aux enchères publiques de 100 salmées de terres appartenant à sa Majesté, consenti en faveur du sieur Bérard, au prix de 2260 livres par an pour l'espace de 3 années (1691). - Etat des lods et albergues de l'étang présenté au roi par les chartreux de Villeneuve (1693). - Nouvelle ordonnance des taxes pour le ban (1694). - Quittance de la taxe de 160 livres pour le ban délivrée par les trésoriers généraux auxdits chartreux (1697). - Etat des lods et albergues de l'étang, présenté au conseil d'état par le sieur Brono, avocat des contenanciers dudit étang (1697). - Invent. dom. série H. pag. 117. -

H. 429. - (Portefeuille). - In-folio, 3 pièces, parchemin; 43 pièces, papier. - 1689-1697. Terres et étang de Pujaut. - Assignation devant le conseil d'état signifiée, au nom des chartreux de Villeneuve, au sieur Borthon, adjudicataire des terres dépendant du domaine royal (1689). - Inventaire de production d'édits religieux contre le sieur Borthon (1690). - Requête en nouvelles productions adressée au roi par les chartreux de Villeneuve (1693). - Copie du soutènement aux débats contre le sieur Guérin, fermier des domaines en Languedoc (1694). - Requête servant de réponse au mémoire publié par ledit Guérin (1694). - Compte présenté par les religieux de Villeneuve et autres propriétaires de l'étang de Pujaut de toutes leurs recettes, depuis le 30 mai 1658 jusqu'au 31 mai 1695. - Arrêt du conseil d'état en faveur d'édits religieux contre le fermier des domaines (20 sept. 1695). - Mémoire des religieux contre le contrôleur général des domaines prenant fait et cause pour le fermier (1696). - Mémoire, sous forme de requête, adressé au Roi par les chartreux de Villeneuve et contenant l'historique du dessèchement de l'étang de Pujaut (1697). - Invent. dom. série H. pag. 117. -

H. 430. - (liasse). - 61 pièces, papier. - 1700-1777. - Terres et étang de Pujaut. Mémoires présentés au conseil d'état touchant la nobilité des terres de l'étang. - Factum des chartreux contre le contrôleur général des domaines (1700). - Etat des comptes que doivent rendre lesdits chartreux pour les terres desséchées (1705). - Etat des lods payés par la chartreuse (1706). - Quittances d'édits lods. - Déclaration du roi

Villeneuve. - Archives du Gard. -

du roi concernant la mobilité des biens en Languedoc (1713). - Compte des lods et ventes dans l'étang de Pujaut présenté par les chartreux (1714). - Mémoires et comptes concernant ledit étang (1715). - Etat des ventes depuis 1716 jusqu'à 1722. - Comptes rendus au procureur général pour les lods et albergues jusqu'au 12 août 1733. - Demande de renseignements sur l'alberge due au roi, adressée par le sieur Ferrari au prieur de la chartreuse de Villeneuve (1776). - Invent. som. série H. pag. 117 et 118.

H. 431. - (Portefeuille). - In-4^e, 1 plan. - 1726. - Terres et étang de Pujaut. - Plan géométral du bois de Fours et de la montagne de Pujaut, situés dans la viguerie de Roquemare (diocèse d'Uzès) et appartenant à la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, fait en exécution de l'arrêt de conseil d'Etat du 26 septembre 1726, portant règlement pour les bois de gens de main-morte. - Invent. som. série H. pag. 118.

H. 432. - (Registre). - In-folio, 40 feuillets, papier. - 1450-1490. - Propriétés à Tresques. - Cens dus par indivis à l'église paroissiale de Tresques, à la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon et au vicaire perpétuel de Tresques. Pons Régis doit, pour une terre sise à Tresques, quartier des Queyrades, 1 sétier de blé et la dime des gerbes (1478); - pour une terre herme, 3 oboles; - pour une cour, 1 denier; - Rostand et Pons Régis ses frères, pour une terre, 1 sétier de blé et la dime des fruits; - Giraud Milan, pour une terre à Carmejane (Carminhana), 5 deniers (1434), - Pierre Rébéas, pour une terre, la 2^e partie des fruits; - Pons Portals, pour un herme, 11 deniers et la 7^e partie des fruits; - noble Henri de Conaville, habitant de Bagnols, 50 deniers; - Jean Andrau, pour une terre sise aux Matafières, 1 poignée d'orge; - Raymond Carme, la 23^e partie de ses fruits, etc. - Invent. som. série H. pag. 118.

H. 433. - (Registre). - In-folio, 19 feuillets, papier. - 1634. - Propriétés à Tresques. - Reconnaissances par indivis entre la chartreuse et le vicaire dudit lieu renouvelées en 1634 par: Jacques Saur et pour un jardin, proche la porte des Farans; - Guillaume Leyssier, pour une terre aux Queyrades; - Pierre Noguier, pour une terre à St-Martin de Tussion; - Mathieu Chambon, pour une terre au quartier de Vayre; - Firmin Bousigue, pour un herme au quartier d'Aubarne; - Pierre Martinet, pour une terre à la Ropuette; Isaac Aigual, pour une terre aux Eaucades. - Invent. som. série H. pag. 118.

H. 434. - (Liasse). - 28 pièces, papier. - 1691-1731. - Propriétés à Tresques. - Reconnaissances

Villeneuve. — Archives du Gard. —

-naissances féodales passées en faveur du couvent de la chartreuse de Villeneuve
-lez-Arignon, prieur du lieu de Cresques, et également en faveur de noble messire
Joseph Digoine, vicaire perpétuel dudit lieu par: Pierre et Simon Bousigne, père
et fils, Antoine Fournier, Jean Moynier, Mathieu Charmasson, André Ma-
-lignon, Raymond Arnaud, Pierre Audibert, Jean Ode, Pierre André, Joseph
Rolland, Antoine Bonard, Jean Lhibaud, Mathieu Bonduvand, etc., ^{Invent. som.} série H. p. 118.

H. 435. — (Liasse). — 6 pièces, parchemin; 21 pièces, papier. — 1689-1648. —

Pension de 30 salmées de blé sur les moulins de Nyons. — Transaction passée entre
les chartreux de Villeneuve et noble Ferrand Diez, seigneur de Pigne, au sujet
des 30 salmées de blé dues à la chartreuse sur les moulins de Nyons, en vertu
d'un testament de 1374. — Transaction passée entre la chartreuse et Pierre de
Pigne, comte de Venise, lequel prétendait ne devoir que 28 salmées de blé
et s'oblige à payer 400 livres (1552). — Vente par les chartreux à Jean Chala-
-mon de ces 30 salmées pour 608 pistoles (1660) ¹⁵⁶⁰ sic. — Cession faite et trans-
-port de cette pension consentis par les chartreux de Villeneuve en faveur
de la Grande-Chartreuse (1570). — Notes et mémoires au sujet de cette
pension (1648). — Invent. som. série H. pag. 118. —

H. 436. — (Liasse). — 9 pièces, parchemin; 56 pièces, papier. — 1628-1674. —

Pensions au diocèse de Viviers. — Achat de 375 livres de pension pour 6000 livres
de capital fait par la chartreuse de Villeneuve, au diocèse de Viviers (13 avril
1628) et de 250 livres, au capital de 4000 livres (2 mai 1628). — Délibération du
pays de Vivarais, approuvant ledit achat (28 août 1628). — Assignation en paiement
de cette pension faite par ledits chartreux au syndic du pays de Vivarais (1632).
Inventaire de production au sujet du procès entre ledit syndic et la chartreuse.
— Mémoires, requêtes, dires par écrit etc. — Délibération des États, portant qu'il
sera payé par le diocèse à la chartreuse, une somme de 120 livres à titre
d'intérêt (1637). — Achat fait par la chartreuse, au pays de Vivarais, d'une
nouvelle pension de 400 livres au principal de 8000 livres (1674). — Invent.
som. série H. pag. 118 et 119. —

H. 437. — (Liasse). — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier. — 1558-1623. —

Pension à Orange. — Achat fait par les chartreux à la communauté d'Orange d'une
pension de 60

Villeneuve. - Archives du Gard. -

pension de 60 écus pour le capital de 1'000 écus (1558); - d'une pension de 40 livres en or, au coin du roi, pour un capital de 650 livres (1559). - Arrêt de la cour de Rome, rendu en faveur de la chartreuse, à laquelle la ville d'Orange s'refusait à payer (1580). - Arrêt du parlement de Toulouse portant qu'en cas de rachat de ladite pension, la ville d'Orange sera tenue de se libérer en or (1585). - Lettres patentes du roi Henri de Navarre (Henri IV), ordonnant de saisir toutes les pensions ecclésiastiques à Orange pour contribuer aux fortifications de la ville (1588). - Supplique adressée par les chartreux au duc de Montmorency, pour en obtenir la permission de poursuivre les habitants d'Orange et au besoin de saisir leurs biens pour assurer le paiement de la pension due à ladite chartreuse (1590). - Transaction passée entre les chartreux et la communauté d'Orange, au sujet de ladite dette (1592). - Exploit portant contrainte contre les habitants d'Orange pour le paiement de ladite dette (1604). - Mémoire relatif au rachat, par la communauté d'Orange, des pensions consenties par elle en 1556, 1559, 1571, au profit de la chartreuse de Villeneuve (1623). - Invent. som. série H. pag. 119. -

H. 438. - (Liasses). - 88 pièces, papier. - 1573-1695. - Pensions. - Vente d'une pension de 22 florins $\frac{1}{2}$, pour le capital de 450 florins, consentie par la communauté de Montoux, en faveur des religieuses chartreuses du Dauphiné, représentées par Don Sansaric, prieur de Villeneuve (1573). - Rachat de ladite pension fait aux religieuses de la chartreuse de Salètes par la Grande chartreuse (1573). - Achat d'une pension de 150 livres, faite par les chartreux de Villeneuve, à la communauté de Montoux (1645). - Transport d'une pension de 75 livres sur ladite communauté, fait par le sieur de Castellane en faveur des chartreux de Villeneuve (1645). - Ratification dudit transport faite par la dame de Castellane (1645). - Intimation de ladite cession signifiée aux consuls de Montoux (1646). - Procès intenté par les chartreux au sieur de Castellane à l'occasion de ladite cession (1647). - Information sur la cense à Arignon (1650). - Consultations d'avocats (1651). - Cartel d'exécution contre la communauté de Montoux (1654). - Mémoires écrits pour les chartreux, par le sieur Ribère, contre le sieur de Castellane. - Accord passé entre la chartreuse de Villeneuve et la grande

Villeneuve. - Archives du Gard. -

et la grande chartreuse au sujet des dites pensions (1695). - Invent. dom. Série H. p. 119.

H. 439. - (Liasse). - 4 pièces, parchemin; 68 pièces, papier. - 1628-1763. - Pensions sur saint-Hilaire d'Ozilhan. - Achat de pension de 37 livres pour 600 livres de capital fait par la Dame Domergue, sur la communauté de saint-Hilaire d'Ozilhan (1628) Somme faite à ladite communauté de payer à la chartreuse de Villeneuve les intérêts qu'elle lui doit pour une somme de 712 livres (1712). - Ordonnance du sieur de Lamoignon, enjoignant à ladite communauté de s'imposer annuellement de 80 livres à ce sujet (1714). - Réduction de cette pension à 3 1/2 pour cent (1721). - Sommes, requêtes, exploits et autres actes de procédure contre ladite communauté (1722-1733). - Saisie faite des biens du sieur Lagier, collecteur de saint-Hilaire, et caution de ladite communauté (1733). - Quittrance de 132 livres délivrée par le syndic de la chartreuse, en faveur du sieur Lagier (1735). - Inventaire de productions, notes et comptes, au sujet de cette pension (1763). - Invent. dom. Série H. p. 119.

H. 440. - (Liasse). - 34 pièces, papier. - 1719-1764. - Pensions sur la chartreuse de Marseille. - Achat fait par le sieur de Mounier à la chartreuse de Marseille, d'une pension de 120 livres, pour un capital de 3000 livres (1709). - Réduction de pension à 4 pour cent, consentie par le sieur James, en faveur de ladite chartreuse. - Achats de pensions faits par divers particuliers à la chartreuse de Marseille, pour un capital de 28350 livres (1719). - Transaction passée entre la chartreuse de Marseille et ses créanciers (1724). - Reprise du dépôt fait par la chartreuse de Villeneuve, au nom de celle de Marseille, pour rembourser les créanciers de cette dernière (1726). - Ladite chartreuse de Marseille devait, en 1727, à divers créanciers, 2200 livres, 12 sous, 4 deniers, pour un capital de 733³ 66 livres. - Etat des dettes remboursables au dernier 20 (1764). - Invent. dom. Série H. pag. 119 et 120. -

H. 441. - (Liasse). - 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier, dont 6 imprimées. - 1630-1766. - Pensions sur la communauté de Noves. - Emprunt fait par les consuls de Noves, après la contagion qui ravagea la ville, de 1200 livres au sieur Faysse (1630); - de 10560 livres, au sieur Jean Galici, pour payer les dettes de la commune (1663). - Achat d'une rente constituée de 937 livres, fait par la chartreuse de Villeneuve à la communauté de Noves, pour un capital de 1500 livres (1664). - Ratification dudit emprunt
par délibé-

Villeneuve. - Archives du Gard. -

par délibération du conseil de Noves (1664). - Arrêt du conseil d'Etat, ordonnant la vérification des dettes de la communauté de Noves (1716). - Correspondance du trésorier de Noves, avec dom, de Langlade ournier (sic courier) de la chartreuse de Villeneuve-Arignon (1766). - Invent. som. série H. pag. 120. -

H. 442. - (Liasse). - 23 pièces, papier. - 1550-1769. - Pensions sur la communauté d'Arignon et sur l'hôpital de sainte-Marthe. - Achat fait par les chartreux de Villeneuve à la communauté d'Arignon, d'une rente de 100 écus, pour un capital de 2'000 écus (1550); - de 600 écus d'or, pour un capital de 12'000 écus (1553). - Cession faite à la chartreuse de Villeneuve par la chartreuse de Castres, d'une pension de 120 écus pour un capital de 2'000 écus d'or. - Quittan ces délivrées aux consuls d'Arignon par les chartreux de Villeneuve, pour les termes échus de leurs pensions (1554). - Cession de 336 écus de pension tant sur les habitants d'Arignon que sur les tenanciers de l'étang de Pujaut, faite à la chartreuse de Durban par celle de Villeneuve (1676). - Attestation délivrée par le vicaire apostolique de transport de pensions, faits en faveur de la chartreuse par divers habitants d'Arignon (1767). - Achat de pensions de 17 livres 10 sous et de 13 livres 10 sous, faits par ladite chartreuse à Marguerite Inguen (1767). - Constitution de pension de 240 livres, rapportée par le grand Hôpital Ste-Marthe d'Arignon, en faveur de la chartreuse de Villeneuve, pour un capital de 6'000 livres (1762); - de 124 livres par le même Hôpital, pour un capital de 3'120 livres (1765); - de 765 livres, pour un capital de 17'000 livres (1764). - constitution de rente de 120 livres, pour un capital de 3'000 livres, rapportée par la communauté des juifs de Carpentras etc. (1767). - Invent. som. série H. pag. 120. -

H. 443. - (Liasse). - 3 pièces, parchemin; 71 pièces, papier. - 1614-1714. - Cessions de pensions sur divers particuliers, au profit de ladite chartreuse. - Achat de pension de 108 livres, 10 sous, fait par maître Joseph Suarez, docteur en droit, régent en l'université d'Arignon, aux consuls de Roquemaure et cession de ladite pension aux chartreux de Villeneuve (1614). - Arrêt rendu par la cour des Aides de Montpellier, contre les communautés de Languedoc débitrices dudit couvent (1640). - Achat d'une pension de 60 livres, fait par la chartreuse à noble Honoré-Louis d'Arnaud, d'Aramon, pour le capital de 1200 livres (1676). - Cession de pension sur Etienne Gibart, de Larascou, faite par le sieur Brocard, au profit de la chartreuse d'Arignon (1677); - par Jean

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Martin Rumon, d'une pension de 500 livres sur les hoirs du sieur Honoré, de la ville d'Alais, en faveur de ladite chartreuse (1687); - par le sieur Brémont, de la ville d'Arriac, d'une pension de 576 livres, 13 sous, pour la même chartreuse (1689). - Transaction passée entre noble François de Garcin et demoiselle Anne de Berger, pour le transport de 2 rignes en faveur dudit de Garcin et de demoiselle Anne de Garcin, sa fille (1716). -

Invent. s. m. Série H. pag. 120. -

H. 444. - (liasse). - 1 pièce parchemin; 51 pièces papier. - 1665-1687. - Pensions. - Achats faits par les chartreux de pensions: de 75 livres sur les consuls de Domazan (1615); - de 93 livres, 15 sous, sur la communauté de Tavel (1629); - de 300 livres, sur la communauté de Domazan (1635); - de 1500 livres, sur la communauté de Tavel (1638); - de 30 livres, au sieur Claude Colrat (1642); - de 19 livres 10 sous, aux Pères de la Doctrine Chrétienne d'Arignon (1647); - de 45 livres sur la communauté de Saint-Alexandre (1670); - de 17 livres, 12 sous, 6 deniers, à Antoine Bastide, de Pujaut (1671); - de 350 livres, à Arnoux Chassan (1671); - de 1600 livres à l'abbé de St-André de Villeneuve (1674); - de 100 livres au sieur Honoré Simian, conseiller du roi (1675); - de 10 livres, à Jeanne Brunette (1677); - de 11 livres, 14 sous, 9 deniers, à Esprit Vidal (1684); - de 166 livres, 17 sous, 4 deniers, au monastère du Verbe Incarné d'Arignon (1684). - Invent. s. m. Série H. pag. 120.

H. 445. - (liasse). - 52 pièces papier. - 1690-1699. - Pensions. - Achats faits par les chartreux: de 36 livres de pension aux demoiselles Athénosi, d'Arignon (1690); - de 48 livres, au sieur Pierre Antoine Parrat (1692); - Ventes faites par ladite chartreuse de: 60 livres de pension en faveur de noble Antoine de Villars, seigneur de Boisson (1691); - de 96 livres, en faveur de noble François Ignace de Guyon (1690); - de 1500 livres, en faveur de noble Jean Raymond de Bonadona (1692); - de 406 livres, en faveur de noble Jeanne de Vinet (1694); - de 30 livres, en faveur du grand collège de Saint-Nicolas, rue des Savoyards (1694); - de 60 livres, en faveur du sieur César Bonnet (1694); - de 80 livres, en faveur du monastère de Saint-Augustin, à Valréas (1695); - de 36 livres, en faveur du monastère de St-Joséph, de l'Hôtel-Dieu d'Arignon (1695); - de 80 livres, en faveur du monastère de Mont-Carmel à Arignon (1696); de 216 livres, en faveur du sieur Puy, apothicaire (1699). - Invent. s. m. Série H. pag. 121. -

H. 446. - (liasse). - 55 pièces papier. - 1700-1713. - Pensions. - Ventes faites par les chartreux de Villeneuve de: 44 livres, 10 sous de pension à Pierre-Joseph Gauphridy, orfèvre

Villeneuve. — Archives du Gard. —

or/irre (1700); — de 108 livres, en faveur des religieuses carmélites de Carpentras (1706); — de 54 livres, en faveur du sieur Charles Olivier (1708); — de 106 livres, en faveur du sieur Jean Berguier, de Roguencourt (1709); — de 22 livres 16 sous, en faveur de Sébastien Valon, de Bédarrides; — de 54 livres, en faveur d'Antoine Bimet, marchand gantier, d'Arignon (1712); — de 210 livres, en faveur du sieur Firmin Michel; — de 200 livres, en faveur du sieur Joseph Cazes, marchand, d'Arignon (1711); — de 60 livres, en faveur de noble Richard de Cambis, colonel d'infanterie du saint-Père (1700) etc. Invent. som. Série H. (pag. 121).

H. 447. — (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 65 pièces, papier. — 1714-1789. — Pensions. — Achats faits par lesdits chartreux: de 150 livres de pension, à la marquise d'Aramon (1714); — de 46 livres, au sieur Louis Bienard, menuisier, d'Arignon (1714). — Donation de 30'000 livres faite à ladite chartreuse par le sieur Roujou Lecog, à condition que les religieux lui fournissent la nourriture, le logement, paieront et nourriront son valet, et serviront une rente viagère de 100 livres à sa fille, religieuse professe à Puzos, de plus, chaque année, le sieur Roujou Lecog recevra, s'il est logé à la chartreuse, 500 livres, et 1000 livres, s'il demeure au dehors (1715). — Procédure faite contre noble Dame Diane de Manson, comtesse de Provence, pour la forcer à reconnaître une quittance « dont elle niait sa propre signature » (1726). — Acquit de 2'000 livres, signé par le sieur Pamart, docteur chirurgien, d'Arignon, en faveur de la chartreuse de Marseille (1730). — Transaction passée entre la chartreuse de Villeneuve et le sieur André Thomas de Clémens, au sujet d'une pension que ledit Thomas devait aux chartreux (1743). — Constitution de 675 livres de rente, faite par le collège des notaires d'Arignon, en faveur de la chartreuse de Villeneuve (1777). — Autre constitution de 765 livres, réduite ensuite à 680 livres, faite par les trois états du comté Venaissin, en faveur de ladite chartreuse (1787); — de 248 livres, par la communauté de Creumont, en faveur desdits religieux (1789). — Invent. som. Série H. pag. 121. —

H. 448. — (Liasse). — 68 pièces, papier. — 1680-1720. — Pensions. — Testament de Jules César de Fain, marquis de Pérault (1680). — Obligation dudit marquis envers la chartreuse pour 4500 livres. — Procès intenté par le sieur Guichard, contre les héritiers du sieur Pérault et demandant l'éviction de la chartreuse de Villeneuve (1683). — Requête en jugement présentée par les chartreux. — Transaction passée entre ladite chartreuse et le sieur de Chasteuil, administrateur des biens de Jeanne Marie de Fain.

Villeneuve. — Archives du Gard. —

Fain, fille de marquis de Pérault, au sujet de la créance de 6500 livres, souscrite par ce dernier (1694). — Exploit signifié par les chartreux à ladite demoiselle de Pérault (1702). — Saisie de la terre de Pérault, faite au nom des chartreux (1706). — Correspondance à ce sujet entre la demoiselle de Pérault, dame de Saint-Priest, et Dom de Brest, procureur de ladite chartreuse. — Quittance de 600 livres délivrée par Dom Guyot à la demoiselle de Pérault (1710). — Lettre de Dom Guyot à Dom de Brest, pour lui annoncer qu'en arrivant à Lyon, il a été volé de 8000 livres, qu'il a fait une charte, un plancher ayant cédé sous lui et que le feu a pris à la maison, faisant pour plus de 2000 écus de dommages (1716). — Nouvelle saisie de la terre de Pérault. — Lettre de la demoiselle de Pérault au procureur de la chartreuse, pour se plaindre de cette saisie (1717). — Paiement de ladite dette par le sieur de Saint-Priest (1720).

Impr. som. l'éc. H. pag. 121 et 122. —

H. 449. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 65 feuilles, papier. — 1589-1648. — Pensions. — Pièces du procès intenté pour les chartreux au fermier de la gabelle du Pont-St-Espirit, pour le contraindre à leur payer la pension et les droits qu'ils ont dus sur les selles. — Suppliques adressées par le syndic des chartreux: au duc de Montmorency et ordre donné par ce dernier, au grenetier du Pont-St-Espirit, de payer aux dits religieux la somme de 133 écus (1589); — aux trésoriers de France, pour le même sujet, accompagnée de l'ordonnance des dits trésoriers faite audit grenetier, de payer la pension de 100 livres due aux religieux (1594). — Confirmation par noble Anne Lery, duc de Ventadour, des franchises appartenant à la grande chartreuse, sur le Rhône (1598) et arrêt de la cour des Aides, en faveur dudit monastère, contre les péages du sieur de Courmon dans la baronnie de Beauchâteau (1599). — Approbation dudit arrêt par l'évêque de Viviers, pour son péage du Bourg-Saint-Andéol (1599). — Nouvelle supplique des chartreux de Villeneuve, pour obtenir le paiement de leur pension de 100 livres, au Pont-St-Espirit (1610). — Arrêt du conseil d'Etat, portant qu'il sera payé une pension de 100 livres aux chartreux de Villeneuve et une de 20 aux chartreux de Valbonne, par le grenetier à sel du Pont-St-Espirit (1627). — Arrêt du parlement d'Aix en faveur des dits chartreux (1633); — du conseil d'Etat, portant rétablissement du franc-salé en faveur de la chartreuse de Villeneuve (1634). — Extrait de l'état des gabelles du Lyonnais et du Languedoc, concernant les francs-salés des dits

Villeneuve. - Archives du Gard. -

salés desdits chartreux (1635). - Requête présentée par les chartreux à l'occasion du retranchement des Franc-salés (1646). - Arrêt du conseil d'Etat portant rétablissement desdits droits (1646). - Etat des gabelles (1647). - Acte de protestation des chartreux de Villeneuve, contre le sieur Demas, directeur général des gabelles de Languedoc (1648). - Invent. tom. Série H. pag. 122. -

H. 450. - (Liasse). - 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier. - 1651-1728. - Pensions. Continuation du précédent procès. - copie de l'état des gabelles en 1651 et 1658. - Mandats et quittances de pension de Franc-salé (1662). - Arrêt du conseil d'Etat, augmentant de 36 sous le minot de sel (1666). - Déclaration de roi sur le même sujet (1689). - Arrêt du conseil d'Etat déclarant Pierre Vaillant, bourgeois de Pau, fermier de ladite perception pour 4 années (1698). - Mémoire des chartreux, relatif au péage de Viviers. - Consultations Taxacots, au sujet du péage du Bourg (1699). - Franc-salé de chapitre de St Pierre de Montpellier (1702). - Arrêt du sieur de Bâville, touchant la taxe des Franc-salés (1703). - Mémoire intitulé: questions à décider, touchant l'arrêt augmentant les sels (1703). - Requête des chartreux et ordonnance du sieur de Bâville, qui décharge lesdits religieux de 5 livres, par minot de sel (1706). - Edit du roi Louis XIV, portant création d'office d'un vérificateur de Franc-salé (1706). - Requête en décharge desdits droits adressée par lesdits religieux à l'intendant de Languedoc (1708). - Arrêt du conseil d'Etat portant que les 48 minots de sel dus aux chartreux de Villeneuve par la gabelle de Languedoc leurs seront délivrés sans qu'ils soient tenus à payer 3 sous par minot pour le contrôleur (1709). - Arrêts semblables rendus en faveur des chartreux de Durbon, Montrieu et la Verne (1714). - Inventaire des titres desdites chartreuses relatifs au Franc-salé (1717). - Quittance de paiement des droits de confirmation des privilèges de Franc-salé de la chartreuse de Villeneuve (1735). - Arrêt de la Cour des Aides qui exempte les chartreux des droits de péage du St-Espirit (sic Pont St-Espirit?), Baix et Serrières (1737). - Sommaire des titres des chartreuses de Villeneuve, Bormioy et Valbonne, relativement au Franc-salé. Invent. tom. Série H. pag. 122. -

H. 451. - (Liasse). - 17 pièces, parchemin; 93 pièces, papier. - 1417-1573. - Procès entre la chartreuse de Villeneuve et le clergé d'Uzès, au sujet de l'imposition des décimes, sous le titre

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Dont lesdits chartreux prétendent se faire exempter, - Sentence rendue par Jean Aubon, doyen du chapitre de Villeneuve, déclarant exemptes du décime imposé, à cause de la guerre contre les Anglais, les chartreux de Villeneuve, & les privilèges à eux accordés par plusieurs papes et plusieurs rois (1417). - Lettres patentes du roi Charles IX à l'évêque d'Uzès afin de réclamer du clergé les décimes promis et qui sont absolument nécessaires au roi pour payer ses « immenses dettes » (1567). - Intimation faite par le syndic du clergé d'Uzès, aux chartreux de payer leur part des décimes (1571). - Rogations présentées par lesdits chartreux à la cour des Aides. Pièces du procès soutenu devant cette cour par les chartreux, contre le clergé d'Uzès. - Mémoires, dits, contradits, assignations etc. - Arrêt de la cour des Aides qui déclare contre le syndic du clergé, qu'il sera fait séparation des biens nobles et non nobles pour l'adite imposition (1573). - Invent. som. d'Uzès H. pag. 122 et 123. -

H. 452. - (Liasse). - 18 pièces, papier. - 1537 - 1599. - Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée du clergé du diocèse d'Uzès, relatifs à l'imposition des décimes, pour don gratuit et caritatif accordés et octroyés au roi par le clergé. - En 1537, l'edit de clergé accorde la levée de 3 décimes; - en 1551, 6'349 livres pour les 3 décimes, 2'500 livres, pour les francs-fiefs et moureaux acquêts depuis 40 ans, et 87 livres, 17 sous, 6 deniers, pour les frais de l'assemblée. - L'assemblée, réunie à Valabrègue, à cause des « troubles et contagion de peste », se sépare sans avoir délibéré, & le petit nombre des assistants, « à cause que l'édit de pacification accordé par Sa Majesté n'est encore effectué; et, pour être les prêtres vacants et absents du diocèse, le service divin n'est rétabli en la ville d'Uzès, ville principale et capitale de nostre diocèse, ny en la pluspart du reste de nostre diocèse, excepté le long du Rhône, depuis la ville du Pont-St-Espirit, jusques à la présente ville de Valabrègue » (1581). - Assemblée convoquée à Aramon, « comme étant le lieu le plus assuré et commode pour lesdits ecclésiastiques, à cause des dangers des chemins,join et l'incertitude du temps, bruits de guerre et nouvelles levées d'armées » (1585). - En 1589, l'assemblée se tient à la chapelle sans plus de résultat; le prieur de Vallonnoy assiste, mais celui de la chartreuse de Villeneuve n'y paraît pas plus que dans les précédentes. - Don D'averly, prieur de la chartreuse de Villeneuve, assiste aux assemblées des 23 février et 16 mai 1590, où il est traité de l'aliénation

Villeneuve, - Archives du Gard. -

l'aliénation du temporel d'Uzès. - Département de décimes; l'assemblée en accord
3 au roi en 1599. - Invent. dom. série H. pag. 123. -

H. 453. - (liasse). - 3 cahiers in-4^o de 50 feuillets, papier. - 1581-1648. - Extraits
sommaires des actes de l'assemblée du clergé d'Uzès. - Permission donnée par la cour
de Rome d'aliéner le temporel du diocèse d'Uzès, pour subvenir aux besoins du royaume
(1581). - L'assemblée accorde au roi 9691 livres 11 sous (1609). - Don de 1200 livres
qui sera retiré aux maçons de la grande église, s'ils n'ont pas achevé leur tra-
vail au temps voulu (1612). - Don de 400 livres pour la reconstruction de l'église
de St-Laurent (1623). - Don de 300 livres pour l'ameublement des PP. Jésuites,
établis à Uzès (1626); - de 200 livres aux capucins, qui font des missions (1627).
Les dépenses pour les missions se sont élevées à 759 livres (1636), et à 972 livres
15 sous (1637). - Don de 90 livres pour faire dresser une croix sur la place d'U-
zès (1639). - Un chartreux s'étant plaint qu'on ne lui avait pas gardé la place
qui lui était due à l'Assemblée, l'évêque lui répondit « qu'il pouvait très étri-
-ange qu'un religieux, faisant profession de la plus réformée des moines,
disputât du rang, vu qu'en tant d'endroits l'évangile défend cette conteste aux
religieux » (1634). « Nota que c'estoit Dom Ange, qui se retire et ne parut d'avon-
-tage ». - Invent. dom. série H. pag. 123. -

H. 454. - (liasse). - 10 pièces, parchemin; 54 pièces, papier; 2 sceaux. - 1572-1646.
- Procès soutenus par lesdits chartreux contre l'évêque et le syndic du diocèse d'Uzès,
qui leur contestait le droit de siéger aux Assemblées du clergé. - Cédula appella-
+ -toire de Dom Pierre de Grandis et de Dom Boniface d'Augères, députés de la chartre-
-use à l'assemblée du diocèse d'Uzès, dont on leur refusait l'entrée (1601). -
Dire par écrit des deux députés contre le syndic du clergé d'Uzès, au sujet de
l'entrée à l'assemblée et de la répartition des impositions (1602). - Transac-
-tion passée entre les chartreux de Villeneuve et de Palborme d'une part, et Mgr
l'évêque d'Uzès, de l'autre, qui s'oblige à les convoquer désormais pour la dé-
-partement des décimes (1602); - entre le syndic du clergé d'Uzès et les chapitres
du Pont-St-Eprit, de Villeneuve, les chartreux de Palborme et ceux de Villeneuve
au sujet de l'entrée à l'assemblée du diocèse (1609). - Ordonnance de messire
Louis de Vignerot, évêque d'Uzès, publiant l'accord fait entre lui et les chartreux (1611).

transaction

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Trans action passée entre ledit évêque et les chartreux (18 février 1611), ratifiée (14 Avril 1611). - Arrêt du parlement de Toulouse, déclarant que les députés du clergé d'Uzès sont maintenus dans le droit de siéger à l'assemblée du clergé (1631). - Signification d'arrêt obtenu par les chartreux contre le chapitre de Villeneuve (1618). - Jugement de la chambre ecclésiastique de Toulouse, maintenant les droits desdits chartreux à siéger à l'assemblée d'Uzès (1630); - du parlement de Toulouse conforme à celui de la chambre (1631). - Ordonnance du parlement de Toulouse, enjoignant à l'évêque d'Uzès de ne pas troubler les chartreux en leur droit (1634). - Trans action passée entre lesdits religieux et le clergé d'Uzès (1635). - Arrêt du parlement de Toulouse, maintenant les présences desdits chartreux (1644). - Délégation faite par les chartreux à maître Arnaud pour assister en leur nom, à l'adite Assemblée (1646). - Mémoires, actes, exploits, etc., relatifs audit procès. - Invent. dom. Louis H. pag. 123 et 124. -

H. 455. - (liasse). - 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier. - 1509-1679. - Papiers de famille de Dom de Brest, coadjuteur des chartreux de Villeneuve, fils de noble Claude Borrelly, sieur de Brest, et de demoiselle Anne de Savornin, de Marseille. - Titre établissant la noblesse de la famille de Savornin. - Hommage prêté au roi par nobles Antoine Pellegrin et Antoine Fabre, pour leur terre et château d'Aiglun (1609). - Contrat de mariage entre noble Bernardin Savornin et noble Bernardine Pellegrin (1559). - Testament de noble Louis Savornin, père dudit Bernardin (1572). - Codicille audit testament (1574). - Testament de noble Antoine Pellegrin, coseigneur d'Aiglun (1577); - de noble Bernardine Pellegrin, sœur de noble Antoine Savornin (1578). - Établissement d'un juge ou bailli à Aiglun par noble Bernardin Savornin, père de Louis et Jean Savornin (1583). - Acte de mariage de noble Louis Savornin avec demoiselle Anne d'Arnaud (1606). - Certificat dudit mariage délivré par messire de Bousset, vicaire général à Marseille. - Achat fait par Louis Savornin, d'une partie de la haute, moyenne et basse juridiction sur Aiglun (1607). - Cession faite par la cour des comptes à noble Louis Savornin, du droit de retenue par prélation que le roi avait sur la terre d'Aiglun (1608). - Acte de mariage de noble André de Gasparo avec demoiselle Louise de Savornin (1631). - Testament de noble François de Savornin (1644). - Acte de mariage entre noble Michel Borrelly

Villeneuve. — Archives du Gard. —

Borelly, sieur de Brest et demoiselle Anne de Savornin (1666). — Sommutation faite par la commission des titres à noble Joseph Savornin, de justifier de sa noblesse (1667). — Inventaire des titres produits, — Jugement des commissaires royaux déclarant le sieur de Savornin noble et issu d'une noble famille (1668). — Invent. tom. Serie H. pag. 124. — H. 456. — (Quatre). — 9 pièces, parchemin; 9 pièces, papier. — 1672-1698. — Papiers provenant de la succession de Dom de Brest. — Ratification d'une transaction passée en 1457, entre les sieurs d'Arbaud et de Malbec, au sujet des dîmes et du vingtain de la seigneurie de Brest (1512)¹⁶¹² sic. — Acte de mariage de noble François de Savornin et de demoiselle Théodore de Bousset, fille de Pierre de Bousset, seigneur de Rochefort (1636). — Acte de mariage entre noble Michel Borelly, seigneur de Brest, et demoiselle Anne de Savornin (1666) déjà en haut de la page. — Transaction passée entre noble Joseph de Savornin et demoiselle Jeanne de Boutassy, au sujet d'une terre sise à Marseille, quartier de Serrières (1668). — Arrêté de comptes, entre noble Joseph de Savornin et ladite demoiselle de Boutassy, mariée avec noble Joseph de Ripret, veuf une première fois (1670). — Contrat de cession faite par demoiselle Jeanne de Boutassy, à Louis de Boutassy, son père, de 8600 livres à prendre sur les hoirs de Joseph de Savornin (1674). — Contradictions de dame Théodore de Bousset, aux griefs de la dame de Savornin (1677). — Certificat de paiement de 108 livres, délivré à la dame de Bousset par le sieur Laure, greffier royal à Marseille (1681). — Extrait de transaction passée entre les sieurs François et Michel Borelly (1683). — Requête, lettres et exploits du sieur Ripret, écuyer, de la ville de Marseille, contre les recteurs de la Charité de ladite ville (1685), au sujet de l'héritage du sieur Savornin. — Testament de dame Théodore de Bousset, en faveur de noble François de Savornin (1692), etc. Invent. tom. Serie H. pag. 124. —

H. 457. — (Quatre). — 50 pièces, papier. — 1700-1717. — Papiers provenant de la succession de Dom de Brest. — Reçu de 38 livres, 3 sous, 1 denier, délivré par le sieur Michel Daret, receveur des deniers d'Aix, à dame Anne de Savornin (1700). — Autre quittance de deniers pour le droit d'affouage ou lignerage que le roi possédait sur la terre de Brest. — Achat fait au prix de 7902 livres par Anne de Savornin à Boniface Julien, d'une maison sise à Marseille. — Requête adressée au roi par la dame de Savornin, au sujet dudit droit d'affouage (1701). — Consultation de maîtres Ganteaume, Hébaudin et Saurin, avocats d'Aix, au sujet du testament fait par la dame de Savornin en faveur

Villeneuve. - Archives du Gard. -

en faveur de la chartreuse de Villeneuve, où elle avait son fils unique, testament que plus tard elle voulut changer en faveur de la chartreuse de Marseille (1701). - Testament de dame Anne de Savornin, en faveur de la chartreuse de Villeneuve-Luz-Arignos (1712). - Transaction passée entre l'adite dame de Savornin et les chartreux, auxquels elle réclamait 800 livres, comme lui étant dues sur une somme de 12600 livres, déposée par elle entre les mains du trésorier (1714). - Nouvelle consultation d'avocats, au sujet des nombreux testaments laissés par la dame de Savornin (1717). -

Invent. som. série H. page 126 et 125. -

H. 458. - (Liasse). - 5 pièces, parchemin; 81 pièces, papier; 3 plans. - 1614 - 1788. - Pièces sans suite relatives à divers procès soutenus par les chartreux de Villeneuve, contre les sieurs Lardon, David et autres, des lieux de Pujaut et de Piolenc, contre le sieur de Madas et ses hoirs; contre les hoirs de Jean Bez, etc. - Cession de pension perpétuelle, consentie par Rostang Lardon, en faveur d'Antoine Combe, pour un capital de 732 livres (1614). - Achat fait à la chartreuse de Villeneuve, au prix de 600 livres, par Gabriel Lardon, d'une maison sise à Pujaut (1615). - Cession faite par Antoine Combe à ladite chartreuse de la pension de 65 livres, 15 sous, à lui due par Rostang Lardon (1633). - Achat de 18 livres, 15 sous, fait par la chartreuse à Michel Lardon pour un capital de 300 livres (1638). - Requête adressée par lesdits chartreux, aux procureurs des maisons de Lyon et de Paris, pour être autorisés à vendre une terre qu'ils possédaient dans le terroir de Piolenc (1678). - Reconnaissance passée par Joseph Aubert, en faveur de ladite chartreuse, pour une terre sise à Orange, au quartier de la Figuière (1734). - Quittances des tailles: à Nîmes (1764), à Uzès (1765). - Lettre du P. Don Justin Viger, procureur de la chartreuse de Paris, demandant les contrats de rentes payables par la chartreuse de Villeneuve à Paris (1786). - Imposition des biens que ladite chartreuse de Villeneuve possédait à Roquemare (1788). - Plan des terres possédées par les hoirs de Jean Bez à Cadrouste, etc. - Invent. som. série H. pag. 125. -

H. 459. - (Registre). - In-folio, 179 feuillets, papier. - 1746 - 1776. - Comptes annuels rendus aux Doms R.R. PP. prieurs et visiteurs de la chartreuse de Villeneuve-Luz-Arignos, par les courriers de ladite maison. - Recette de 1746, s'élevait à 2688 livres, 12 sous, 2 deniers. - Équipage, chapeau, guêtres, pour et gants, épérons et sacoches, 25 livres; - raccommodage d'une montre, 7 livres 10 sous; Tabac pour l'usage particulier du courrier, 10 livres 11 sous

Villeneuve. — Archives du Gard. —

10 livres 11 sous 9 deniers; total des dépenses pour ladite année, 1082 livres, 6 sous, 5 deniers, — étrennes données à un soldat espagnol, qui avait houché dans la rue « un papier de conséquence » pour le monastère, 12 sous; pour une carotte de tabac, pesant 4 livres 2 onces, 10 livres, 6 sous, 3 deniers (1747). — Payé au sieur Lacombe, sergent au fort St André, « pour une petite expédition qu'il a faite avec un détachement contre des rentiers d'une maison qu'à la chartreuse audit fort, 3 livres; pour une tabatière de bois doublée de caillé, 6 livres; pour une seconde tabatière, « ayant été obligé de donner la première ci-dessus », 5 livres; pour un petit bonnet brodé donné au sieur Moulin, clerc de maître Noël, 2 livres, 10 sous; thé et sucre pour notre usage, 3 livres, 7 sous, 3 deniers; total de la dépense, 4435 livres (1748). — Pour un bassin à barbe, 19 sous, une paire de gants, 16 sous; une écriture de poche, 14 sous; un tamis à tabac, 12 sous (1756). — Pour 6 arbres chinois, pour notre jardin, 7 livres, 10 sous; total de la dépense 3343 livres, 11 sous; de la recette, 3313 livres, 3 sous, 2 deniers (1759). — Pour étrennes à notre garçon, qui tua 2 foines, 1 livre, 4 sous; 1 vase d'orangers, 1 livre 4 sous (1753). — Achat d'un pan de taffetas blanc de Florence, pour faire doubler la mitre du pape, dont Mgr de Carpentras se servit pour conférer le sacrement de confirmation au frère Pierre Saussine, convert, 17 sous (1754). — de quelques confitures, au prix de 3 livres, pour le frère Saussine, « entièrement digérée et mourant »; d'une médaille d'argent de Gordien, 18 sous; payé 12 sous à un homme qui rattrapa notre chapeau, qu'un coup de vent avait jeté dans le Rhône, lors de la grande inondation de côté de la porte du Saint-Sacrement (1754). — Frais de port d'un jasmin d'Arabie, envoyé à madame l'intendante de Languedoc, 2 livres, 6 sous, 6 deniers (1757). — Achats de fleurs, de médailles etc... — Payé au sieur Boudon le cadet, pour la sculpture du cadre du tableau, au-dessus de la porte de l'église, 84 livres; au sieur Quint, doreur, d'Arignon, pour avoir doré ledit cadre, 60 livres; achat de 2200 muriers, pour planter, 22 livres; payé au sieur Scord, relieur, « pour faire relier en maroquin bleu et tranches dorées en forme de gros in 8°: — Privilegia etc. cartus. qui furent d'abord données au T. R. P. Dom Juvénat en estampes en camailieu (sic) bleu », 4 livres, 16 sous; pour présent de 2 fromages qu'il fallut jeter (l'intention étoit pourtant bonne), 1 livre, 6 sous; — pour appaiser les domestiques et éviter du bruit, entre tous, 3 livres, — 1/2 livre de poudre de riz à notre usage, 4 sous (1760). — Port d'une boîte de fleurs de sainte à

Villeneuve. — Archives du Gard. —

destinée à madame l'intendante, 12 sous; — 2 journées d'homme, employées à cribler la terre pour planter des renoncules, 1 livre, 12 sous (1766). — Achat de 17 m^{es} d'aillies de bronze, 4 livres, 4 sous; — de 1700 clous pour le médaillier, 5 livres, 19 sous; — façon de 4 rideaux verts, pour le médaillier, 10 livres, 6 sous, 6 deniers; — achat d'un métier à faire des bas pour une bonne œuvre, à la condition que ledit métier serait repris en cas d'abus, 264 livres (1762). — Payé à monsieur Pallasse, peintre, pour perfectionner le fils Simonet « à pouvoir travailler pour son propre compte dans la peinture, bonne œuvre ordonnée par dom prieur, à 5 livres par mois », 40 livres (1763). — Réparations à la serre du jardin, 12 livres; — achat de 6 tabatières pour avoir à donner quelque chose aux chanoines, le jour de St^e Cécile, 4 livres, 10 sous (1765). — Achat d'une lampe économique avec mouchettes d'acier, 10 livres; 1 place dans la diligence de Paris à Lyon, 100 livres; — achat de plusieurs caisses de livres à Paris, pour la chartreuse. — Le total de la dépense, pour cette année, s'éleva à 6497 livres, 7 sous, 7 deniers (1768). — Prix d'une place de Villeneuve à Montpellier, 26 livres, la « voiture étant fort chère à l'occasion de la foire de Beaucaire » (1771). — Achat d'une bourse assez forte pour contenir de gros écus, 4 livres, 10 sous (1774). — Les recettes se sont élevées à 738 livres, 1 sou, 10 deniers, pour l'année 1775, et les dépenses à 2354 livres, 7 sous, 1 denier. — En 1776, au contraire, la recette est de 3813 livres, 8 sous, 7 deniers, et la dépense de 2234 livres, 6 sous, 9 deniers seulement. — Invent. som. deuil H. pag. 125 et 126.

H. 460. — (Registre). — En 4^e, 174 feuillets, papier. — 1776-1790. — Comptes annuels rendus au P. prieur par le sous-prieur n^o 6. — Recette de l'année 1776, s'élevant à 1555 livres, 12 sous; dépenses: acheté à la foire de St^e André, 4 douzaines d'étuis de palissandre, 2 douzaines d'étuis d'os, 6 tabatières en émail, 7 livres; — une douzaine de tabatières en carton, 6 livres 6 sous; 2 tabatières en caillou, 9 livres; 50 images en velin, 4 livres etc... Somme totale de la dépense 1397 livres. — Dépenses de 1777: voyages, 794 livres, 14 sous; frais de justice, 662 livres, 18 sous, 9 deniers; ports de lettres, 33 livres, 10 sous, 6 deniers; messages, 8 livres, 3 sous, 6 deniers; étrennes, 39 livres, 6 deniers; armoines, 25 livres, 15 sous, 3 deniers; bateaux, 10 livres, 17 sous, 6 deniers; nécessités personnelles, 66 livres, 16 sous; présents, 99 livres, 18 sous; imposition de l'étang 225 livres, 11 sous, 10 deniers. — Achat d'une montre à répétition, 60 livres; recette générale pour l'année 1778, s'élevant à 2429 livres, 11
sous, 9 deniers

Villeneuve. — Archives du Gard. —

sous, 9 deniers. — En l'année 1781, les dépenses surpassèrent les recettes de 873 livres, 11 sous, 2 deniers. — Les recettes de l'année 1783 ont été de 3'253 livres, 13 sous 10 deniers, et les dépenses de 1574 livres, 17 sous, 2 deniers. — Année 1789, recette: 3'162 livres, 7 sous, 1 denier; dépenses: 1'009 livres, 8 sous, 5 deniers. — L'état des recettes et des dépenses, pour l'année 1790, est arrêté par les officiers municipaux de Villeneuve: Chabrol, maire, Roubin, Lhermite, Barracan, Paillejay etc. (15 mai 1790). — Invent. som. série H. pag. 126. —

H. 461. — (Liasse). — 60 pièces, papier. — 1789-1792. — Comptabilité. — Etat des dettes de la chartreuse. — Remise des comptes aux commissaires du district de Beaucaire. — Etat de liquidation des arriérés des censives de la Ramière-Close, au terroir de Roquemare, dues au département par les débiteurs de la ci-devant chartreuse de Villeneuve-lez-Arignon; quittances délivrées au procureur de la chartreuse et produites par lui comme pièces justificatives de ses comptes. Avis du directoire du district de Beaucaire, au sujet des comptes des ci-devant chartreux, qui seraient, d'après les vérifications, redevables envers la nation de 6'123 livres, 2 sous, 3 deniers. — Arrêté du directoire du département du Gard, fixant le chiffre des pensions dues à chaque religieux, pensions sur lesquelles sera retenue une somme de 3'823 livres, 2 sous, 3 deniers, à laquelle est fixée leur dette (1 juillet 1791). — D'après cet arrêté, les religieux étaient alors: Joseph Camard, 66 ans; — Lazare Alligau, 51 ans; Antoine Deru, 73 ans; Antoine Crozet, 40 ans; Vincent Perronet, 84 ans; Benoît Fiez, 83 ans; Pierre Hébray, 73 ans; Paul David, 71 ans; — Augustin Michel, 69 ans; Ange Formier, 63 ans; Jean Marie Bonnafoy, 65 ans; Henri Soulier 58 ans; Jérôme Lafont, 55 ans; Pacôme Firaud, 46 ans; Ambroise Cambon, 47 ans; Victor Giraud, 38 ans; Dominique Reynaud, 32 ans; Xavier Robin, 33 ans; Paulin Rouquet, 30 ans; Colamban Olive, 27 ans; Jean B^{te} Rolande, 64 ans, Cyprien Clot, 49 ans; Hilaire Martin, 46 ans; Justin Chanteguil, 33 ans (24 Pères).
#Fi. Bruno Cabrol, 87 ans; Honoré Dongier, 60 ans; Antoine Astamaigne, 64 ans; Martin Ranchocyr, 63 ans; Ange Tereyrac, 62 ans; Paul Borral, 66 ans; Damien Vailla, 60 ans; Nicolas Pujolas, 58 ans; Loys Caissé, 65 ans; Denys Péroul, 37 ans; Jean Deraux, 44 ans; Claude Mérimol, 34 ans; Félix Urat, 36 ans; Raphaël Béguin, 41 ans; Agricol Aubert, 54 ans; Laurent Laurencin, 39 ans; Antoine Piper, 32 ans

Villeneuve. - Archives du Gard. -

32 ans; Xavier Madou, 22 ans. - (18 pièces). - Arrêté du compte final entre le
directoire de Beaucaire et le receveur de la régie 1792. - Invent. som. série H.
pag. 126 et 127. - Fin des documents provenant directement de la chartreuse,

H. 272. - (liasse). - 6 pièces, parchemin. - 12^e siècle - 1366^{ita}. - Bénédictins de St. André.
dernière pièce: Vente consentie par Huguette Amalricque à messire Etienne Albert,
cardinal de la sainte église romaine, d'une terre cense sur la territoire d'Arignon
et dépendant de l'abbaye de St. André (1368). - Invent. som. série H. pag. 75. -

H. 273. - (liasse). - 6 pièces, parchemin. - 1400-1567. - Bénédictins de St. André.
Accord passé entre dom Guilermus, abbé de St. André et le chapitre du couvent de la
Val de Bénédiction de Villeneuve, au sujet de deux maisons que les dits chartreux
possédaient au fort St. André, in castro seu fortalicio sancti Andree, et qu'ils consentirent
à amortir en faveur dudit monastère des Bénédictins de St. André; - homologation
dudit accord et quittance de 50 florins payés à l'abbé des chartreux (1400). - Invent.
som. série H. pag. 75 et 76. -

H. 275. - (liasse). - 5 pièces, parch.; 9 pièces, papier. - 1615-1676. - Bénédictins de
saint-André. - Dénombrement présenté par messire du Roure, abbé de St. André,
seigneur de Notre-Dame de Bonnevaux, aux commissaires chargés de la confection
du papier terrier dans le Languedoc (1670); - d'après cet acte, ledit abbé posséda
la seigneurie de St. André, laxel et les Angles en paréage avec le roi dans le terrain
compris entre le Rhône, Rochefort, l'étang de Pujaut, les terres appartenant aux
chartreux de Villeneuve, appelées de la Grande-Bastide-Neuve et le bois des Essarts,

Invent. som. série H. page 78. -

H. 698. - (liasse). - 1 pièce, parch.; 52 pièces, papier. - 1300-1685. - Abbaye de St.
Sauveur-de-la-Font, emprunt de 9000 livres fait aux chartreux de Villeneuve, par
dame de Vedène, abbesse de St. Sauveur, pour employer la somme de Noxy (1679).
(Françoise de Noxy, veuve de sieur Ferrand). - Invent. som. série H. pag. 194. -

H. 722. - (liasse). - 64 pièces, papier. - 1706-1786. - Usulines d'Ara-
mon. - Reconnaissance féodale faite par les dites religieuses, en faveur
des chartreux de Villeneuve-les-Arignon, pour une rigne sise à Théziest et
devant aux dits chartreux une cense de 1 livre, plus 14 onces de bonne huile
d'olive.

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Dolive (1730). - Invent. som. série H. pag. 202. -

Série G. -

G. 85. - (Registre). - Petit in-folio, 96 feuillets, papier. 1689. - Compte de l'imposition et frais du département des décimes sur le clergé du diocèse de Nîmes, fait par Jean Fouquet, clos et arrêté par Esprit Fléchier, évêque du diocèse. - Sans les dépenses: il a été payé 9 livres d'intérêt aux chartreux de Villeneuve-les-Arignon... Invent. som. série G. pag. 16. -

G. 120 - G. 128. - Procès-verbaux des délibérations de l'assemblée du clergé du diocèse d'Uzès tenue pour le département des décimes et autres affaires. 1601-1775. - (on pourrait y trouver quelque chose pour Villeneuve et Vallonne). -

G. 122. - (Registre). - In-4^e, 158 feuillets, papier. - 1631-1639. - nomination du père Chrysante Paulin, prieur de la chartreuse de Villeneuve, Pierre Cappel, doyen de ladite chartreuse (sic), et frère Antoine Brisson, prieur de St-Laurent de Lavernède, pour faire le département de l'imposition... Invent. som. série G. p. 23.

G. 128. - (Liasse). - 40 pièces, papier; 5 pièces, parchemin. - 1555-1715. - Département des décimes du diocèse d'Uzès avec quittances et pièces à l'appui. - Ordonnance du sieur de Trémolat contre le syndic du diocèse d'Uzès en faveur de la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon. - Invent. som. série G. pag. 24. -

G. 1238. - (Portefeuille). - In-folio, 256 pièces, parchemin; 11 sceaux etc. - 1274-1698. - Chartiers de la collégiale de Notre Dame de Villeneuve les Arignon. - Verbaux. - Arrêt du parlement de Toulouse qui, cassant l'arrêt de la chambre de clergé et sans tenir compte de la requête du syndic d'Uzès, maintient les prieurs des chartreux de Villeneuve et de Vallonne dans leur droit d'assister, avec voix consultative et délibérative, à toutes les assemblées tant générales que particulières du diocèse d'Uzès (1631). - Lettres de sauvegarde accordées par le roi Louis XIV aux chartreux de Villeneuve contre toute vexation, attaque (molestation) et refus de payement de la dîme à eux due (1643). - Invent. som. série G. p. 26. -

G. 1543. - (Liasse). - 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier. - 1584-1770. - Procès entre les diocèses d'Uzès et d'Arignon au sujet des taxes des bénéfices qui, appartenant à Uzès, se trouvaient dans le comtat Venaisin. - Arrêt de la chambre ecclésiastique de Toulouse en faveur du clergé d'Arignon (1584). - Protestation du clergé du diocèse d'Arignon

Villeneuve. - Archives du Gard. -

d'Arignon contre celui du procès d'Uzès (1646). - Immixtion des chartreux de St. Audé (sic) de Villeneuve et de Palbome dans ce procès comme possédant des domaines sur le territoire d'Arignon. - Table des articles accordés par le clergé dudit Arignon au syndic des chartreux; mémoire présenté par ledit syndic. - Jugement rendu par la chambre ecclésiastique établie à Aix en faveur du clergé d'Arignon (1646). - Assemblée générale du clergé d'Arignon, qui donne à son syndic et à celui des chartreux pouvoir de poursuivre et faire cesser le département d'impôts arrêtés à Uzès (1647). - Ordonnance rendue par l'archevêque d'Arles en faveur du clergé d'Arignon (août 1660); - appel interjeté par l'assemblée générale du clergé de France, par le clergé d'Uzès, contre celui d'Arignon (juillet 1660). - Confirmation pure et simple de l'ordonnance de l'archevêque d'Arles par l'assemblée réunie à Pontaise (août 1660). - Lettre de messire de Roche, vicaire général de l'évêque d'Uzès, demandant à messire Guillaumont, chanoine de Nîmes, de lui envoyer la cote des impositions exigées des chartreux de Villeneuve pour leur préjudice de collioure (1770). - Invent. nom. L. enl. G. pag. 350. -

Série C. -

C. 97. - (Liasse). - 86 pièces, papier. - 1732-1785. - Mémoires, requêtes, arrêts du conseil d'Etat, relatifs à des instances engagées par le syndic général de la province de... entre les chartreux de Villeneuve-les-Arignon, un d'ent Gerouin et la commune de Barbentane... Invent. nom. Série C. p. 10. -

C. 106. - (Liasse). - 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier. - 1782-1788. - Arrêts du conseil d'Etat, lettres, rapports et mémoires adressés à l'intendant, relatifs à des travaux exécutés dans l'île de Piot, appartenant aux chartreux de Villeneuve-les-Arignon, travaux dont le sieur Calvet, ancien seigneur des Angles, admettait la démolition comme lui étant préjudiciables. - Engagement contracté pour les chartreux pour la démolition des dits ouvrages. - Invent. nom. L. enl. C. p. 11. -

C. 166. - (Liasse). - 22 pièces, parchemin; 87 pièces, papier. - 1730-1745. - Arrêts du conseil d'Etat et correspondance ministérielle concernant la... suppression des droits de péage qui étaient perçus sur les sels passant sur le Rhone, par le marguisk d'Aramon, le chapitre de l'église de Roquemauze, les chartreux de Villeneuve et le chapitre de l'église dudit Villeneuve. - Invent. nom. Série C. p. 17. - C. 553. -

Villeneuve. — Archives du Gard.

C. 553. — (Volume). — In-8°, 132 feuillets, papier. — 1728. — Edits, déclarations, ordonnances et arrêts rendus pour la province de Languedoc. — au com^{ent} : Arrêt qui confirme l'inféodation d'un îlot fait à Pierre Girard et déboute les chartreux d'Arignon de leurs prétentions. — Invent. tom. série C. pag. 62. —

C. 599. — (Volume). — In-8°, 137 feuillets, papier. — 1779. — Edits, déclarations, ordonnances et arrêts rendus pour la province de Languedoc. — au com^{ent} : Arrêt du conseil qui renvoie devant la Cour des Aides de Montpellier le procès pendant entre les chartreux de Villeneuve-les-Arignon, et les consuls d'Aramon. — Invent. tom. série C. pag. 69. —

C. 602. — (Volume). — In-8°, 160 feuillets, papier. — 1782². — Edits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil touchant le procès entre les chartreux de Villeneuve-les-Arignon, et les consuls d'Aramon. — Invent. tom. série C. pag. 70. —

C. 646. — (Registre). — Petit in-folio, 262 feuillets, papier. — 1641. — Procès verbaux de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Nîmes. — Etat des paiements à faire par le diocèse à plusieurs créanciers, tels que les chartreux de Villeneuve-les-Arignon, etc. — Invent. tom. série C. pag. 80. —

C. 648. — (Registre). — Petit in-folio, 431 feuillets, papier. — 1643. — Procès verbaux et état sur le Princip aux créanciers du diocèse de Nîmes : chartreux de Villeneuve-les-Arignon, etc. — Invent. tom. série C. pag. 80. —

C. 655. — (Registre). — Petit in-folio, 228 feuillets, papier. — 1650. — Procès verbaux et état sur l'état des sommes payées aux créanciers du diocèse de Nîmes : à la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon, 750 livres ; ... à la chartreuse d'Aix, 87 livres, 10 sous. — Invent. tom. série C. pag. 82. —

C. 740. — (Registre). — Petit in-folio, 287 feuillets, papier. — 1617-1732. — Etat des dettes des communes de Bellagarde, Meyne, Sermae, St-Bonnet et sommiers, réunie par les commissaires présidents pour le roi les états de Languedoc. — Commune de Meynes. Emprunt de 6000 livres à la chartreuse de Villeneuve-les-Arignon. — Invent. tom. série C. pag. 100. —

C. 828. — (Liasse). — 46 pièces, papier, 1 p. enchanvée. — 1530-1581. — Extrait de procès verbaux de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Nîmes, commissions et département d'impôts.

X Procès-verbal de l'assemblée des états de Languedoc au lieu de Villeneuve-les-Arignon dans le réfectoire de couvent des chartreux, le roi étant présent, accompagné de son frère (le duc d'Alençon), des cardinaux de Bourbon, d'Armagnac et de Guise, des ducs de Guise, Alumelle

Villeneuve. - Archives du Gard.

D'Arenale et d'Uzès. - Ce doit être Henri 3. - Invent. som. série C. pag. 121. -

C. 1206 - C. 1248. - 1492 - 1789. - Procès verbaux de l'assemblée de l'assiette du diocèse d'Uzès. - (on y trouve en fait quelque chose pour Villeneuve et Vallonne. L'inventaire dont le sort et le lieu de tout indiquer). -

C. 1217. - (Registre). - Petit in folio, 172 feuillets, papier. - 1626. Procès-verbaux etc. contestations entre le receveur des tailles et les chartreux de Villeneuve-les-Arignos, au sujet d'une pièce de terre achetée par ces derniers au sieur Raoux, de Barbeant. Invent. som. série C. pag. 190. -

C. 1218. - (Registre). - Petit in folio, 287 feuillets, papier. - 1727-1728 (sic). Procès verbaux etc. Continuation du procès avec les chartreux de Villeneuve-les-Arignos. - Inv. 1. 11. d. 190. 1627-1628?

C. 1273. - (Registre). - In-4. 296 feuillets, papier. - 1672. - Règlement des dettes de la communauté de Roquemare, fait par Jean-Simon Pouzols, docteur et avocat au Présidial de Nîmes, délégué pour la vérification des dettes des communes du diocèse d'Uzès. - Les dettes de ladite ville s'élevaient à 88'958 livres 5 sous 5 deniers, dont 23'969 livres 11 sous 2 deniers aux chartreux et autres maisons religieuses. Invent. som. série C. pag. 200. -

C. 1306. - (Registre). - Petit in folio, 177 feuillets, papier. - 1734-1746. - Jugements de vérification des dettes de 22 communes du diocèse d'Uzès. - ... Procès entre la commune de Pujaut, les chartreux de Villeneuve-les-Arignos et la commune de Rochefort, au sujet du dessèchement des étangs dudit Pujaut. Invent. som. série C. (p. 210)

C. 1330. - (Liasse). - 46 pièces, papier. - 1549-1551. - Procès verbaux d'arpentement et d'estimation, des biens nobles et ruraux du diocèse d'Uzès, canton de Lussan, dans Vallonne les communes de Fontarèche, Fons-sur-Lussan, St. André d'Olérargues, Valérargues, La Roque et Lussan. - Noble Jean Blisson, seigneur de la Roque, et les chartreux de Vallonne possèdent dans la commune de La Roque plusieurs terres et moûlins nobles. - Invent. som. série C. p. 215. -

C. 1331. - (Liasse). - 45 pièces, papier. - 1551. - Procès verbaux d'arpentement et d'estimation des biens nobles et ruraux du diocèse d'Uzès, canton de Villeneuve-les-Arignos, dans les communes de ^{Lussan} Fontarèche, Rochefort, Pujaut et les Angles. - L'étang de Pujaut s'afferme pour six ans et rapporte à la ville à laquelle il appartient 114 écus, et les habitants ont le privilège de payer ce profit pour leur provision

Villeneuve. - Archives du Gard. -

provision 1 liard la livre et 2 liards le plus bas. - Les biens nobles des Angles appartenent au monastère de St Gratien d'Arignon, à noble Jean Guille, de la même ville, et aux chartres de Villeneuve-lez-Arignon. Invent. tom. 8 n° 215. - Ces procès verbaux d'exportement ont été faits, à la même époque, pour toutes communes du diocèse d'Uzès, ils vont de C. 1313 à C. 1335 inclusivement. - C. 1326 et C. 1327 concernent le canton de Roquemareuil. - Presques, où Villeneuve avait une prévôté, se trouve à C. 1323. -

Vallonne { C. 1583. - (Registre). - Petit in-folio, 696 feuillets, papier. - 1767. - Roles de la capitulation du diocèse d'Uzès... La capitulation imposée sur le diocèse s'élève à 145'665 livres, sur lesquelles: le duc de Gontaud, lieutenant général de la province, paye 900 livres... la chartreuse de Vallonne 30 livres etc... Invent. tom. 8 n° 259. -

Nota. - Ces roles de capitulation du diocèse d'Uzès, contiennent le dénombrement par communes des chefs de famille, avec l'indication de leurs qualités ou professions et du nombre de leurs domestiques, comprenant les n°s C. 1393 - C. 1641 et vont de 1698 à 1789. On y trouverait ce que payaient, chaque année, les chartres de Villeneuve et de Vallonne et peut être d'autres petits renseignements. - J'ai mis par erreur à Vallonne les n°s suivants: -

- C. 1605. - 1705. - La chartreuse de Villeneuve a 14 domestiques séculiers,
- C. 1559. - 1758. - id... à 14 domestiques. -
- C. 1563. - 1760. - Les principaux contribuables de la région sont: 3^e Tronterra, fermier des Pères chartreux.
- C. 1614. - 1779. - Les R.R. P.P. chartreux ayant 20 domestiques. -

Série E. -

E. 1. - (Lias 4). - 16 pièces, papier. - 13^e siècle - 1606. - Saigneurie d'Aramon.
Péage d'Aramon. - Règlement du péage d'Aramon. La pièce est sans date précise, mais l'écriture est du commencement du 15^e siècle: "Thesur Maria Aramoz. Il est assavoir que chascun bateau portant sal que passera en Aramon, soyt petit ou grant, doit X cymines de sal et 2 sous et 4 deniers marguaires de payage. Il n'est vray que chascune cimine a VIII poindres, et portant celui qui liève le payage est tenu de rendre compte à ceux a qui ledit payage est des plus de demie poindre pour cimine. Item, il est vray que lesdits 2 s. et 4 den. que se l'orent pour chascun bateau valent blancz de la monnaie qui correit l'an, myl III^e et II... etc..."
Suit la liste des porteurs de deniers ou de ceux qui jouissent du péage (il y en a une dizaine)

Villeneuve. - Archives du Gard. -

dizaine. Ceux qui prennent le plus sont: Pierre Marca, à cause de sa femme Marguerite de Labaume, 4 emines, 2 poulières et demie et une parcelle (une parcelle est la 8^e partie d'une poulière), et pour lui 1 émine; Le chapitre de Notre Dame de Villeneuve 2 emines) Les chartreux de Villeneuve, trois poulières. En tout dix emines, deux sols, quatre deniers malgourens par bateau (vers 1402).

« Division du péage d'Aramon » en 1517, la recette de 1517 s'élève à 165 quintaux $\frac{3}{4}$ de sel, les quels, « à 3 s. 6 den. le quintal, qu'est le droit des personnes » (les parties prenantes), font 27 livres et plus. Les deniers malgourens de 1517 s'élèvent à 4 livres 13 s. 6 den. Les parties prenantes sont: M. d'Aramon; les chartreux de Villeneuve; les doyens et chapitre de Villeneuve; le chapitre de Roquesmaure etc.

1539. - Copie en forme de lettres patentes de François I^{er} accordant amuellement aux chartreux de Villeneuve les Arignos 26 quintaux de sel au grenier de Beaucaire, en compensation du droit de péage qu'ils avaient à Aramon. Leur droit de péage à Aramon ne s'élèverait pas à 26 quintaux de sel, mais la robe leur donne la différence « en faveur et contemplation et pour estre participant aux prières, oraisons et benéficiaz qui se font et continuent chacun jour en ladite religion » (Paris, le 6 Juin 1539). - Invent. tom. Serie E.

E. 2. - (liasse). 10 pièces, papier; 3 pièces, parch. - 1615-1695. - Seigneurie d'Aramon. - Péage d'Aramon. - 1641. Verbal de M. Pierre de Pascal Philippi, Visiteur général des gabelles, commissaire député par le roi sur le règlement des péages à sel du Rhône et de la Saône, au sujet du péage d'Aramon. M. Chambon, procureur à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, comparait pour M. Jacques de Saunay, seigneur d'Aramon... Il expose que M. de Saunay a trouvé qu'il se levait à Aramon, sur chaque bateau de sel un péage de six emines et 2 sols 6 deniers « Malgourens » en argent « lequel péage appartenait en pleine propriété aux seigneurs de d'Aramon pour une troisième portion, les cinq fais out le bloc, et encores de la quatrième et une moitié de portion, l'autre portion, et de cinq appartenant au chapitre de Villeneuve, et la moitié fais out les cinq appartenant au couvent des Pères chartreux dudit Villeneuve et au chapitre de Roquesmaure... etc... et pour les trois poulières que les seigneurs chartreux dudit Villeneuve avaient à prendre sur chaque bateau, elle se faisoient commises à certains

Villeneuve. - Archives du Gard. -

à certain franc salte' que'ils prenent au genies de Beaucaire. Ne demeurant
en des cour et négligence que les droictz d'Aramon, et celluy du
chappitre d'ud. Roguemaure... >> (1661). - In ext. tom. 8. vie E. pag 4. -

E. 653. - (Registre). - 232 feuillets, papier. - 1495-1501. - Notariat de Nîmes.
Jean de Costa notaire. - Compromis avec sentence arbitrale entre le syndic ou écon-
-ome du monastere de la Vallée de Benediction, à Villeneuve-les-Arignon, de
l'ordre des chartreux, et le cardinal Julien, du titre de St Pierre aux liens, prieur
de St Saturnin du Port au Pont St Esprit, Le syndic des chartreux d'icelle
en possession de prieuré de St Pierre d'Estelle, dit de la Palhasse, comme mem-
-bre dépendant de la chartreuse. Conséquemment il était en possession de bois
en terres dudit prieuré appelé le devis de la Palhasse et le bois de Romanet,
couchant du couchant le chemin de Bagnols au Saint-Esprit, le bois de
prieuré du St-Esprit appelé aussi Romanet, et un autre bois d'ud prieuré
qui appartenait autrefois au seigneur de Vénégas, du levant il confronte
le Rhône. Les chartreux étaient troubles dans leur possession par le prieur
ou ses gens (9 juin 1496). - In ext. tom. 8. vie E. 2 p. 359. -

E. supplément 796. - (Registre). - 321 feuillets, papier. - 1580-1601. -
Aramon. Délibérations consulaires. - 1^{re} pièce: Au sujet d'un procès entre la ville
d'Aramon et les chartreux de Villeneuve-les-Arignon, procès relatif à la « grande
et meilleure partie des pastes et garrig aiges » d'Aramon, le consul Joseph de Ma-
-levalette « remonstre avoir fait despatcher le procès... pour estre porté par appel
à Tholose, et à grand difficulté l'avoir fait despatcher à un procureur de Nîmes qui
l'ayant reçu, le leur auroit presté souz obligation qu'il, le sire Pansier, et maî-
-tre Bernard de Beaucaire, que à la priere s'en seroit rendu plege, luy en auroient
passée, de le luy rendre dans trois jours; et y avoir grand double que, le luy
ayant rendu, ne se perde par les chemins; et pour ce estre tres necessaire au des-
-la roye à tenir pour à ce que s'ensurement soyt porté et rendu en parlement.
On décide que « sire André Bertrand, Pierre Ponge et maistre Saladin, partiront
ce jour d'icelle avec led. procès et l'apporteront consulter à Mr. Fayer et à Mr.
Villaris, ausquels le feront bien et docement instruire et en tireront les instructions
... de... (1580). - plus loin... Continuation de procès avec les chartreux de Villen-
-ueve.

Villeneuve. — Archives du Gard. —

-cure (1595). — BB. 9. — Invent. série E suppl. — t. 1 pag. 309 et 310. —

E. suppl. — 797. — (Registre). — 456 feuillets, papier. — 1602 — 1616. — Aramon. Délibérations consulaires. — Députation aux chartreux de Villeneuve-les-Arignon, pour les sommer d'exécuter la transaction, du 16^e siècle (1610). — Les consuls annoncent que les conseillers délégués par la communauté se sont rendus, avec les délégués des chartreux de Villeneuve, sur les lieux contractés, « et illec, en présence de M. de Sarraz, conseiller du Roy en la cour présidial de Nismes, commissaire député par la souveraine cour de parlement de Tholose pour procéder à l'exécution de l'arrêt par icelle donné... , avoir esté planté bornes pour la limitation et séparation » du terrain d'Aramon d'avec celui des chartreux (1613). —

BB. 10. — Invent. tom. série E. suppl. — t. 1. p. ag. 318. —

E. suppl. 798. — (Liasse). — 15 pièces, papier; 2 cahiers, 5 feuillets, papier. — 1593 — 1689. — Aramon. Délibérations ou extraits de délibérations consulaires. — à la fin. Imprimé de 6000 livres aux chartreux de Villeneuve-les-Arignon, (1675). — Imprimé de 1250 livres aux chartreux de Villeneuve au dernier vingt (1689). — BB. 11. — Invent. tom. série E. suppl. t. 1. p. 320. —

E. suppl. — 801. — (Registre). — 658 feuillets, papier. — 1712 — 1720. — Aramon. Délibérations consulaires. — A la suite d'une ordonnance de l'intendant permettant à la communauté d'emprunter à 4 % la somme de 55'918 livres, 2 deniers « à constitution, de rente », pour rembourser les créanciers refusant de redire leur intérêt à 4 % les consuls ont réalisé les emprunts suivants : « Ladessus, ils ont remboursé 7816 livres 15 s. 10 den. aux chartreux de Villeneuve-les-Arignon et (1720). — BB. 14. —

Invent. tom. série E. suppl. t. 1. p. ag. 326. —

E. suppl. 803. — (Registre). — 556 feuillets, papier. — 1725 — 1732. — Aramon. Délibérations consulaires. — au com.^{ent} la communauté d'Aramon est assignée, « à la requeste de l'économé de la vénérable chartreuse de Villeneuve les Arignon, à comparoir... en la souveraine cour du parlement d'Aix en Provence et en la chambre des Eaux et Forêts, pour voir ordonner, par experts communs ou qu'il plaira à la cour de commettre, il sera fait rapport et description de l'état auquel se trouvent les terres faisant séparation des terres des R. P. chartreux d'avec celles de l'isle de Mouton, situées dans le terrain dudit Aramon, d'où cége d'Ilhès en Languedoc... ou pour rétablir les dits

Villeneuve. - Archives du Gard. -

lesdits termes, s'il est possible, dans l'endroit où ils étoient posés, en les désignant par
cours immuables, ou par plantement d'autres termes en terre ferme, s'il est neces-
saire... » (1786). - BB. 16. - Invent. som. série E suppl. t. 1 pag. 329 et 330. -

E. suppl. 815. - (Registre). - 216 feuillets, papier. - 1774-1784. - Aramon. Délibé-
rations consulaires. - Rapport des experts Bon, Capion et Sorbière sur l'arrentem-
ent, compèsiement et allivrement, des biens fonds jouis noblement sous l'étendue
du tailage de Aramon, par R.R. PP. chateaux de Villeneuve & les Arignon » (1776). - BB. 28,
Invent. som. série E suppl. t. 1. p. 344. -

E. suppl. 816. - (Registre). - 216 feuillets, papier. - 1777-1780. - Aramon. Délibérations
consulaires. - On charge les consuls Labrousse et Granier « d'emprunter au denier 25, de
telle personne, corps, communauté et hôpital qui voudront faire le prêt, 400 livres »
pour payer les frais du procès contre les chateaux de Villeneuve-les-Arignon, « sur la
demande en cassation par eux formée à raison de compèsiement et allivrement de
leurs biens à la taille » (1778). - Plus loin : Emprunt de 600 livres pour continuer à
fournir aux frais du procès contre les chateaux de Villeneuve-les-Arignon, (1779). - BB. 29.

Invent. som. série E. suppl. t. 1 pag. 344 et 345. -

E. suppl. 817. - (Registre). - 257 feuillets, papier. - 1780-1783. - Aramon. Délibéra-
tions consulaires. - Acceptation de l'offre de M. Paladieu, notaire. Il propose « de termi-
ner à l'amiable le procès que la com.^{te} a contre lui et qui est pendante devant la cour
des aides de Montpellier, sur la taxe de différents extraits d'actes qu'il a fournis à
la com.^{te} pour lui servir dans les différents procès qu'elle a aussi pendants devant
la même cour, contre le syndic de la chartreuse de Villeneuve d'Arignon et contre M.
M. Landon et de Conseil » (1781). - Plus loin : Emprunt de 400 livres pour les frais de
procès contre les chateaux de Villeneuve (1782). - BB. 30. - Invent. som. série E suppl.
(t. 1. p. 346)

E. suppl. 818. - (Registre). - 147 feuillets, papier. - 1738-1788. - Aramon. Délibérations
consulaires. - Sur la requête de syndic de la chartreuse de Villeneuve, l'assemblée
constituée dans la poursuite du procès contre les chartreux, un nouveau procureur,
M. Salmon, en remplacement de M. Moreau (1788). - BB. 32. - Invent. som. série
E. suppl. t. 1. pag. 347. -

E. suppl. 831. - (Registre). - 110 feuillets, papier. - 1645. - Aramon. Impôts et comp-
tabilité. - Compoir des biens nobles. - Le seigneur d'Aramon... et... Les chartreux de
Villeneuve

Villeneuve. — Archives du Gard.

de Villeneuve. etc. CC. 8. — Invent. som. série E. suppl. pag. 351. — On trouve la même chose à E. suppl. 828 qui est le compte des biens nobles de 1602. — CC. 5. —

E. suppl. 843. — (Liasse). — 91 pièces, papier; 1 cahier, 22 feuillets, papier. — 1613-1614. — Aramon. — Impôts et comptabilité. Comptes et pièces justificatives d'Antoine Pansier... trésorier d'Aramon en 1613. — Le conseil ayant député le consul Bertrand, le sieur Pierre Bonnesoi, MM. Pitot et Pansier, pour la terminaison de différent « d'entre les sieurs Chartreux et la com. te, pour le fait des arroyages que prétendoient faire payer de la cense que la ville leur devoit de leur devois, surant la transaction sy devant passée, lesquels leur estoient deuby depuis vingt neuf ans... nous serions acheminés aud. Villeneuve, où aurions récidé led. différent; et après beaucoup de contrastes et disputes, led. sieurs Chartreux nous avoient quietés tout led. arroyages que tous autres despens, dommaiges et intérêts... moyennant 40 l. que seront employées aux pauvres, payées par lad. com. te... Et pour tout ce dessus faire, aurions couché aud. Villeneuve avec M. Maurant, nous y ayant acompaigné pour servir aud. offre... où nous aurions despendu à longis, tant pour le souppé de nous, estans en nombre de cinq hommes à cheval, que pour nous chevailly, et d'insné la lendemain de nosd. chevaulx, que souppé de l'homme dud. sieur Bertrand, l'estrene des servantes et d'allet de table, 7 l. 4 s. » CC. 20. —

Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 356. —

E. suppl. 853. — (Liasse). — 1 cahier de 65 feuillets, papier; 46 pièces, papier. — 1627-1628. — Aramon. Impôts et comptabilité. Comptes et pièces justificatives de Jean Gillas, trésorier d'Aramon en 1627. — Payé au consul Bellon 1 l. 12 s. « pour deux journées de son cheval pour estre allé à Bogniol à l'actination (assignation), que luy seroit esté donné de la part des Reverend sieurs Chartreux de Villeneuve deuras, Ngr le duc de Monmorancy. » CC. 30. —

Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 363. —

E. suppl. 859. — (Liasse). — 1 cahier de 12 feuillets, papier; 40 pièces, papier. — 1636-1638. — Comptes et pièces justificatives de Pierre de Bonnesoi, écuyer, 1^{er} consul d'Aramon en 1637-1638. — En 1638, le consul Bonnesoi paie 60 l. 15 s. au marchand Jean Malortigue « pour le prix d'une charge de 5 cannes 9 livres huile qui avoient esté mandés après pres ent à M. le baron d'Aramon, pour l'avis de MM. du conseil, en reconnaissance de tant de bons offices que led. sieur baron faisoit à la com. te, tant pour le logement des gens de guerre, duquel il tachoit faire exempter le present lieu, que au procès de la com. te

contre

Villeneuve. - Archives du Gard. -

contre les sieurs chartreux de Villeneuve, auquel procès led. seigneur y employe ses soins et
advis, et n'espargne mesme sa bourse» (1638). - CC. 36. - Inv. tom. série E. suppl. t. 1. pag. 367-8.

E. suppl. 880. - (Liasse), 2 cahiers, 33 feuillets, papier; 5 pièces, papier. - 1653-1655. -

Comptes de M. Jean Choisy, bourgeois, 1^{er} consul d'Aramon en 1653. - Dépensé 2 l. « pour
Bompasles fraix d'un voyage à la chartreuse de Bompas pour voir d'emprunter l'argent pour
la comte ». - CC. 57. - Invent. tom. série E. suppl. t. 1. page 379. -

E. suppl. 919. - (Liasse). - 1 cahier de 8 feuillets, papier; 8 pièces, papier. - 1731-1732.

Comptes et pièces justificatives de M. Joseph Pannier, 1^{er} consul en 1731. - Payé 3/4 sols 4
den. de pension annuelle aux chartreux de Villeneuve. - CC. 96. - Ibidem, t. 1. pag. 390.

E. suppl. 949. - (Liasse). - 15 pièces, papier. - 1689-1720. - Aramon. Impôts et
comptabilité. « Vente de pension passée par la comte d'Aramon en faveur des R. P.
chartreux, de 60 l., au capital de 1300 l., qui indique et contient la subrogation faite
par M. de Landuz, en leur faveur, sur un capital de 1500 l., vérifiée en 1650 sur
l'enon, de M. Buissou, de Nîmes, dont il avoit droit » (1689). - CC. 126. Ibid. t. 1. p. 395.

E. suppl. 952. - (Registre). - 130 feuillets écrits, papier. - 1516-1638. - Aramon. Pro-
priétés communales. - 1516. « Transbaction faite entre les seigniez et habitants
d'Aramon, d'une part, et les religieux de la chartreuse de Villeneuve les Arignois,
sur les droitz q'ily ont à l'ysle de Grand Mouton. » - « Lors cesd. messieurs Domp Renaud
+ d'Éyragues, prieur, et M. le procureur Domp Arnaud de Fabre, dirent et aleguerent que
led. couvent soloict avoir et possedoit dans l'ysle de Grand Mouton plusieurs possessions
et faysses de terre, et en divers lieux de lad. ysle, et grand nombre et quantité de soma-
des (solmes); meys que par la inondation de Rosne et la impétuosité de lad. rivière
led. terres et possessions ont esté destruites et reduytes à néant, si que par lad.
inondation led. couvent feust desayz de ses confrontations, ou chilies (annihilées)
et mises à néant. Par ainsi, qu'il n'est bonnement memoire d'homme qui bonnement
seust dire ne dire en quel lieu ny en quelle place de lad. ysle estoient led. piesses
de terre, pour cause de lad. destruction de lad. ysle. Toutefois, lad. ysle est despuis venue
à courales avec et remise en nature, pour ce que le fleuve du Rosne a prins son
cours en autre part, et accroict lad. ysle, en laquelle est devenu un grand terroir et mul-
tiplication de possession, et de boscaige. » Les chartreux demandent, en conclusion, qu'on
leur assignât sur l'île reconstituée l'équivalent des terres qu'ils y possédaient autrefois.
Les syndics

Villeneuve. - Archives du Gard. -

Les syndics répondirent que « l'ad. isle du grand Mouton et du territoire d'Aramon est un paty et explèche de pasturage et layner aige (ligneraige) et cassage (chasse) à tous les habitans et particuliers d'Aramon, et qu'ils ont ainsi jouy et usé paisiblement sans contradiction & long temps. Et ce despuis peu de temps en ça que les habitans de Barbentane, par force et violence, ont occupé grande et certayne partie de l'ad. y Isle, contre droit, rason et sous aucun titre valable. A cause de quoy feust meue grande question et procès » entre les habitans d'Aramon, et ceux de Barbentane. « Il feust joint avec les habitans d'Aramon le procureur de Roy. » Ce procès a amené plusieurs sentences en faveur des habitans d'Aramon, mais leur a coûté « grandes sommes d'argent ». « Et nonobstant que lesd. messieurs les chartreux par l'ad. s'indictz ayent esté plusieurs fois requis de se adjoindre au d. procès pour maintenir leurs droictz, jamais ne se volurent joindre au d. procès ny y debourser un g'd' denier. » « Mais pour le bien de pais, attendu mesmement que lesd. messieurs les chartreux, nuyt et jour firent Dieu pour leurs bienfacteurs; confiant à plain qu'ils auront pour recomandée la commune d'Aramon, et particuliers d'icelle en leurs prières et oraisons, » Les syndics leur accordent neuf salmées de terre dans l'isle, et on en règle la delimitation (1516). -

1613. Accord « entre le vénérable couvent et chartreux de Villeneuve-les-Arignons » et la ville d'Aramon. La transaction a pour objet « un tenement assis au terroir d'Aramon, contenant terres labourables, prattus, bastide, jasse (bergerie), de brois (réservé), garrigage et coup de pescherie » appartenant aux chartreux en propriété et us fruit, « et les troubles à eux donnés pour raison dud. de brois et garrigage par les consuls et com^{te} d'Aramon » (1613). — 1638. Transaction entre les consuls d'Aramon et la chartreuse de Villeneuve, au sujet de l'impôt mis sur quarante salmées de terre acquises par les chartreux dans le terroir d'Aramon (1638). — DD. 1. — Invent. non. Série E. suppl. ¹¹ pag. 396 et 398. -

E. suppl. 997. — (Liasse). — 26 pièces, papier; 1 cahier de 25 feuillets, papier; 1 pièce parchemin. 1639-1647. — Aramon. Justice, procédures. — « Arrêt de rétablissement du peage de sel d'Aramon en l'année 1641 et le 10 d'octobre, donné à Montpellier » par le visiteur général des gabelles en Languedoc. L'arrêt est rendu sur la requête de M. Jacques de Lauran et du syndic de l'église collégiale de St-Michel de Roquassan aux. Le visiteur général se souvient qu'il a les ait à Aramon, un peage de 10 émines de sel, et de deux sous

Villeneuve. Archives du Gard.

sous quatre deniers melgouens en arg. est ~~plus~~ chaque batteau chargé de sel, « lequel piége appartenoit en pleine propriété aux seigneurs des Aramon, pour une troisième partie... l'autre partie, et demy appartenent au chapitre de Villeneuve et la moitié faisant les cinq appartenant au couvent des frères chatoaux des Villeneuve et au chapitre de Roguesmes... » etc... FF. 17. — Invent. som. série E suppl. t. 1. page 434. —

E. suppl. 1013. — (liasse). — 57 pièces, papier. — 1602-1790. — Aramon, Justice, procédures. — Copie de l'ordonnance des commissaires du Roi « pour la ruffication de 6600 l. que la ville d'Aramon a empruntées des PP. chatoaux de Villeneuve les Arignos, » cet argent était destiné aux réparations des charnières emportées pour le Rhône (1675). — FF. 33. — Invent. som. série E suppl. t. 1. p. 462.

E. suppl. 1036. — (liasse). — 15 pièces, papier. — 1776-1782. — Justice, procédures. Procès entre la communauté d'Aramon et les chatoaux de Villeneuve au sujet de la nobilité ou de la roture de leurs biens. — Consultation de M. Gauthier, avocat à Montpellier, « La communauté d'Aramon peut, sans autre formalité, coter sur l'ancien allivrement les biens des chatoaux déjà comparés et allivrés au cours des biens roturiers du compoix moderne. Ils peuvent aussi faire comparer, allivrer et coter en la forme qui a été indiquée les biens qui ne se trouvent pas dans le compoix moderne, et les chatoaux ne pourront se dispenser de payer les impositions jus qu'à ce qu'ils soient parvenus à faire déclarer leurs biens nobles, » « ou voir par les actes et les mémoires qui ont été remis que les chatoaux possèdent des biens qui leur furent donnés par le testament de Yvonne de Merindol, dame d'Aramon, de l'année 1370; qu'ils possèdent une quantité de 40 salmées de terre qui, suivent la transcription de 1638, avoient été possédées auparavant par Paul Raux; qu'ils possèdent enfin d'autres fonds d'une très grande étendue qui avoient anciennement appartenu à divers particuliers... » (1776).

Lettre de M. Mourreau au sujet de l'affaire des chatoaux (1776). — Projet de délibération (1777). — Copie d'un arrêt du grand conseil autorisant les chatoaux à faire assigner devant ledit conseil les consuls d'Aramon (1777). — Requête des consuls d'Aramon à l'intendant pour faire accélérer le procès avec les chatoaux pendant devant la cour des Aides de Montpellier (1782). — FF. 56. — Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 455. —

Villeneuve. Archives du Gard.

E. suppl. 1040. — (Liasse). — 37 pièces, papiers — 1779-1780. — Justice, procédures, correspondance relative aux différents, aux procédures et à la police de la communauté d'Aramon. — Lettre de M. Aubert, notaire à Villeneuve-les-Arignos, au sujet d'un extrait d'acte qu'il a fourni contre les châtreaux (1780). — FF. 60. — Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 457. —

E. suppl. 1041. — (Liasse). — 36 pièces, papiers — 1781-1783. — Justice, procédures, police, correspondance relative aux différents, aux procédures et à la police de la communauté d'Aramon. — Lettre du Père Cyrien Clet, curier, de la chartreuse de Villeneuve, faisant connaître qu'il est disposé à transiger avec Aramon, (1782). — Lettre de M. Gautier, avocat à la cour des Aides de Montpellier, au sujet de l'affaire contre les châtreaux (1782). — FF. 61. — Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 457. —

E. suppl. 1044. — (Liasse). — 51 pièces, papiers — 1779-1786. — Correspondance relative aux différents et aux procédures de la communauté d'Aramon. — M. Liétaud fait instruire l'affaire de M. de Laudun, et presse la remise de celle des châtreaux (1779). — « Le temps d'aller à Peyragues s'approche, et M. Gautier travaillera en arrière, mais il se propose, après celui contre les châtreaux, d'instruire le procès contre M. de Laudun » (1780). — « Il me sera peut-être permis à la fin de vous apprendre quelque chose de positif sur l'instruction de votre communauté contre les châtreaux » (1782). — Felicitations au premier consul Fabre, qui a été élu en remplacement de l'ancien consul pour un an « Vous connaissez le procès de votre communauté contre les châtreaux et celui contre M. de Laudun; ils ont lieu, et l'autre pour objet la roture des biens de ces parties » (Nîmes 1784). — « J'ai resté près de deux mois à la campagne de M. Gautier. Il reprit l'affaire de votre communauté contre les châtreaux, et au lieu de 39 feuilles de mis en net qu'il y en avoit déjà de faite depuis deux ans, il ne s'en trouva plus qu'ouze de mimette, parce que M. Gautier a refait son ouvrage pour la 3^{ème} fois » (Nîmes, 1785). — « Mon intention est de rester ici jusques à ce que l'instruction soit faite, et vous ne devez pas douter que je ne presse M. Gautier, qui me promet tous les jours » (1786). — FF. 64. — Inv. som. série E. suppl. t. 1. p. 459.

E. suppl. 1045. — (Liasse). — 58 pièces, papiers. — 1779-1780. — Correspondance relative aux différents, aux procédures et aux affaires de la communauté d'Aramon. « J'envoie l'ordonnance de M. l'Intendant qui autorise la députation de M. Liétaud dans l'affaire

Villeneuve. - Archives du Gard. -

l'affaire des chartreux et permet d'emprunter 1000 l. tant pour la réputation que pour les frais de procès » (1779). - « Le chartreux (dom Corrier) a fait affirmatoz et il ne manquera pas de presser le jugement. Il est donc nécessaire que quelqu'un soit aux trousses de M. Gantier pour l'engager à faire sa réplique » (1780). - FF. 65.

Invent. som. série E. suppl. t. 1 pag. 659. -

E. suppl. 1046. - (liasse). - 76 pièces, papier. - 1781-1783. - Correspondance relative de. comme au n° précédent. - « Je communiquerai aujourd'hui à mon oncle votre lettre. S'il ne veut pas travailler, il faudrait bien se déterminer à prendre un autre avocat, je voudrais qu'il finit, avant d'aller à sa campagne, l'instruction contre les chartreux » (1781). - Dans le n° suivant E. suppl. 1047 on trouve encore : « M. Gantier me promet toujours, se le lui rappelle très souvent, peut être se déterminera-t-il enfin à finir l'instruction » (1784). - « Je presse M. Gantier... ne soyez pas étonné de ce qu'il ne répond pas à vos lettres : il ne répond jamais à qui que ce soit » (1786). - FF. 66 et FF. 67. - Invent. som. série E. suppl. t. 1. pag. 460 et 461.

J'ai vu 6 volumes de l'inventaire sommaire des archives du Gard : série H (1 vol.) ; - série G (1 vol.) ; - série C (1 vol.) ; - série E (2 vol. cette série n'est pas finie, s'arrête à E. 696) ; - série E. suppl. (Archives des communes 1 vol. n'est pas terminée). - Rome 18 sept. 1903

